

# kashkazi

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

enquête

## une fuite en eaux troubles

portrait **bacar**, l'homme  
qui n'aimait pas  
la politique

enquête les raisons de  
la **débandade**  
des FGA

reportage l'hystérie collective  
du **27 mars**

analyse quand les réseaux  
**pro-bacar** sortent  
la grosse artillerie

**droit à maore**

les **paradoxes**  
d'un héritage  
colonial

**reportage**

fabriques  
de **kwassa** : un  
business florissant

DOSSIER / la démocratie  
par procuration

**bouéni**  
quand les  
électeurs se  
font acheter

n°71 - avril 2008

Mohamed Bacar. (PHOTO AFP)



# La guerre, c'est la paix

par Rémi Carayol

## sommaire (71)

spécial bacar

- 4 une fuite en eaux troubles**  
enquête sur les zones d'ombre de la fuite de bacar
- 6 l'impunité des puissants : une histoire comorienne**  
l'asile, selon que vous serez puissant...
- 8 portrait de mohamed bacar**  
jusqu'au bout de l'impoture
- 10 retour sur la folle journée du 27 mars**
- 12 analyse**  
quand les pro-bacar sortent l'artillerie lourde
- 14 reportage**  
"FBI" : l'armée clandestine

- 16 droit à maore**  
les paradoxes d'un héritage colonial

la démocratie par procuration

- 18 enquête**  
BOUËNI : quand les électeurs se font acheter...
- 20 CHIRONGUI** : grands électeurs, vrais décideurs
- 21 CONSEIL GÉNÉRAL** : des tractations très privées

- 22 instantané**  
fabricants de kwassa : un business florissant à Ndzuani

- 24 gros plan**  
une seconde vie pour l'ylang-ylang ?

- 27 médias**  
ngazidja : quand la police s'en mêle...

- 28 fqs**  
retour sur les paroles de bacar

- 30 verbatim**  
iconi : un amalgame de plus contre les anjouanais

## kashkazi

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION  
Troisième année - numéro 71  
BP 5311, Moroni, Ngazidja, Union des Comores  
Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 35 66 18 - 36 17 97  
Tel. Mamoudzou : 06 39 40 36 38  
e-mail : kashka2005@yahoo.fr / www.kashkazi.com  
Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saïndou  
Rédactrice en chef : Ijisa Giachino  
Rédaction : Rémi Carayol, Ahmed Abdallah, Naouerdinne Papatwagne, Daan-Oni Mssoli, Faissoil Abdou  
Collaborateurs : Nassuf Djilani, Soudi Ehadawi, Eric Tranois,  
Le Quotidien de la Réunion, Syfia International  
Impression : Graphica Imprimerie, Moroni - (00 269) 73 59 65

LES COMMENTAIRES ACERBES -voire haineux- envers les "immigrés clandestins" dont un petit nombre se sont rendus coupables d'exactions le jeudi 27 mars à Maore, essentiellement à l'encontre de Blancs, ont fusé les jours qui ont suivi cette folle journée (lire p. 8-9 et notre dossier consacré à la fuite de Mohamed Bacar). Certains médias ont amplifié des rumeurs infondées, préférant se perdre dans l'hystérie collective consécutive aux violences plutôt que de relater fidèlement les faits, dont certains sont suffisamment graves pour ne pas être romancés. Des dirigeants politiques ont parlé de "hordes sauvages" et ont immédiatement utilisé cette journée pour dénoncer "l'immigration clandestine". Des phrases lancées par des Mahorais à des *wazungu* telles que : "Vous comprenez maintenant pourquoi on veut les chasser !" ou encore : "Les Anjouanais sont méchants", ont été entendues. Des écrits de *wazungu* sur des sites Internet comme : "Je ne comprends pas que les Anjouanais se soient ainsi vengés sur la population "blanche lambda" perdant de ce fait tout espoir de se faire accepter. Auparavant, j'étais choquée de voir les rafles. Maintenant, je les verrai sans état d'âme", ont été lus. Même des représentants de l'Etat ont déraillé, comme ce procureur de la République qui, en audience, a comparé ce que l'on a nommé "la chasse aux Blancs" aux pogroms organisés durant une décennie contre les Juifs dans l'Allemagne d'Hitler, et aux battues anti-Noirs dans les Etats-Unis de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle...

La passion a une fois de plus pris le dessus. Personne ou presque n'a tenu à examiner les faits de plus près, ni à considérer le contexte général. Le cas Mohamed Bacar, à l'origine des émeutes, a vite été évacué : il vient pourtant une nouvelle fois rappeler le rôle ambigu de la France ou de certains réseaux dans la région... Le fait que les auteurs de violences sont pour la plupart des jeunes désœuvrés, mis à la marge de la société, qui n'ont leur place ni à Ndzuani ni à Maore, a également été rapidement oublié : on a préféré englober dans ces violences l'ensemble de la communauté anjouanaise, quand nombre de ses membres dénoncent aujourd'hui les actes irresponsables d'une minorité.

IL N'EST PAS QUESTION ici d'absoudre de leurs fautes les auteurs de violences -dont certains ont été condamnés-, ni de mésestimer le problème que revêt la présence à Maore d'une frange de sans-papiers incontrôlables, ni même d'atténuer une explosion de haine choquante, qui aurait pu aboutir à un bilan bien plus lourd que celui avancé par les autorités -18 blessés dont deux grièvement. Cependant, il convient d'analyser à sa juste mesure cette révolte du 27 mars.

Car au-delà des faits, qui a tenté de comprendre cette colère ? Qui a dépassé les réflexes passionnels -certainement pas les journalistes- qui aboutissent à des interprétations erronées ? Encore une fois, l'on utilise l'immigration clandestine pour éviter de poser la vraie problématique. Ce n'est pas nouveau. Voilà plusieurs années que la gestion de Maore et des flux migratoires est un casse-tête. L'échec des politiques jusque là mises en place par l'Etat français (chasse intensive des sans-papiers et coopération bilatérale inefficace) aurait dû provoquer une réflexion et ainsi faire prendre conscience que le problème doit être abordé autrement. Mais non ! On poursuit sur une voie que tout le monde sait être une impasse. Lors de la grande manifestation du 6 avril organisée à Mamoudzou, dont le mot d'ordre était "Plus jamais ça", l'ensemble des intervenants, dont certains développent habituellement une réflexion originale, ont revendiqué l'intensification de la politique actuelle.

En 2007, plus de 16.000 "étrangers en situation irrégulière" ont été refoulés du territoire, souvent au mépris des droits élémentaires des personnes et au prix de méthodes hors-la-loi. Et l'on en demande plus ! Mais que fera-t-on quand l'Etat en expulsera 25.000 ? Outre qu'il faudra alors abroger toute loi se référant aux droits des étrangers en vigueur dans la République française, la situation sera-t-elle différente ? Evidemment non, de même que la situation n'a pas évolué malgré la forte intensification des rafles depuis trois ans -en 2006 déjà, plus de 16.000 personnes avaient été envoyées à Ndzuani. A entendre un journaliste de Télé Mayotte

au lendemain des émeutes, la "fermeté" affichée par l'Etat ne suffirait plus : "La fermeté, n'est-ce pas un mot trop léger ?" a-t-il demandé au secrétaire d'Etat français à l'Outremer, Yves Jégo, surpris d'une telle question -à l'heure qu'il est, il doit encore chercher dans les dictionnaires s'il existe un terme plus fort que "fermeté". Va-t-on réclamer la chaise électrique pour les sans-papiers ? Pense-t-on réellement que dix radars, trois hélicoptères et six navires -pourquoi pas un mur ?- vont changer la donne alors que deux radars, un hélicoptère et trois navires, ainsi qu'un effectif de policiers aux frontières qui a plus que doublé en quatre ans, n'ont rien modifié ? "Ce n'est pas assez" entend-on. Et l'on poursuit dans l'erreur.

La surenchère ne sert à rien. Les migrants des autres îles seront toujours légion de même que les *mzungu* seront toujours convoités par une partie des habitants des bidonvilles qui les voisinent. Vouloir croire qu'un jour, les migrants ne passeront plus relèvent de l'aveuglement et d'une idéologie dangereuse, porteuse de maux plus terribles encore. Ne serait-il pas temps de s'interroger sur la seule question qui vaille, à savoir : la configuration actuelle de l'archipel est-elle gérable ? Les faits prouvent le contraire. La situation est fondamentalement biaisée, et les Mahorais, en choisissant de rester dans la France pour, entre autres, leur sécurité, ne le seront jamais -en sécurité. Voilà la paradoxe de cette situation peu réjouissante.

IL NE S'AGIT PAS DE REMETTRE EN CAUSE le choix des Mahorais -on voit déjà venir nos détracteurs qui aiment à nous qualifier d'indépendantistes. Il ne s'agit pas non plus d'une position idéologique héritée d'un pseudo-anti-colonialisme. Au contraire, il s'agit, en se fiant à

une analyse purement pragmatique, de sortir de cette impasse doctrinale qui oppose de manière lacinante, d'un côté, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de l'autre, l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Deux thèses qui ne prennent en compte ni la volonté des Mahorais, ni le poids de leur choix pour les autres Comoriens -un poids bien réel, tant au niveau économique que politique, la fuite de Bacar via Maore l'a une nouvelle fois prouvé.

Mais au lieu d'accepter la remise en cause -de part et d'autre-, certains préfèrent pointer du doigt "l'ennemi". Depuis plusieurs années à Maore, les autorités emploient des mots guerriers pour dénoncer l'immigration. "Invasion barbare" avait dit le président du Tribunal d'appel il y a quelques années ; "hordes sauvages de clandestins" répètent régulièrement des élus. A

situation de "guerre", l'on répond donc par des méthodes militaires : rafles, déni des droits élémentaires, discours de rejet basés sur les sentiments... Mais aussi propagande mensongère, quand, pour attiser les tensions, certains affirment que Sambi appelle au djihad à Maore -ce qu'il n'a pas fait. L'on veut faire croire aux Mahorais que la tranquillité et la paix à laquelle ils aspirent passe par cette lutte sans merci. Politique meurtrière. Suicidaire...

"La guerre, c'est la paix" est le slogan favori de Big Brother dans le roman de George Orwell, 1984. A force de lire et l'entendre, les habitants de la dictature imaginaire décrite par l'auteur britannique finissent par y croire. La guerre devient la norme : elle est indissociable de la sécurité des citoyens prisonniers de l'embrigadement d'Etat, qui ne se rendent ainsi pas compte qu'elle ne fait que précariser leur situation. De même à Maore, la chasse contre les sans-papiers, la "guerre" contre "l'immigration clandestine", est présentée par les médias et les élus comme l'œuvre indispensable au bien-être des Mahorais, quand elle ne fait que perpétuer une condition inacceptable et invivable -pour l'ensemble des habitants de l'archipel-, terrain des violences qui ont explosé le 27 mars.

Aujourd'hui, tout le monde -ou presque- s'accorde à dire à Maore qu'il faut accentuer l'effort de guerre et continuer dans cette logique. Les résultats n'en seront que plus sanglants. Mais après tout, si "la guerre, c'est la paix", la mort, c'est la vie...

# Les nombreuses zones d'ombre

La version officielle présentée par les autorités, selon laquelle le dictateur déchu n'aurait profité d'aucune complicité, bat de l'aile. Les différents témoignages laissent penser à une fuite organisée, à Ndzouani comme à Maore.

**A-T-IL** été aidé ? Si oui, par qui ? Pourquoi ? Et comment ? Était-ce programmé ? Depuis quand ? Où se situe le rôle de l'Etat français ? Et celui de ces réseaux francoafricains qui n'ont cure des déclarations de bonnes intentions du clan Sarkozy, le président français qui assure depuis des mois vouloir en finir avec la gestion

paternaliste des anciennes colonies françaises du continent africain ? Entre les anciens de l'archipel qui voient dans la fuite de Bacar un énième chapitre de la déstabilisation des Comores orchestrée depuis l'Elysée, et les déclarations des autorités françaises, qui assurent vouloir garder des relations cordiales avec Sambi, qui a raison ?

Difficile d'évoquer un dossier dans lequel les interrogations sont plus nombreuses que les certitudes. La fuite de Bacar est de ceux-là. Les explications ambiguës des autorités, auxquelles s'ajoutent des non-dits suspects ; les versions divergentes des principaux concernés ; certains faits étonnants ; ne permettent pas de savoir précisément comment s'est déroulée l'extradition du dictateur déchu vers la Réunion. Deux semaines après la prise de contrôle de Ndzouani par la coalition des forces comoriennes et africaines, sans réels combats (lire p.11), les circonstances de la fuite de Mohamed Bacar et de 22 de ses hommes, le 26 mars, restent floues.

Seule une partie de la trajectoire de la fuite des 23 semble maintenant attestée : celle qui se situe à Ndzouani. Elle ne correspond pas à la version donnée à la Réunion par les fuyards. Selon l'un des compagnons de Bacar, interrogé par un journaliste réunionnais qui nous a transmis son témoignage, le colonel a passé la nuit

de lundi à mardi dans sa résidence de Barakani. Après le début de l'offensive de l'AND et des troupes africaines, vers 4 heures du matin, Bacar se rend avec sa garde rapprochée aux alentours de l'aéroport de Ouani, où ils livrent bataille durant quatre heures avant de "décrocher" vers 8 heures. Conscient de la puissance de frappe de ses adversaires, qui pilonnent la zone, le colonel prend la route de Bambao avec 22 compagnons, à pieds...

A Domoni, les hommes trouvent une ville aux mains de la coalition, et décident, toujours selon l'un des 23 fuyards, de continuer vers le Nyumakele, où ils passent la nuit. Mercredi matin, à 9 heures, ils embarquent à bord d'un simple kwassa qu'ils ont réquisitionné, équipé de deux moteurs, depuis le village de Chirononi -d'où partent une grande quantité de migrants. Une fois en mer, ils décident de ne pas s'approcher des côtes mahoraises avant la fin de la journée, pour ne pas se faire repérer. Ce n'est que vers 18 heures qu'ils débarqueront à Mzouazia...

Cette version a été reprise à quelques détails près par le *Journal de l'île de la Réunion* dans son édition du 7 avril. Selon le quotidien qui soutient ostensiblement Bacar et qui se fie, pour décrire sa fuite, aux seules déclarations de ses avocats et de la préfecture de la Réunion, les hommes auraient passé neuf heures en mer sur un bateau propulsé par un seul moteur de 40 chevaux. Partis de Chirononi, ils auraient demandé au passeur de larguer sa clientèle prête à partir pour les emmener. "A l'approche de l'île, le colonel Bacar prévient la gendarmerie de son arrivée depuis son téléphone satellitaire. Les complicités anjouanaises étant fortes sur l'île, les fuyards débarquent et sont aussitôt pris en charge par trois véhicules qui les conduisent au domicile du frère du président déchu, Daniel Bacar. Le kwassa-kwassa repart immédiatement à vide", indique le quotidien.

Cette version a deux avantages pour la défense du colonel : elle confirme la thèse selon laquelle Bacar n'avait pas préparé sa



Mohamed Bacar au Tribunal de Saint-Denis de la Réunion, le 29 mars. (PHOTO AFP)

# de la fuite du colonel Bacar

fuite et s'apprêtait donc à combattre -ce qui sauve quelque peu son honneur-, et surtout, elle infirme les accusations de complicité des autorités françaises et comoriennes. Selon nos informations recueillies sur place, la réalité est cependant toute autre. Non seulement, les hommes ne sont pas partis du Nyumakele, mais en plus, ils ne se sont pas battus. Selon toute vraisemblance, le colonel Bacar aurait quitté Barakani le mardi matin. Lui et ses hommes ont été vus dans l'après-midi par des jeunes de Harembo, à Mwamu, une zone montagneuse située entre Jimlimé et Hajoho. Les forces de la coalition ont même été alertées de leur présence, sans pour autant les trouver (lire ci-dessous).

Le parcours des fuyitifs les obligeait à passer au-dessus de l'aéroport pourtant bien gardé par l'AND et à descendre par la suite à Hajoho, qui se situe de l'autre côté de la montagne. Là, ils se seraient cachés dans une case avant d'armer sur une vedette les moteurs qui avaient été auparavant

cachés - ce qui signifie que la vedette venue les prendre se trouvait sur les lieux quelques heures avant...

**A Hajoho, ils se seraient cachés avant d'armer sur une vedette les moteurs qui avaient été auparavant cachés...**

Ce mercredi matin, Ambidine Abdou, un jeune pêcheur d'Hajoho, dit avoir aperçu avec un ami "une vedette qui faisait des allers-retours en sillonnant le rivage, allant de la pointe de Jimlimé à Hajoho." Puis, la vedette "a embarqué des gens et est partie. Mais comme on était loin, on ne pouvait pas identifier les personnes." Oikidou Ahmed Sidi, ancien

membre de la Garde Présidentielle (GP) et des Forces de la gendarmerie anjouanaise, a lui aussi aperçu cette vedette. "J'allais faire paître mon bétail quand j'ai vu une vedette faire des va-et-vient entre Hajoho et Jimlimé. Puis la vedette a accosté sur le rivage. Des membres de la FGA se sont dirigés vers nous et nous ont dit de ne pas nous en approcher. Puis, des personnes sont montées dans la vedette. Ils étaient loin de moi mais le dernier à embarquer, c'était Abdou Bacar, j'en suis convaincu". Selon lui, cette vedette n'est pas d'Hajoho. "On dit qu'elle est venue de Mayotte directement."

Les 23 hommes auraient ainsi embarqué vers 9 heures en direction de Maore. Avant leur départ, des informations qui restent à confirmer font état d'une altercation entre Bacar et une partie de ses hommes. Des soldats qui se trouvaient dans le groupe au départ de Barakani n'étaient pas sur la liste des hommes qui devaient partir avec lui. La rumeur selon laquelle

ils auraient été tués n'a pas été confirmée. "Aucun cadavre n'a été trouvé par ici", affirme Oikidou Ahmed Sidi. "Par contre, l'un des sept éléments armés de la FGA que j'ai croisés plus tard et qui m'ont demandé de prévenir l'AND pour qu'ils se rendent m'a confié que le beau-frère de Bacar avait dû faire demi-tour faute de place, tout comme eux. Il m'a dit que Bacar leur avait promis qu'une vedette viendrait les chercher. Mais elle n'est pas venue."

L'arrivée des 23 hommes sur l'île sous administration française est elle encore plus floue. Officiellement, ils ont atteint Maore à 18 heures. Selon le préfet Vincent Bouvier, qui s'est expliqué le lendemain de cette intrusion, "ils sont arrivés sur la plage de Mzouazia à bord d'un kwassa et se sont rendus chez le frère de M. Bacar, Daniel Bacar." Comment ? Le préfet n'a pas souhaité répondre à nos questions. Au village, personne n'a vu 23 hommes armés de kalachnikovs revenir de la plage...

De nationalité française et marié à une Mahoraise, Daniel Bacar possède une petite maison à l'entrée du village, sur le bord de la route nationale. Selon le timing du préfet, c'est seulement après leur arrivée chez Daniel Bacar que les hommes se font connaître auprès de la gendarmerie. "Ils ont appelé pour dire qu'ils étaient à Mayotte et qu'ils souhaitaient se rendre", indique le préfet. "Ils ont d'ailleurs rendu leurs armes sans résistance et M. Bacar a demandé l'asile." Toujours selon M. Bouvier, vers 21 heures, son directeur de cabinet, M. Faure, et le lieutenant-colonel de gendarmerie, M. Martinez, se rendent sur place, où se trouvent déjà deux pelotons de gendarmerie. Rapidement en effet, des Anjouanais ayant appris la nouvelle ont assiégé la maison (lire p.8).

Comme celle présentée à la Réunion, cette version tend elle aussi à confirmer la thèse selon laquelle Bacar est arrivé à Maore sans ●●●

## L'étrange passivité des troupes de l'Alliance

PLUS QUE LA FUITE DU COLONEL BACAR, CE SONT LES CIRCONSTANCES de sa sortie de Ndzuani, moins de 48 heures après que l'armée comorienne et les troupes africaines aient posé le pied sur l'île, qui nourrissent les suspicions. Sur place, la déception provoquée par cette défection a noyé la ferveur de certains jeunes partisans. Le même vent de malaise sourd au sein d'une armée comorienne qui n'avait pas besoin de cette tache sur son blason redoré. Car si le colonel Bacar a pu narguer les radars qui quadrillent les côtes mahoraises avant de se laisser prendre dans les mailles du filet administratif et judiciaire français (lire ci-dessus), il a avant tout réussi la prouesse de contourner le dispositif de surveillance mis en place par la coalition AND/UA dans le cadre de l'opération militaire sur Ndzuani. En plus des 1.500 hommes à terre, six embarcations et une dizaine de zodiacs auxquels il faut ajouter des vedettes de type kwassa louées à des particuliers, devaient assurer le contrôle des côtes anjouanaises. Dans ce contexte, ce dernier défi du colonel rebelle aux autorités de l'Union ne peut qu'étayer la thèse de complexités au plus haut niveau - à moins d'y voir tout simplement le résultat de graves négligences...

des scénarios possibles", a déclaré à la presse le directeur de cabinet du président chargé de la Défense, Mohamed Bacar Dossar, quelques heures après l'annonce par les radios françaises de l'arrivée de Mohamed Bacar à Maore.

AUTRE FAIT TROUBLANT, LA CÔTE SUD DE NDZUANI ne faisait pas partie des zones du débarquement. S'il y a bien des raisons de tactique militaire à ce choix, les agents de renseignement travaillant pour le compte de l'armée présentaient ce secteur - d'où partent une majorité des kwassa-kwassa - comme l'une des probables portes de sortie qu'utiliserait Bacar et ses hommes. L'absence de troupes dans cette région les deux premiers jours consistait-elle à éviter une altercation directe avec la garde rapprochée de Bacar ? Si l'armée n'a pas suivi à

vedette se trouvait près de la plage, sans les deux moteurs qui n'ont été armés qu'au moment du départ". La nouvelle de l'embarquement depuis Hajoho ne pouvait passer inaperçue aux yeux de ceux qui connaissent le terrain anjouanais, comme ce observateur qui a préféré garder l'anonymat : "Depuis longtemps, tout le monde savait ici que si Bacar devait quitter un jour l'île, il passerait par la région Jimlimé, et Hajoho. C'est un de ses fiefs, la population lui est acquise et c'est là-bas que ses soldats montaient la garde depuis que l'on parle du débarquement." Les troupes soudanaises qui avaient le contrôle de ce secteur étaient positionnées à Domoni, à quelques kilomètres de là. Si les forces de l'Alliance n'ont pas jugé opportun de contrôler cette zone côtière et de positionner des troupes en dépit de ces informations et de la proximité du village avec Maore, "un commando s'y était rendu mardi après-midi, suite à des renseignements sur la présence de soldats rebelles sur le parcours Hajoho-Jimlimé", a-t-on appris auprès des habitants de Domoni.

LE TÉMOIGNAGE DES HABITANTS DE cette région est déconcertant. Nous sommes mardi après-midi lorsque Mohamed Bacar et ses hommes sont vus dans la forêt. "Des jeunes partis dans la forêt sont venus dire que Bacar avait été vu là-bas. Nous avons immédiatement envoyé l'information à Bambao via un motard", rapporte Hassane Malide, un paysan. Quelques heures plus tard, des soldats soudanais arrivent. "Ils voulaient quelqu'un pour les accompagner. Je me suis porté volontaire. Nous avons immédiatement pris le chemin. Un peu plus loin, les militaires ont dit de nous arrêter et nous reposer un peu. A un moment, ils m'ont dit d'arrêter. Comme nous étions en hauteur, nous apercevions les montagnes de Hajoho et Jimlimé. On était à 1.500 mètres du lieu où se sont cachés Bacar et ses hommes. Ils m'ont demandé s'il y avait un raccourci pour s'y rendre. Je leur ai répondu que non. Alors, ils m'ont demandé de retourner au village. On y est

retourné. Ils ont dit qu'ils reviendraient le lendemain à 7 heures." Mais ce fameux mercredi qui a vu les 23 fuyitifs quitter l'île, "ils ne sont pas venus", se désole Hassane.

"ILS NOUS AVAIENT promis qu'ils allaient revenir le lendemain", poursuit-il. "Dès 8 heures [le mercredi matin, ndr] les gens ont commencé à voir une vedette qui faisait des allers-retours au large de Hajoho. On l'a vu débarquer sur les côtes de Hajoho puis repartir. Certains disent que c'était Bacar". "Ils ont dit qu'ils étaient fatigués le mardi. Mais nous ne croyons pas qu'ils étaient fatigués. S'ils étaient allés là-bas sur le champ ou s'ils étaient retournés au village à 7 heures du matin le lendemain, comme ils l'avaient promis, ils auraient pu attraper Bacar", regrette Fahimedine, un jeune du village d'Harembo.

LE PLUS SURPRENANT dans cette histoire, c'est que les soldats soudanais n'étaient accompagnés d'aucun membre de l'AND. "On communiquait avec les mains et en balbutiant de l'arabe", dit Fahimedine.

DERNIER INDICE QUI INTERROGE : L'HÉLICOPTÈRE DE L'AND qui effectuait les liaisons entre Mwali et Ndzuani aurait repéré sur ses radars de bord, une embarcation douteuse mercredi 26 mars vers 12 heures. "Les coordonnées sur la position de cette embarcation ont été remises aux responsables militaires une ou deux heures avant l'heure supposée de la fuite de Bacar de Ndzuani [vers 14 heures, ndr]", confie un proche des milieux militaires. Ces renseignements ont-ils été répercutés à temps au commandement de l'opération ? "J'ai appris la nouvelle de la fuite 5 heures plus tard" a indiqué le colonel Salimou, chef d'état-major de l'AND, aux journalistes qui l'interrogeaient au cours d'une conférence de presse à Mutsamudu, deux jours après que Bacar ait pris la tangente. Quand au directeur de cabinet chargé de la Défense,

Mohamed Bacar Dossar, qui fut le premier à commenter l'événement jeudi matin, il a annoncé stoïquement que "nous avons été saisis par les autorités françaises, qui nous ont informés de l'arrivée de Mohamed Bacar à Mayotte".

**"Les coordonnées sur la position de cette embarcation ont été remises aux responsables militaires une ou deux heures avant l'heure de la fuite de Bacar."**

DANS LA CONFUSION des événements, un proche du cabinet présidentiel de l'Union s'est alors dit surpris que "la France retienne Bacar alors qu'une semaine avant le débarquement, c'est Christian Job [ambassadeur de la France à Moroni, ndr] en personne qui avait conseillé aux autorités comoriennes de lancer un mandat d'arrêt international contre lui". Une information confirmée par les dires du préfet de Maore, Vincent Bouvier, qui affirmait le 27 mars que "l'ambassadeur de France aux Comores avait dit avant l'offensive au président Sambi qu'il serait important d'arrêter Bacar le plus rapidement possible avant qu'il ne fuit vers Mayotte".

AUTANT D'ÉLÉMENTS douteux qui laissent imaginer qu'une sorte de marché a été conclu en coulisses. L'exfiltration de Bacar contre la non résistance de ses troupes ?

KES et ABA

DEPUIS MWALI où l'armée était cantonnée et préparait son opération, la hantise du commandement des forces de l'Alliance était focalisée sur les risques de fuite des autorités de l'île dont les photos avaient été remises aux forces impliquées dans l'intervention. A Itsamia, d'où sont parties les troupes et où s'était installé le commandement de l'opération, le ministre de l'Intérieur de Mwali avait pour mission de mobiliser les villages côtiers pour intercepter toute infiltration par la mer des personnes recherchées. Une vigilance qui ne semble pas avoir été la règle à Ndzuani, alors que la fuite des rebelles, particulièrement du premier d'entre eux, "faisait partie

juste titre- ces informations qui se sont avérées inexactes, elle n'a pas non plus donné crédit à celles qui présentaient un possible départ du côté de Hajoho, vers le nord-est de l'île. Or, c'est bien dans ce petit village côtier que la troupe menée par le chef rebelle a organisé son départ en toute quiétude, en pleine journée, sur une embarcation dont l'aspect -une vedette rapide- aurait dû intriguer toute personne avertie.

SELON DES RENSEIGNEMENTS recueillis sur place par des jeunes de Domoni, "la

## BACAR / une fuite en eaux troubles

●●● aucune aide extérieure. Comme la précédente, elle reste tout aussi discutabile. Une version plus crédible fait état de complicités au sein même des organes de décision et d'information.

L'on sait ainsi que Mohamed Bacar appelait très régulièrement son frère à Maore. Selon diverses sources émanant de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM), où travaille Daniel, "il était très souvent appelé depuis Anjouan, même ces dernières semaines". Les communications étant impossibles à Ndzouani depuis début février, seul le propriétaire d'un téléphone satellite pouvait joindre l'extérieur.

**"D'habitude, quand il y a autant de camions, c'est pour arrêter des clandestins. Là, ils n'arrêtaient personne."**

Mohamed Bacar en avait bien sûr un. Or comment imaginer que ses communications n'ont pas été enregistrées par les "grandes oreilles" installées en Petite Terre ? Le jour même de sa fuite, c'est grâce à ce téléphone qu'il aurait joint son frère pour lui confirmer le rendez-vous... Confirmer, et non fixer : ce jour-là, Daniel Bacar savait très certainement que son frère arriverait. S'il était au travail comme tous les jours le mardi, "le mercredi, il n'y était pas", affirme-t-on à la CSSM. A cette absence "bienvenue" s'ajoute l'attitude quelque peu surprenante du jeune cadre : "Jamais il n'a semblé inquiet, même le jour du débarquement, il ne laissait pas entrevoir une quelconque crainte. Nous on pensait que c'était pour cacher ses émotions, mais après coup, on se dit qu'il était vraiment sûr que rien ne se passerait de grave", indique un agent qui le côtoie quotidiennement au travail. "Cela nous a vraiment tous surpris qu'il ne semble pas inquiet", confirme un autre de ses collègues.

Si l'arrivée du colonel était envisagée par son frère, il semble bien qu'elle l'était également par les forces de l'ordre. Selon plusieurs habitants de Bouéni et Mzouazia, le 26 mars, avant même l'arrivée de Bacar et ses hommes, "on a vu des camions de la gendarmerie tourner et tourner encore dans tout le sud, et toute la journée. C'étaient des trafics, et ils n'arrêtaient pas de passer, du matin jusqu'au soir, comme s'ils cherchaient quelqu'un sans le trouver". "Ce qui nous a surpris", indique un homme sans-papiers français qui vit à Mzouazia, "c'est que d'habitude, quand il y a autant de camions, c'est pour arrêter des clandestins. Là, il n'y avait personne à part les gendarmes dans les camionnettes." Et d'ajouter : "Il y avait des gendarmes de Mzouazia -on les connaît-, mais aussi d'autres gendarmes, peut-être de Sada".

Selon un autre habitant du village du sud, des 4x4 auraient été aperçus le mardi soir devant la maison de Daniel Bacar. "Je me suis demandé ce que faisaient ces grosses voitures ici", indique notre témoin. "Je me suis dit : Tiens, peut-être que Bacar est là."

Les autorités avaient-elles intercepté les communications des frères Bacar ? Si oui,

pourquoi n'ont-elles pas employé tous les moyens nécessaires pour le stopper en mer ? Comment comprendre que depuis quelques mois et la mise en place des radars, les autorités interceptent très régulièrement des kwassa, même la nuit, mais que la vedette supposée (logiquement plus grosse, mais il est vrai aussi plus rapide) de Mohamed Bacar soit passée entre les mailles du filet ? Comment interpréter, enfin, le fait que certains des comorbogs qui se sont passionnés ces derniers mois pour la crise anjouanaise<sup>1</sup>, aient affirmé dès 18h10 ce mercredi 26 mars que Bacar était à Maore ?...

Répondant aux critiques de ceux qui y voient une manière de sauver la peau de Bacar, M. Bouvier a tenu à préciser le 27 mars que cette venue "clandestine" n'était pas pour arranger ses affaires. "Si nous avions pu l'éviter, nous l'aurions fait." Pour appuyer ses propos, M. Bouvier a indiqué que la vedette de M. Bacar "a échappé à nos radars et a profité de notre faiblesse dans cette région [le sud-ouest de Mayotte, ndlr] ainsi que de l'absence de notre hélicoptère [celui-là même qui s'était crashé à Ndzouani quelques jours plus tôt, lire p. 28, ndlr] pour passer." Il a également soutenu que "depuis quelques jours, nous avons multiplié les contrôles pour éviter sa venue". Certainement honnêtes, les propos du préfet laissent cependant songeur, alors que depuis cette intrusion, une dizaine de barques ont été arraisonnées en mer<sup>2</sup>, parmi lesquelles certaines étaient chargées de personnes pro-Bacar fuyant les forces de la coalition... Une efficacité quelque peu tardive.

Autre sujet à discussion : le timing. M. Bacar serait arrivé à Maore à 18 heures. Il aurait alors rejoint son frère chez lui, d'où il aurait prévenu les autorités, que l'on imagine surprises... Pourtant, un témoin affirme très clairement avoir vu, ce mercredi vers 18 heures -"avant la première prière du soir"-, "deux voitures banalisées mais avec un gyrophare, garées devant la maison de Daniel Bacar". Dans ces deux voitures se trouvaient, selon ce jeune habitant de Majimeouni (village voisin de Mzouazia), "deux policiers blancs vêtus de noir". Observant ce ballet, notre témoin affirme avoir vu "un homme caché sous un chitromani sortir de l'une des deux voitures et rentrer dans la maison de Daniel Bacar". Autrement dit : le colonel était "escorté" par des policiers au moment même où il est sensé être arrivé sur l'île...

Peut-on imaginer que le colonel était attendu de longue date ? Non, quand on sait qu'en dernière urgence, la préfecture a cherché, mercredi soir, à contacter des gîtes pour héberger les fuyards -une information que la préfecture s'est refusée à commenter, mais dont nous sommes certains. Il n'est cependant pas impossible d'envisager une réelle complicité au sein du pouvoir administratif du territoire pour permettre à Bacar de poser le pied sur le sol "français" et ainsi de demander l'asile. Cette "issue de secours", si elle a été programmée, expliquerait sa position ferme - et sinon incompréhensible - face aux menaces de débarquement de Sambi, aidé par l'Union africaine et la France, et soutenu par les Etats-Unis et l'Union européenne.

Les récents événements à la Réunion - l'arrestation et l'incarcération de Mohamed Bacar et de 21 de ses compagnons afin que la demande d'extradition formulée par les Comores soit étudiée, sur ordre de l'Elysée, ainsi que les multiples



Ci-dessus, un des 23 fuyards, dans le Transall de l'armée française qui enverra Bacar et ses compagnons à la Réunion, le 27 mars.

recours et procédures intentés par le Parquet pour le garder à vue - tendent à prouver que pour une fois, la France officielle n'a pas préparé ce coup. Comme l'indiquait le très bien informé *Quotidien de la Réunion* dans son édition du 4 avril, "il

**"Le préfet Bouvier hérite d'une situation difficile. Son prédécesseur ne dirigeait rien."**

apparaît clairement que le gouvernement français est bien ennuyé avec la présence de Mohamed Bacar sur son territoire et souhaite le remettre aux Comores tout en ayant reçu certaines garanties". Selon le journal réunionnais, Paris ne veut pas sacrifier ses relations avec Moroni -essentielle pour pouvoir continuer à expulser les Comoriens sans-papiers français de Maore.

A Paris, des sources haut placées assurent que la présence de Bacar sur le sol français n'a pas été souhaitée. Elles font également état d'un grand courroux vis-à-vis des autorités préfectorales mahoraises pour leur gestion de cette crise. L'honnêteté de M. Bouvier n'étant pas remise en cause, il n'est pas impossible qu'il se soit fait "doubler" par certains de ses collaborateurs. Un homme qui travaille régulièrement avec les services de la préfecture nous disait récemment que "Bouvier hérite d'une situation difficile. Son prédécesseur [Jean-Paul Kihl, ndlr] ne dirigeait rien. Ses adjoints avaient pris l'habitude de gérer en solo. Ils continuent aujourd'hui avec Bouvier."

Citant un haut fonctionnaire en poste à la préfecture, le *Journal de l'île de la Réunion* -très mal informé sur ce qu'il se passe à Ndzouani mais généralement au fait des coulisses préfectorales- titrait récemment : "Cette affaire risque de nous péter dans les mains"... Plus récemment encore, un colonel en poste à la gendarmerie de Maore avouait être "très en colère" contre ses supérieurs, qui "nous don-

nent des ordres absurdes".

Des barbouzes en poste à Maore continuent-ils leur travail de sape de l'intégrité des Comores ? Pions essentiels dans le séparatisme anjouanais en 1997<sup>3</sup>, certains fonctionnaires ont gardé au fil des années des contacts plus que cordiaux avec les autorités anjouanaises. Longtemps qualifié d'allié de Paris, Mohamed Bacar, colonel formé en France dont le régime a toujours accepté les reconduites à la frontière en provenance de Maore, pourrait ainsi avoir pu compter sur l'amitié indéfectible (et discrète) propre aux codes militaires de certains de ses correspondants à Maore. On ne laisse jamais tomber un soldat...

RC (avec KES et ABA)

<sup>1</sup> Nous avons cherché à le contacter, en vain.

<sup>2</sup> Lire *Kashkazi* n°70, mars 2008

<sup>3</sup> La préfecture a communiqué avoir arrêté une embarcation le 28 mars, une autre le 29, une le 30, deux le 31, une le 2 avril, deux le 3 avril.

<sup>4</sup> Lire *Kashkazi* n°64, juin 2007

# Au JIR, il faut sauver le soldat Bacar

Menée par les avocats de Mohamed Bacar et par *Le Journal de l'île de la Réunion*, la défense du dictateur vise deux objectifs : réhabiliter le colonel et diaboliser Ahmed Abdallah Sambi.

LA mécanique est désormais bien rodée. Depuis des mois, le *Journal de l'île de la Réunion* distillait par petites doses sa propagande pro-Bacar, par l'intermédiaire de son "spécialiste" des Comores, qui signe B.A. mais qui n'est autre que Jean-Claude Vallée, journaliste qui a soutenu le séparatisme en 1997<sup>1</sup>. La fuite et l'arrestation du colonel ont accéléré la machine à déformer la réalité, relayée par les éditorialistes du journal, bientôt rejoints par quelques radios "libres" réunionnaises et les avocats du dictateur. Sa défense passe par deux objectifs : diaboliser Sambi et faire de Bacar sa victime.

Si le quotidien s'était fait très discret lorsque les cas de torture perpétrés par le régime Bacar étaient révélés par la presse (AFP, *Kashkazi*, HZK), sa rédaction s'est déchaînée au lendemain de l'opération "Démocratie aux Comores". Le 3 avril, dans un article intitulé "La répression sanglante s'amplifie", le JIR affirme "la charia s'applique désormais à Anjouan" et que "la chasse aux anciens responsables de l'ère Bacar bat son plein". Le journal parle de mutilations, d'humiliations et de châtiments publics qui "contribuent à instaurer un sentiment de terreur". Des qualificatifs impropres à la situation en vigueur à Ndzouani -il y a effectivement eu des humiliations et des passages à tabac, mais on est loin des cas dramatiques décrits par le JIR, lire p.29-, que le journal s'était bien gardé d'employer lorsque Bacar régnait.

Fidèles héritiers de l'extrême droite maurassienne, ces journalistes<sup>2</sup> usent trois cordes sensibles. La première est la falsification des faits. "Anjouan est l'objet d'une épuración sans précédent", peut-on lire le 3 avril.

Christian Chardon parle alors de "1.000 arrestations" (contre 500 au grand maximum) et évoque le cas des principaux dignitaires du régime Bacar qui "sont déportés à Moroni où leur sort devient totalement mystérieux" (alors qu'ils sont emprisonnés à Koki, Ndzouani). Le même jour, le journal évoque le cas de Djaafar Salim, le ministre de l'Intérieur qui aurait été torturé et dénudé en public -"attaché par une corde, il a été exhibé [nu] au public et fouetté jusqu'à ce qu'il perde connaissance"-, quand on ne l'a fait "que" danser sur le tarmac. Honnête, le quotidien qui n'a pas envoyé un seul journaliste sur place reconnaît que ses sources proviennent... de Paris.

La deuxième corde est la comparaison incongrue avec la "Métropole" : "Compte tenu du nombre d'habitants, c'est comme si en métropole on avait mis 200.000 personnes dans des geôles." Une comparaison que ne manquera pas de reprendre à son compte l'avocat de Mohamed Bacar, Michel Quimbert (lire ci-dessous), lorsqu'il s'agira d'évoquer les 500 détenus.

La troisième corde emploie des raccourcis nauséabonds pour faire de Sambi un méchant islamiste. Car pour le JIR, être passé par l'Iran est impardonnable ; et se faire aider par des pays tels que le Soudan et la Libye l'est encore plus. "Les libérateurs, les défenseurs de la démocratie, la clique chiite organisée autour de l'Iran, la Libye, le Soudan, etc., montre désormais son vrai visage", écrit Chardon le 3 avril.

Le 1<sup>er</sup> avril, dans un article intitulé "Sambi, la ruse, la démagogie et l'intégrisme", B.A. fait un portrait au vitriol du président de



Jean-Claude Vallée se trouvait à Maore récemment.

l'Union. "Ambition dévorante, franc-parler populiste, promesses démesurées, Sambi-le-chiite dépareille face à son rival déchu, Bacar-le-sunnite." Pas un article du JIR ne fait ainsi précéder Sambi par "l'Ayatollah" ou le chiite -comme si c'était une insulte. Il est régulièrement rappelé qu'il est favorable à la charia. Les journalistes ont-ils eu l'idée d'aller vérifier sur place ce qu'il en est ? Ils seraient surpris de voir que depuis deux ans qu'il est au pouvoir, Sambi n'a pas vraiment fait évoluer les mœurs vers plus de rigueur. Qu'à cela ne tienne : "Attention, cet homme

est dangereux !" stipule Vallée.

Une fois Sambi rangé au placard des démons, en bonne place aux côtés des présidents iraniens, soudanais, libyens et de tous les terroristes potentiels, il convient cependant de rendre Bacar plus respectable. Car l'objectif est clair : prouver sinon à l'opinion, du moins au pouvoir médiatique -et si possible aux représentants de la justice et de l'OFPR, qui ont son sort entre leurs mains- que Mohamed Bacar est une victime du "démon".

Dans cette logique, il faut à tout prix éviter d'évoquer les dérives de son régime. Dans un portrait consacré à "Bacar, l'homme qui emm... la France" le 1<sup>er</sup> avril, Vallée n'en parle jamais -peut-être pense-t-il qu'il s'agit là d'un détail de l'histoire de Ndzouani. Il préfère développer ses liens étroits avec la France -l'invitation au meeting de l'UMP en 2002, ses liens familiaux avec Mansour Kamardine, "l'ami de Jacques Chirac"-, sa réputation de "musulman modéré", la qualité de ses réseaux - "son culot à se maintenir jusqu'au bout au pouvoir à Anjouan prouve que ses soutiens ne lui ont pas fait défaut, à Paris comme à Johannesburg". Il est décrit comme un homme "intelligent" et "tenace", quand Sambi n'est qu'un "rusé".

Une fois rendu plus respectable, Bacar, qui "s'estime victime d'une campagne de désinformation qui caricature les événements donnant un rôle de libérateur au président Sambi et de défenseurs de la démocratie à des pays qui ont toujours marqué beaucoup de mépris pour les droits de l'homme", doit passer pour la victime. Le 2

avril, le JIR évoque "les inquiétudes de Bacar". "Il semble qu'il soit au courant de la vague d'arrestation diligentée par les troupes qui ont débarqué à Anjouan. Par ailleurs, il est sensible à la détresse de ses compagnons, les 22 hommes qui l'accompagnent et qui occupent des chambres voisines. Ceux-là ont le moral en baisse car ils sont sans nouvelles de leur famille."

Une fois Sambi rangé au placard des démons, il convient cependant de rendre Bacar plus respectable.

Le dernier acte consiste à persuader les juges qu'un retour de Bacar aux Comores lui serait fatal. Régulièrement, il est fait allusion au fait qu'il y serait très certainement tué. Sur quelles bases se fondent les journalistes ? Aucune. Mais le but n'est pas d'informer. Depuis plusieurs semaines, l'objectif est d'assurer la défense d'un homme pour lequel le JIR a pris fait et cause. L'argumentaire des avocats de Mohamed Bacar utilise d'ailleurs exactement le même procédé que les journalistes du JIR.

Ainsi M<sup>me</sup> Briot n'hésite pas à évoquer dans les médias "les exactions [qui] font rage contre les anciens proches de Bacar, ainsi que leurs familles" et à citer le cas du beau-frère du président qui "aurait été torturé et mis à mort". Tout est faux, mais elle s'en fiche. Michel Quimbert, depuis Paris, semble également baser ses argumentations sur le journal du matin. "Nous sommes dans un scénario de grand guignol", précisait-il le 30 mars. "Ce serait à hurler de rire si ce n'était pas si triste. L'identité même des défenseurs de la démocratie est d'un burlesque accompli. L'Iran à la capitainerie avec le Soudan, la Libye, la Tanzanie à la manœuvre, rien que des pays qui pétaient les droits de l'Homme... C'est abracadabrantesque !"

Si c'est le rôle des avocats de tout faire pour sauver leur client -on peut se demander quelles sont les limites du métier cependant-, pour quelle raison le JIR s'est-il lancé dans ce combat ? Outre une islamophobie très perceptible dans les écrits des journalistes, et la persistance d'une nostalgie coloniale, l'on peut penser que Jean-Claude Vallée influence sérieusement ses collègues. Le travail de sappe de ce dernier, qui s'est fait médailler par la rébellion anjouanaise et a toujours soutenu le séparatisme -un séparatisme dont Mohamed Bacar était le dernier espoir à Ndzouani- ne vaudrait pas d'être à ce point cité, s'il ne servait l'argumentaire des avocats de Bacar, et si le *Journal de l'île de la Réunion* n'était pas, grâce à son site ([www.clicanoo.com](http://www.clicanoo.com)), le journal le plus lu de l'océan Indien...

RC

<sup>1</sup> Lire *Kashkazi* n°70, mars 2008

<sup>2</sup> Le manque de place nous empêche de citer les éditos de Jacques Tillier, qui chaque samedi se décrédibilise en démontrant sa méconnaissance du sujet.

## Michel Quimbert, l'avocat qui intrigue

P ARMI LES AVOCATS DE MOHAMED BACAR, Michel Quimbert, la soixantaine, est loin d'être un inconnu dans l'archipel. Celui qui s'est fait remarquer fin mars en évoquant depuis Paris les tortures qui seraient perpétrées par les forces de la coalition à Ndzouani, présente un curriculum vitae des plus "respectables". Avocat spécialiste en droit maritime -il a notamment été le conseil du capitaine de l'Erika-, fondateur de plusieurs clubs et fédérations, administrateur de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), président de l'Union des Ports autonomes et des Chambres de commerce et d'industrie maritimes, il préside surtout le Port autonome de Nantes-Saint Nazaire depuis 1999.

C'EST DANS LE CADRE de cette dernière fonction qu'il a entamé une collaboration avec le port de Mutsamudu. En décembre

2003, une charte de coopération a en effet été signée entre le quatrième port de France et les autorités anjouanaises. Une association a même vu le jour en décembre 2004, en vue de développer leur partenariat. Celui-ci s'est concrétisé en 2006 lorsque le port de Nantes a offert au port de Mutsamudu une ancienne vedette de la SNSM, réhabilitée et re-motorisée grâce à des fonds recueillis par l'Association Ouest Atlantique Anjouan. Le bateau a quitté la Bretagne le 19 mars 2006, à destination de Ndzouani via Maore -où il a été dédouané par M.Quimbert lui-même, affirme une source sûre.

DÉNOMMÉE L'ANJOUANAISE, cette vedette servait officiellement à la brigade du port pour le sauvetage en mer, jusqu'à présent dirigé par un proche de Bacar, Ombadi Richoine ; elle a aussi servi aux

FGA. Des informations lui prêtent également une fonction dans le trafic de drogue entre Ndzouani et Maore. Ces derniers temps, elle traînait le long des côtes de Domoni-Bambao-Hajoho -d'où a fui Mohamed Bacar le 26 mars. Alors que depuis plusieurs mois, l'on se demandait à Mutsamudu quelle était sa réelle affectation, certains se demandent aujourd'hui si elle n'a pas servi à la fuite de Bacar, dont l'embarcation n'a toujours pas été retrouvée...

Ce mystère autour de cette vedette s'accompagne de nombreuses rumeurs concernant Quimbert -considéré comme un homme de réseaux même s'il s'en défend et qui jouit d'une piètre réputation auprès de la Confédération maritime française-, alors que les circonstances de sa rencontre avec Bacar restent extrêmement floues.



# Jeudi 27 mars 2008 : la France est

Le 27 mars 2008, journée au cours de laquelle des centaines de Comoriens ont exprimé leur colère contre la France suite à la fuite de Mohamed Bacar à Maore, restera très certainement gravée dans les annales de l'histoire de l'archipel. Si des manifestations anti-françaises s'étaient déjà déroulées à Moroni par le passé, l'explosion subite de violence à Maore, où les Blancs ont été pris pour cibles, et la simultanéité des protestations dans les quatre îles, ont marqué une première. Retour sur une journée pas comme les autres.



L'aéroport de Pamandzi a été fermé le 27 mars.

**IL EST 6H30** ce jeudi 27 mars. Devant la barge, à Mamoudzou, quelques dizaines de Comoriens - Anjouanais pour la plupart - se regroupent pour protester contre la présence sur l'île de Mohamed Bacar. Si la colère est palpable, rien ne permet de deviner les violences qui surviendront, quelques heures plus tard. Déjà pourtant, l'on sent que les manifestants sont déterminés. "On va le trouver. On va le juger nous-mêmes ou le renvoyer à Moroni", dit l'un d'eux sur le rond-point Passot. Certains ont déjà pris la barge pour aller "le chercher" à l'aéroport, où la rumeur l'a envoyé - à juste titre.

C'est que Radio Cocotiers peut s'avérer particulièrement efficace. Le préfet Vincent Bouvier s'en est lui-même étonné le 27 mars, lorsqu'il a évoqué "la rapidité avec laquelle les gens ont été mis au courant". La nouvelle de la présence à Maore de Mohamed Bacar et de 22 de ses hommes a commencé à circuler dans l'île le soir même de son arrivée, le 26 mars (lire le parcours de sa fuite p.4). Dès que l'information a été connue, une cinquantaine d'Anjouanais, puis une centaine, se sont précipités aux abords de la maison du frère de Mohamed Bacar, Daniel, où l'ancien dictateur et ses hommes de main se cachaient depuis leur arrivée. "Certains sont arrivés en camions d'un peu partout", se souvient la tenancière de l'épicerie du carrefour. Pendant plusieurs heures - de 21h30 à 1h30 selon le voisinage -, Mzouazia est le théâtre d'affrontements timides entre les manifestants et les forces de l'ordre. Dans la nuit, des barrages sont érigés dans quelques villages du sud, avant d'être délogés dans la matinée.

Le lendemain, l'annonce du transfert de Bacar et de ses proches vers la Petite Terre, en tout début de matinée - ils sont arrivés vers 7 heures à l'aéroport, acheminés depuis la plage de N'gouja dans une vedette de la

police-, a relancé la mobilisation. L'hypothèse d'un déplacement vers la Réunion, censé "contribuer à la paix publique" comme l'expliquera le préfet lorsque la décision aura été prise, n'a fait qu'exacerber la colère. A pieds ou en voiture, des habitants de villages ruraux ont convergé vers Mamoudzou. Dès 6h30, un attroupement se forme devant la barge, où les protestataires manifestent avant de se rendre en Petite Terre. Entre 150 et 200 personnes réussissent à se rassembler devant l'aéroport de Pamandzi. "Nous ne voulons pas d'histoires", dit l'un d'eux. "Nous voulons juste qu'ils nous rendent Bacar, qu'ils le renvoient aux Comores, pour qu'on le juge." "La France ne doit pas protéger un assassin", dénonce un autre. Excités, les manifestants sont accueillis par deux camions de gendarmes - bientôt rejoints par deux autres- qui les repoussent en plusieurs étapes, jusqu'à réduire leur manifestation à néant vers 13 heures. "L'aéroport était une zone stratégique", expliquera plus tard le préfet, Vincent Bouvier. "On devait le protéger." Et pour cause : Mohamed Bacar et ses compagnons de fuite s'y trouvaient...

**P**endant ce temps, en Grande Terre, un autre groupe de manifestants munis de pancartes se rend devant la préfecture vers 7 heures, avant de "repartir chercher d'autres Anjouanais", selon un policier qui se trouve sur les lieux. Quelques centaines de mètres plus loin, plusieurs dizaines d'hommes et de femmes marchent à toute allure. Où vont-ils ? L'homme à qui nous posons la question ne le sait pas, mais il répond : "Nous sommes la brigade de Pamandzi !" Tous finissent par converger vers le rond-point de la barge aux environs de 8 heures, où ils se retrouvent bloqués, impuissants : pour éviter une trop forte affluente à l'aéroport, la préfecture a en effet décidé de suspendre les rotations de la barge. Loin d'apaiser la situation, cette mesure fait monter la tension d'un cran alors que la

majorité des gendarmes mobiles se trouve de l'autre côté. C'est à ce moment-là que tout devient confus.

Les manifestants, pour la plupart des vendeurs à la sauvette, des agriculteurs et des jeunes désœuvrés, ne sont conduits par aucun meneur. Tandis que de petits groupes se forment et ne savent que faire, un certain

**"Notre objectif, c'est que Bacar soit expulsé vers la Grande Comore et soit jugé. Il y a trop longtemps que les Français font n'importe quoi aux Comores."**

nombre d'individus commencent à barrer les deux issues principales du rond-point à l'aide de poubelles et font prendre un nouveau virage à la révolte. Des cailloux sont lancés sur les voitures garées le long de la route. Surtout, un homme en scooter à la peau blanche est éjecté de son véhicule et passé à tabac avant de s'échapper. L'amalgame entre les wazungu de l'île et l'attitude de la France aux Comores est cette fois traduit en actes... "Notre objectif, c'est que Bacar soit expulsé vers la Grande Comore et soit jugé. Il y a trop longtemps que les Français font n'importe quoi aux Comores. C'est notre vœux, c'est nous qui devons le juger", lance l'un des jeunes hommes qui s'évertuent à briser le deux-roues avant d'y mettre le feu.

L'arrivée des forces de l'ordre, qui lancent des gaz lacrymogènes et font le tour du rond-point en camion, disperse une grande partie des manifestants. Seuls

quelques dizaines d'hommes âgés de 20 à 30 ans restent actifs, tandis que sur le pourtour du rond-point règne une atmosphère étrange. A quelques mètres de distance des casseurs, les protestataires refroidis et les badauds observent sans être inquiétés. Seuls les Blancs s'entendent conseiller de partir au plus vite. "S'il vous plaît, allez vous en, ne restez pas là ! Ils n'ont pas besoin des wazungu, ils vont vous tabasser!" leur lancent les témoins.

La rumeur achève de se répandre lorsque les jeunes caïds se livrent à une tentative de "prise d'otage" sur trois personnes, qu'ils poussent dans la mangrove en leur disant : "On va vous emmener à Anjouan et vous échanger contre Mohamed Bacar." Les "otages" seront rapidement délivrés par les gendarmes mobiles, mais la panique s'est définitivement emparée de la place Mariage, sur laquelle donnent des commerces et administrations où travaillent de nombreux wazungu. Alors qu'une vingtaine d'entre eux se terre à l'intérieur du bar Le Caribou, les employés s'enferment dans leurs bureaux. A 9h30, les rideaux de la plupart des magasins sont baissés. A 10 heures, la Caisse de sécurité sociale, où travaille Daniel Bacar, le frère de l'ancien président, ferme à son tour ses portes.

Les casseurs continuent quant à eux de parader, allumant un feu ici, courant vers un immeuble là, se fondant dans la foule au passage des gendarmes et sprintant vers tel passant à la peau blanche. Mohamed Bacar semble oublié. La "chasse au mzungu" tant dénoncée est loin d'être systématique : si certains sont bel et bien agressés, les jeunes se feront un plaisir d'effrayer simplement les autres, au hasard des circonstances. Quelques observateurs blancs resteront sur place sans jamais être inquiétés, tandis que les agresseurs ne tenteront pas de forcer la porte du Caribou. Les forces de l'ordre sont quant à elles étonnamment peu présentes,

# indexée, les Blancs sont attaqués

alors que les jeunes véritablement violents, au nombre de quinze tout au plus, paraissent aux témoins facilement maîtrisables. Un des trois hommes pris en otage racontera plus tard que "lorsque les gendarmes sont arrivés, la moitié des gens autour de moi a fui ; l'autre moitié est partie quand ils ont lancé des lacrymos".

Cette absence que ne manqueront pas de critiquer de nombreux métropolitains les jours suivant -certains ont demandé la démission du préfet- se fera également sentir au rond-point de Kaweni, pris d'assaut par des jeunes du quartier, des adolescents pour la plupart, venus semble-t-il se greffer sur le tard au mouvement. Pour ces garçons, "c'était plus de la violence gratuite et une opportunité de se défouler", estime un témoin.

Dès le milieu de la matinée, il était quasiment impossible pour les Blancs de franchir la zone, qui relie toute la partie nord de l'île au reste de Mamoudzou. Tard dans l'après-midi, des employés d'entreprises du secteur étaient toujours claquemurés dans leurs bureaux. "Au départ, une bande de jeunes s'est rassemblée devant notre immeuble et dès qu'ils voyaient un *mzungu*, une volée de pierres arrivait. Les flics venaient et repartaient, car ils étaient débordés en nombre", raconte Pierre, qui travaille à proximité du rond-point de Kaweni. "Il y a deux cars qui sont venus une demi-heure puis qui, d'un coup, se sont barrés. Je pense qu'ils ont laissé la rue aux jeunes jusqu'à l'arrivée des renforts." Pierre a finalement réussi à s'échapper, non sans frayer : "Notre immeuble était devenu un aquarium de bombes lacrymo avec le vent qui nous ramenait les vapeurs. D'un côté on nous disait de rester, et de l'autre on entendait des pillages de magasins commençaient, et j'ai préféré ne pas attendre le moment où ils défonceraient les portes du bureau. C'est un Black du même quartier que moi qui est venu à pieds, a pris ma voiture, et je me suis caché sous le siège du passager. Quand je suis parti, il restait encore des gens."

Dans l'immeuble Coralium, des Blancs sont descendus dans le parking au sous-sol, se sont cachés dans le coffre de leurs collègues noirs, et sont ainsi sortis de la zone industrielle.

Quand nous l'avons joint au téléphone, en fin d'après-midi, Franck était lui toujours bloqué dans la zone Nel, en retrait de Kaweni, avec une quinzaine d'autres personnes. "On a un ami qui a un gros 4x4 et qui va voir s'il peut passer pour nous récupérer", expliquait-il. "On entend des coups de feu, on nous dit que c'est les lacrymos mais on ne sait rien. La plupart des *mzungu* partent avec des gens de l'archipel qui viennent les chercher et les cachent dans leur coffre. On appelle le 17, mais c'est tout le temps occupé. On est angoissés, et surtout énervés : on ne comprend pas ce qu'il se passe au niveau de l'Etat. On entend qu'une femme a été lynchée, qu'un homme a perdu son bras, et les flics ne font que rôder !" Certains se sont finalement déguisés en femme pour passer incognito dans les taxis ; d'autres ont tenté de fuir par le nord pour rejoindre le sud et éviter la traversée de Kaweni.

Alors que Mamoudzou retrouve son calme, Kaweni, où vivent des milliers de sans-papiers dans des conditions ultra-précaires, brûle. Les pompiers accueillent des dizaines de Blancs et repoussent les assaillants. Les employés de la station Total aussi. Au collège, qui sera assiégé jusqu'à 16 heures, plusieurs témoins assistent à des passages à tabac. L'un d'eux, un enseignant, raconte : "Une femme essayait de sortir son enfant du collège. Quand elle est sortie de son véhicule, j'ai vu l'un des insurgés arriver en courant, en criant : 'Qu'est-ce que tu fais là le *mzungu* ?' Il lui a alors asséné un grand coup de poing dans le dos, qui l'a faite chuter. Les élèves présents ont crié comme moi

jusqu'au moment où l'homme qui a frappé plusieurs fois cette femme a sorti un poignard de 30 centimètres de long. Le garçon sera finalement raisonnable... "Dans des moments pareils le sentiment d'impuissance qui vous envahit est vraiment quelque chose de terrible et d'insupportable", dit notre témoin.

Un sentiment qui explique très certainement l'hystérie née de cette journée. Tout au long de ce jeudi, des rumeurs-reprises par certains médias-ont fait état d'un, puis deux, puis trois morts, et de dizaines de blessés. L'on a aussi parlé de violents en cascade. Rien depuis n'est venu confirmer ces allégations, mais plusieurs jours après, nombreux étaient ceux qui voulaient se persuader qu'il y a eu des morts... Certains ont même cru apercevoir "des Anjouanais avec des armes à feu" ; d'autres y ont vu "une organisation militaire". Il ne s'agissait en fait que de jeunes pour la plupart désœuvrés, qui ont trouvé là un moyen d'exprimer leur malaise que l'ensemble de la communauté anjouanaise devra payer les jours suivants (lire ci-dessous).

Le sentiment anti-français a également gagné Moroni à l'annonce de la fuite de Bacar vers Maore. Le jour du débarquement, l'ambiance était calme : les gens, à l'affût de nouvelles et attentifs aux rumeurs, étaient regroupés autour de leurs postes de radio et téléviseurs. Jeudi matin cependant, dès 9 heures, des jeunes manifestaient près de l'ambassade de France et tentaient de s'approcher de l'entrée aux cris de "Mfarantsa na lave" ("La France va-t-en"), ou de "Rendez nous Mohamed Bacar". Les échanges de pierres et de grenades lacrymogènes entre les manifestants et les forces de l'ordre, qui protégeaient les abords du bâtiment, ont duré deux heures. Des protestations ont également éclaté dans le quartier populaire de Caltax, au sud de la ville, et boulevard de l'Europe, entre les vieux quartiers

et l'ambassade. Les affrontements ont fait quatre blessés : deux manifestants et deux gendarmes.

A 13 heures, le petit marché de Moroni, le plus proche de cette partie de la ville, était déserté par les marchandes. Mais les jeunes n'étaient pas les seuls à protester. Un peu partout dans Moroni, les passants et habitants s'invectivaient : "C'est l'Union africaine que la France humilie" ; "La France nous méprise, si j'étais un conseiller du président Sambi, je lui demanderais qu'on renvoie [l'ambassadeur de France] Christian Job" ; "La France est notre ennemie. Nous avons investi tous nos efforts et de l'argent pour la capture de Mohamed Bacar, et voilà qu'à la dernière minute, elle le prend !"

Le lendemain, une réunion publique s'est tenue sur la place de l'Indépendance à l'initiative des treize partis politiques qui ont soutenu le débarquement de l'armée comorienne à Ndzuani. Après que plusieurs orateurs aient condamné la politique de l'ancienne puissance coloniale, l'ancien ambassadeur Ali Mahaili a été hué par la foule pour avoir évoqué la France lorsqu'il parlait des pays amis des Comores. Interrompu durant une dizaine de minutes, le rassemblement n'a pu reprendre normalement, tandis que trois drapeaux français étaient brûlés par des jeunes.

Alors qu'un certain nombre de ressortissants français ont quitté les Comores, la plupart se sont faits discrets ces derniers jours. Malgré l'appel au calme d'Ahmed Abdallah Sambi, quelques scènes de violence ont été recensées : "Un citoyen belge a été frappé par des voyous qui l'ont pris pour un Français, des véhicules garés ont été attaqués au motif que leur plaque minéralogique portant la mention TT donnait à croire qu'ils appartenaient à

des Français", rapporte le journal *Al-watwan* <sup>1</sup>.

Si la manifestation organisée par les autorités de Mwali s'est déroulée dans le calme, un drapeau tricolore à tout de même été brûlé sur la plus grande place de Fomboni. Avant que la foule ne se sépare, une déclaration lue par Mohamed Ousseine, secrétaire général du ministère des Finances de l'île, a accusé la France d'être "coupable de la mort des présidents Said Mohamed Cheikh, Ali Soilih, Ahmed Abdallah, Mohamed Taki, et de la déportation de Djohar à Bourbon". "La présence française est une insulte aux Comoriens et est à l'origine de la déstabilisation et du sous-développement des Comores", a-t-il poursuivi.

L'île de Ndzuani, encore dans l'euphorie du débarquement, a quant à elle rattrapé tardivement le mouvement de protestation qui a embrasé l'archipel. La manifestation organisée par les partisans de Sambi a démarré doucement place de l'Indépendance à Mutsamudu. Au fur et à mesure de sa progression, près de 600 personnes ont suivi la cadence dans une ambiance survoltée, où les cris de "Vivent l'AND et les troupes africaines", s'entrechoquaient de slogans de dénonciation de la France. "Halte à la déstabilisation de notre pays", "Anjouan dénonce l'exfiltration de Bacar" ou encore "Anjouan exige l'extradition des rebelles", pouvait-on lire sur les banderoles. Malgré la tension sur l'île, les manifestants ne se sont livrés à aucun acte de violence. Les quelques ressortissants français vivant sur l'île n'ont été aucunement inquiétés. Ce jeudi-là, il valait mieux être blanc aux Comores indépendantes qu'à Maore.

I.G, R.C, KES et FA

<sup>1</sup> *Al-watwan* n°1039, 31.03.08

## Haro sur "l'Anjouanais" à Maore

DIMANCHE 6 AVRIL. DIX JOURS APRÈS LE 27 MARS, PRÈS DE 1.200 MANIFESTANTS (2.000 selon la police), une majorité de Noirs mais aussi de nombreux Blancs, se retrouvent pointe Mahabou à Mamoudzou. Le mot d'ordre "Plus jamais ça !" rassemble des groupes hétéroclites contre les violences du 27 mars : des *wazungu* choqués par les passages à tabac, d'autres plus fondamentalement opposés à l'immigration, des intellectuels mahorais, des élus, des militants, des journalistes. Sur les pancartes, on peut lire : "Vols, insécurité, prison, plein... Partez partez" ; "1/3 de clans à Mayotte = 20 millions de clans en France" ; "Multiplier les moyens de surveillance" ; "Mayotte aux Maorés"...

SI LA MARCHÉ JUSQU'À LA PLACE du Marché se veut "digne et pacifique", les discours des intervenants ne le seront pas toujours. L'amalgame entre les quelques dizaines de casseurs du 27 mars et l'ensemble de la communauté anjouanaise de l'île est allégrement développé. Au nom du collectif organisateur de cette marche, Daniel Zaidani parle de l'incendie ordonné par le maire de Bandrele des cases des sans-papiers en 2003 à Hamouro comme d'une "initiative rare" rapidement "abandonnée pour favoriser la terreur des Anjouanais". "Alors que le Mahonis offrait son hospitalité sans limite", continue-t-il, "l'Anjouanais clandestin s'organisait pour détruire Mayotte".

À L'IMAGE DE CETTE MANIFESTATION, la nature du débat public a rapidement évolué après les violences du 27 mars. La question du bien-fondé ou pas du transfert de Mohamed Bacar et de ses proches vers la Réunion a vite été éclipsée par celle de l'immigration clandestine. Dès le jeudi soir, la rédaction de

RFO mettait l'accent sur la présence à Maore de milliers d'Anjouanais en situation irrégulière. "N'est-ce pas là que se trouve le vrai problème ?" demandait le présentateur du journal au préfet, M. Bouvier, avant de s'interroger sur le fait que "les violences d'aujourd'hui représentent peut-être l'échec de la lutte contre l'immigration clandestine menée par l'Etat français". Dans certains reportages de la chaîne, et plus tard dans les titres de la presse écrite, nombre de journalistes feront l'amalgame entre les manifestants et les "clandestins".

SUR LES FORUMS INTERNET, des internautes ont également vilipendé l'ensemble des sans-papiers. "Je ne comprends pas que les Anjouanais se soient ainsi vengés sur la population "blanche lambda" pendant de ce fait tout espoir de se faire accepter", écrit le 28 un *mzungu*, qui affirmait qu'"auparavant, j'étais choqué de voir les rafles. Maintenant, je les verrai sans état d'âme."

LA RIPOSTE NE S'EST AINSI pas faite attendre. Si l'on n'avait noté à l'heure où nous bouclions cette édition aucune violence physique à l'encontre de sans-papiers, les pressions ont été nombreuses. Dans plusieurs villages, des Mahorais ont lancé dès le 28 mars un ultimatum aux Anjouanais afin qu'ils quittent le territoire. Des voitures munies de haut-parleurs ont circulé pour annoncer à la cantonade le jour avant lequel ils devaient s'en aller. A Mtsapéré, des habitants ont circulé dans les rues, annonçant qu'ils dénonceraient aux forces de l'ordre les maisons qui abritaient des personnes en situation irrégulière si elles ne partaient pas d'elles-mêmes. Certains sans-papier ont vu leur maison caillassée pendant quelques minutes. "Ils nous ont dit qu'ils viendraient nous chercher

dans la nuit. On n'a pas fermé l'œil avec nos enfants. Mais ils ne sont pas venus nous chercher", dit l'un d'eux. A Combari, plusieurs familles anjouanaises ont vu en guise de représailles, débarquer chez elles un groupe de jeunes. "Ils ont cassé la porte, ont frappé la tête, les chaises, même la moustiquaire avec leur coupe-coupe", raconte une femme. "Quand ils ont vu ma petite-fille, ils l'ont poussée sur le sol glissant où ils avaient renversé de l'huile. Ma fille enceinte, qui est sortie de derrière le rideau en demandant ce qu'il se passait, a été giflée." Les femmes, qui étaient seules à la maison, ont peur "même de faire les courses à la Stnie", avoue cette grand-mère. "Ils ont dit aussi qu'ils allaient brûler les cases." Les jeunes ont été arrêtés par la gendarmerie. Parmi eux, "j'en connaissais trois", indique leur victime.

D E NOMBREUX ANJOUANAIS NE CACHENT PAS LEUR MALAISE face à la situation inconfortable dans laquelle les ont placés les derniers événements. Abdou, qui n'a pas participé aux manifestations du 27, estime que "les Anjouanais ont fait les cons." S'il n'envisage pas de quitter Maore pour l'instant, il reconnaît que "si ça devient brûler les cases, il vaudra mieux partir." Souraya non plus n'a pas bougé de chez elle pendant la journée de jeudi, effrayée par les bagarres entre des jeunes de son village, Kaweni, et les forces de l'ordre. "Il y a des gens qui ont fait n'importe quoi", dit-elle. Le 28, Souraya a pris son courage à deux mains pour se rendre à son travail. Mais elle appréhende son prochain rendez-vous avec une assistante sociale. "Si je tombe sur une Mahonaise, comment va-t-elle me parler ? Est-ce qu'elle ne va pas m'insulter ?"

I.G et R.C



# Mohamed Bacar : jusqu'au

Il disait qu'il se battraient jusqu'à son dernier souffle, et a fini par s'enfuir. Portrait d'un homme qui, de volte-face en revirements, n'a jamais levé le mystère sur ses véritables intentions.

**S**ON assurance forçait l'étonnement ; elle est aujourd'hui tournée en dérision. Le 12 mars, le colonel Bacar, interrogé par l'Agence France Presse et la chaîne France 24, se disait "prêt à mourir pour défendre le droit et la démocratie à Anjouan". "S'il le faut, nous combattrons", ajoutait-il. "Nous disposons d'assez d'armes et d'assez d'hommes." Dix jours plus tard, il affirmait à un journaliste du *Quotidien de la Réunion* : "Je me battrais jusqu'à mon dernier souffle. Je n'ai jamais et n'envisagerai jamais de quitter l'île d'Anjouan. Foutre le camp, ce serait de la lâcheté, face à tous les Anjouanais qui m'ont soutenu. Soit nous réussissons, soit nous mourrons tous. Comment puis-je abandonner quelqu'un en sachant qu'après mon départ, il sera torturé à mort ? Si l'Union arrivait à prendre Anjouan, cela impliquerait nécessairement que Bacar n'existerait plus. Il serait... au paradis."

Qui sait si au moment où il prononçait ces mots, il ne préparait pas déjà son départ ? Toujours est-il que le 26 mars, soit trois jours après la parution de l'interview dans le quotidien réunionnais, la nouvelle de sa fuite vers Maore tombait. Sans avoir même tenté de résister aux forces comoriennes et africaines, abandonnant sur place ses plus proches compagnons de pouvoir, le colonel a pris la mer avec une vingtaine de miliciens. Depuis, c'est un autre homme que filment les caméras de la Réunion. Sans son kofia, sans la prestance que lui conférait son titre – et les hommes armés qui tournaient autour de lui – l'ancien président se présente au tribunal de St-Denis-de-la-Réunion en polo et pantalon de toile et dit avoir peur d'être expulsé par la France "si c'est vers les Comores". "J'ai confiance en la justice française", a-t-il balbutié comme un pauvre hère devant les journalistes, avant l'une des audiences où il était convoqué. "Ceux qui ont approché Mohamed Bacar (...) parlent d'un homme abattu qui craint pour sa vie et celle de ses proches", indique le journal *Al-watwan* <sup>2</sup>.

Où est le vrai dans les propos de Mohamed Bacar, qui n'hésitait pas à affirmer, toujours à l'AFP début mars, que dans son île, "il n'y [avait] ni délestages, ni arriérés de salaires, ni tortures" ? Où commence la comédie ? L'entêtement du colonel s'explique-t-il par le fait qu'il avait prévu une porte de sortie ? Depuis son arrivée au pouvoir, en 2000, Mohamed Bacar aura toujours entretenu le mystère autour de ses véritables intentions. Peu loquace et dépourvu de tout discours politique, il a laissé penser à certains qu'il n'était qu'un pantin dépourvu d'intelligence sur l'échiquier géostratégique de l'archipel. On ne peut cependant nier qu'il a fait preuve d'habileté en faisant progresser

des années durant l'idée d'une plus grande autonomie des îles, en ralliant à sa cause une partie de la classe politique comorienne, et en jouant inlassablement avec les nerfs du pouvoir central et de l'Union africaine.

Durant les derniers jours de son règne, il a même fait preuve d'un sens de la communication particulièrement aiguisé, carressant dans le sens du poil les Mahorais dans *Mayotte Hebdo* en novembre <sup>3</sup>, et affirmant à l'AFP qu'il était "prêt au dialogue" lorsque les troupes africaines se massaient à Mwali. La dépêche, qui a fait le tour de la planète médiatique, donnait ainsi l'impression que l'homme était prêt à la conciliation face à un Sambi va-t-en-guerre...

La rumeur lui attribue également de nombreux soutiens parmi certains réseaux français. Comment interpréter autrement la campagne de propagande lancée par le *Journal de l'île de la Réunion* depuis son transfert sur l'île Bourbon (lire page 12) ?

Autant d'interrogations qui amènent à se pencher sur la personnalité de ce "petit chef" au destin particulier et à l'image trouble... Mohamed Bacar naît en 1962 à Barakani, non loin de Mutsamudu, dans une famille relativement privilégiée : son père est un ancien militaire de l'armée française. Il en gardera un goût pour ce qui était à l'époque du luxe, nous disait en mai 2007 un enseignant qui le fréquentait durant son enfance. "Il avait accès au mode de vie d'une petite famille bourgeoise : la radio, un électrophone, une pièce en dur. Sa famille était plus riche que la plupart des familles de Ouani". J'ai remarqué qu'il tenait à garder ce standing quand on était jeunes." La position sociale de son père permettra à tous les enfants Bacar de faire des études : parmi la fratrie, Fatima a dirigé sous son régime l'Université d'Anjouan, Abdou (qui a fui avec son frère le 26 mars) les forces de gendarmerie. Daniel, cadre à la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, s'était attiré en 2006

les foudres du mouvement des femmes "leaders de la vie publique", hostiles aux cadres franco-comoriens. Il s'est à nouveau illustré lors des derniers événements en accueillant Bacar et sa troupe chez lui, à Mzouazia, au sud de Maore... Devenu chef de famille après la mort du patriarche, Mohamed Bacar est décrit comme un très bon élève par tous ses camarades de l'époque.

*"L'ai connu comme quelqu'un qui n'était pas tellement ouvert", raconte son ami d'enfance. "Quelqu'un de l'ombre, qui avait une retenue sur soi-même. Ce que j'appréciais chez lui, c'est que c'était un bossueur. Il travaillait, il ne s'énervait pas. Mais il était un peu marginal... Il jouait juste un peu de guitare." "Il s'intéressait aux sciences, maths et physique", se souvient un camarade de lycée. "C'est tout."*

**"Il n'a pas travaillé pour devenir un homme public. D'ailleurs, on voit aujourd'hui qu'il a peur de la dialectique."**

Intelligent, mais réservé voire taciturne : l'image d'un jeune homme peu sociable, d'humeur égale, sans passion et sans histoire, ressort des souvenirs des membres de sa promotion, qui ne peuvent s'empêcher d'y lire la préfiguration de ce qu'il est aujourd'hui. "Je

Timide, répuant à s'exprimer en public, le jeune Bacar se tient ostensiblement à l'écart du mouvement contestataire des années 70. "J'animais toujours des grèves au lycée", explique son camarade. "Lui était seul, il restait toujours derrière." "En 1979, j'ai essayé de lui faire connaître les idées de Msomo wa nyumeni <sup>4</sup>, mais il n'était pas tellement tenté", raconte son ami d'enfance. "Il ne s'opposait pas à nous, mais c'est l'engagement qui lui manquait." Cette absence de conviction politique rend quelque peu incongrue, pour ces militants de jeunesse, son accession à la tête de l'île. "Je ne sais pas comment il a pu arriver au pouvoir", avoue son camarade de lycée. "Il était tellement silencieux... il y a des gens actifs politiquement, on sent qu'ils peuvent être politiciens. Lui, non." "Il n'a pas travaillé pour devenir un homme public",

Mohamed Bacar, quelques jours avant sa fuite, dans sa résidence de Barakani. (PHOTO AFP)



# bout de l'imposture

renchérit l'autre. "D'ailleurs, on voit aujourd'hui qu'il a peur de la dialectique."

C'est donc hors du champ politique que le futur colonel va tisser la toile qui l'a maintenu au pouvoir durant sept ans. Son bac en poche, le jeune homme quitte Ndzuani en 1984, et poursuit des études supérieures à l'Université navale de Brest (France). En 1987, il intègre les forces de police sur son île, où il devient chef de la brigade du port. Durant cette période, il noue des relations avec la plupart des hommes qui porteront à bras le corps - et jusqu'aux derniers jours - son système, parmi lesquels Djaanffar Salim et Le Roi Fort, tous deux arrêtés par l'armée comorienne, et incarcérés.

Quatre ans plus tard, il poursuit aux États-Unis une formation de langue anglaise avant de continuer ses études dans le domaine de la police maritime, puis intègre l'École de Gendarmerie de Melun, en France, indiquant sa biographie officielle. De retour en pleine crise séparatiste, il dirige les combats contre l'armée nationale en 1997, puis s'impose peu à peu comme un acteur des négociations. "Dans l'armée, il a réussi à avoir son clan. Il s'est fait des amitiés solides", observe un homme d'affaires qui connaît bien les roua-

ges du régime anjouanais déchu.

En 2000, il renverse le colonel Abeid qui dirigeait l'île. "De la basse-cour il était le seul coq", ironise son ancien ami pour justifier cette accession au pouvoir. En 2002, il est élu démocratiquement, fort de la confiance suscitée par le rétablissement de l'ordre. "Il a été élu car durant trois mois il a payé les fonctionnaires", affirme notre homme d'affaires. "Les gens se sont dit : 'c'est le meilleur ! Ça a suffi.'"

**"Ce n'est pas un chef de clan politique. Il n'a jamais eu d'idéologie."**

Mais les Anjouanais vont déchanter. Si le militaire mène d'une main de fer les négociations statutaires et ne lâche rien quant à l'autonomie de l'île, la population ne voit pas la couleur des avantages tirés de celle-ci, hormis des facilités pour les démarches admi-

nistratives, et les recrutements liés à la mise en place des nouvelles institutions. Pis, Bacar ne sépare pas la chose militaire de la gestion de l'île, fait d'autant plus gênant que son armée rassemble d'anciens miliciens difficilement contrôlables. Ses sorties sous haute surveillance, encadrées d'hommes qui pointent leur arme à l'arrière des véhicules ; l'impunité dont bénéficient les soldats prompts à commettre toutes sortes d'excès ; la brutalité du régime et le bâillonnement de l'opposition politique et du syndicalisme ternissent son image.

Au fil des années se révèle un homme méfiant, sans parole, aux abois. "Il ne fait pas confiance à n'importe qui", affirmait en 2007 l'un de ses anciens conseillers. "Il peut vous donner rendez-vous et puis finalement, non. Il dit qu'on n'a jamais eu rendez-vous. Il aime dire qu'il est avant tout gendarme, qu'il peut faire une enquête pour connaître beaucoup de choses. Il place des gens pour les avoir avec lui et ne les écoute pas, ne leur donne même pas de bureau pour s'asseoir. En tant que conseiller, je faisais mes rapports chaque semaine, mais il n'a jamais donné suite. Un jour, j'ai essayé de lui serrer la main le matin... ses hommes m'ont bousculé ! Il sait qu'il est là par la force des

armes et il se méfie de tout. Il sait ce qu'il fait." Ces revirements et ces mensonges, Bacar les pratique aussi vis-à-vis de l'extérieur : avec l'Union et la communauté internationale, qu'il a réussi à faire tourner en bourrique durant plusieurs mois ; et avec les journalistes étrangers, face auxquels il a toujours joué le rôle de la victime du "rusé" Sambi.

L'une des principales caractéristiques de son régime - avant les derniers mois marqués par la torture et la terreur - fut son absence totale de ligne politique, exceptés le bras de fer avec les autorités nationales et un désir de relations privilégiées avec Maore et la France. C'est ce qui explique, pour notre homme d'affaires, le ralliement de personnalités aussi hétéroclites que Caambi El Yachourou, Abdou Madi, Ibrahim Halidi et Nassuf Abdallah, après le scrutin truqué de juin 2007. "Ce n'est pas un chef de clan politique. Il n'a jamais eu d'idéologie. Ça a toujours été un ventre mou de personnes autour de lui. Quand il est arrivé après Abeid, il n'a fait que reprendre ceux qui étaient là. Il ne s'est jamais préparé à régner politiquement sur Anjouan. C'est pour cette raison que des gens qu'il a combattus farouchement, se sont retrouvés autour de lui !"

A la différence du colonel Azali qui avait su entourer politiquement pour diriger le pays, Bacar a géré l'île seul, environné uniquement d'amis presque aussi tête brûlée que lui, intéressés surtout par les enjeux économiques du pouvoir. "Djaanffar Salim, c'est un bouclier, voire un glaive", affirmait l'année dernière cet homme d'affaires. "Il ne conçoit rien politiquement. A Anjouan, les politiques sont de la figuration. Quand Djaanffar monte au front, c'est pour menacer. Ces gens n'ont jamais eu de prédisposition à gouverner, ça n'a jamais fait partie de leurs ambitions de départ."

L'absence de contrepois modéré à l'intérieur du régime explique sa radicalisation. "Le problème, c'est que Bacar ne connaît que le rapport de force : 'si tu es capable de le faire, je suis capable de faire plus !', estime notre homme d'affaires. "C'est quelqu'un qui a un certain courage. Il évolue en tant que militaire et il se dit que c'est jouable."

Longtemps, son statut de rempart protégé l'autonomie de l'île a tempéré les excès de son régime. Les derniers séparatistes purs et durs le considéraient comme leur chance ultime. "Les gens n'ont plus envie de lui, mais nous les guerriers, sommes avec lui parce que nous sommes séparatistes", nous disait ainsi un milicien avant les élections présidentielles des îles. "Est-ce que c'est un bon président ? La question n'est pas là. Nous avons fait une lutte de dix ans, et maintenant le président de l'Union exige que l'île d'Anjouan retourne avec les autres. S'il y avait un candidat qui osait dire qu'Anjouan ne retournera pas là-bas, je le suivrais. Mais il n'y a que Bacar."

## Une débandade programmée ?

10h30, LE 25 MARS À FOMBONI (MWALI). LE COMMANDANT Ahmed Sidi, porte-parole des forces de l'Alliance qui ont débarqué à Ndzuani au petit matin, s'adresse à la presse. "Nos forces n'ont pas rencontré de résistance. Elles contrôlent les principales villes." Instant de surprise : le débarquement tant redouté à Ndzuani n'aura été finalement qu'un parcours de santé. Quatre heures seulement pour faire tomber les principales villes de "l'île rebelle"... Si la rue anjouanaise n'a pas attendu cette déclaration pour laisser exploser sa ferveur, dans les rangs des troupes alliées, le repli de l'adversaire n'a sur le moment rien de rassurant. Pas question de lever le doigt de la gâchette. "Et si c'était un guet-apens ?" lance un soldat, nerveux.

AUX PREMIÈRES HEURES de l'intervention, cette hypothèse était d'autant plus plausible que l'armée n'avait encore mis la main sur aucun soldat rebelle, et que l'on ignorait leur positionnement. Aucune autorité du régime n'avait non plus été appréhendée. Comment penser que les 600 soldats des Forces de la gendarmerie anjouanaise (FGA), qui avaient mis l'île en coupe réglée depuis des années et dont on disait qu'ils étaient chauffés à blanc, ne livreraient pas le moindre combat ? Surtout qu'aucun drapeau blanc n'annonçait la capitulation...

L'IDÉE DE RENCONTRER une forte résistance à Ndzuani était pourtant au cœur des stratégies concoctées par le comman-

dement de l'opération "Démocratie aux Comores". L'absence de riposte coordonnée des forces anjouanaises apparaissait donc surréaliste et maintenait la tension à fleur de peau. Chaque rumeur sur la présence de rebelles dans une région provoquait des mouvements des troupes, qui s'étaient dans un premier temps concentrés autour des sites stratégiques, laissant libres les zones reculées - dans lesquelles le déploiement ne commencera que trois jours après le débarquement - et toute la région sud de l'île. Militairement, c'est à partir de ce moment là que l'état-major s'est fait à l'idée qu'il n'y aurait plus de résistance. "Je peux parler maintenant du miracle anjouanais" lançait alors le chef d'état major de l'AND, le lieutenant-colonel Salimou, soulagé.

SUR PLACE, ON NE S'EXPLIQUE TOUJOURS PAS POURQUOI les hommes du colonel Bacar n'ont pas opposé la moindre résistance. Les premières explications sont venues de proches des autorités anjouanaises, qui s'inquiétaient de leur sort. "J'ai parlé avec lui après que l'hélicoptère des forces comoriennes ait lâché les tracts annonçant l'imminence du débarquement [le lundi 24 mars, ndr]. Il m'a assuré qu'il n'y aurait rien", a confié un proche de Djaanffar Salim, ministre de l'Intérieur de l'île, officiellement chargé de la coordination de la résistance en cas d'intervention. On était alors lundi après-midi, la veille de l'opération. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le discours du régime sur

le coup de bluff du débarquement a fonctionné jusqu'au bout. "Bacar nous disait toujours de ne pas nous en faire, promettant qu'il n'y aurait rien", nous a rapporté un jeune Mutsumudini qui a pu s'entretenir avec un soldat rebelle en détention. Mais si l'on peut comprendre que de simples soldats aient pu croire aux paroles de leur chef, il est difficile de penser que le numéro 2 du régime, compagnon de longue date de Bacar (lire ci-dessus), puisse douter de la réalité d'une opération qui était déjà en cours d'exécution. Le lundi 24 mars, alors que sur les ondes de l'Office de la radio télévision comorienne, Sambi déclarait l'intervention engagée, le ministre de la Justice du gouvernement de fait anjouanais essayait encore de convaincre la population "de se rendre mardi matin au travail" et les enfants "d'aller à l'école"...

UN GENDARME ANJOUANAIS affirme également que "jusqu'au dernier jour, on nous disait qu'il n'y avait rien, mais qu'il fallait continuer à surveiller les côtes. Au fur et à mesure que les choses se précisaient à Moroni, Bacar nous expliquait que si l'opération avait lieu, des renforts déjà en position au large allaient nous prêter main forte. On y a cru, d'autant plus que nous savions qu'il y avait beaucoup d'armes et de munitions gardés chez Bacar ainsi que quatre calibres 12,7 mm que nous n'avions jamais utilisés. Pour nous, c'était la preuve que d'autres gens étaient attendus". Nés ou simplement embrigadés au point de ne pas douter de la parole du maître, les soldats rebelles s'attendaient à résister. "La nuit du lundi [24 mars] après le

discours de Sambi, nous avons essayé de rejoindre nos supérieurs pour savoir ce que nous devions faire. Aucun ne répondait au téléphone. C'est à ce moment que nous avons compris que chacun devait se démerder", dit le soldat.

LES QUELQUES ÉCHANGES D'ARMES AUTOMATIQUES essayés par les forces de l'Alliance furent ceux de petits groupes de rebelles qui tiraient pour couvrir leur fuite. En aucun moment, l'armée comorienne et les troupes africaines n'ont eu à faire face à une véritable attaque. Même à Barakani où se seraient trouvés le matin du débarquement le colonel Bacar et sa sécurité personnelle, il n'y a eu que des échanges sporadiques. Selon des témoins, les tirs les plus forts, à l'arme lourde, ont ciblé le sommet des montagnes et visaient plus à semer la peur chez l'adversaire qu'à réagir à ses attaques. Les circonstances des arrestations de tous les responsables de l'île -disséminés un peu partout, parfois chez leur famille- attestent également qu'il n'y avait aucune coordination entre eux. Le colonel a-t-il sciemment anticipé la débandade en maintenant ses troupes et ses alliés politiques dans l'illusion d'une résistance qu'il n'a jamais préparée, tout en programmant sa fuite ? Ou a-t-il cru jusqu'au bout (trompé par certains réseaux) que la solution militaire serait évitée ? Seule certitude à Ndzuani, Bacar est le seul qui savait comment se sortir de ce guépier.

KES

L'autre force du pouvoir anjouanais tenait à sa capacité à entretenir une armée de jeunes miliciens qui n'avaient pas grand-chose à perdre, et avaient fini par terroriser la population. Ces derniers moins, combien sont passés entre leurs mains ?

Mais cette force était fragile. Le 5 février sur Radio Comores, l'ancien capitaine Rachadi Abdallah, "ami de longue date", l'avertissait depuis les États-Unis que lui et sa "bande d'opportunistes et d'arrivistes" ne feraient pas le poids face à l'armée nationale : "Tu sais très bien comme moi, que tu n'as ni la formation, ni l'armement suffisant pour faire face à l'AND. Réfléchis bien ! Pense à Zaitoune [son épouse, ndr] et aux enfants [qui vivent en France, ndr], sois raisonnable Mohamed ! Ne joue pas au kamikaze pour des gens qui vont se moquer de toi et qui, demain insulteront ta mémoire. Ces gens-là diront : 'Le roi est mort, vive le roi.'" Voilà qui est chose faite.

Lisa Giachino

<sup>1</sup> Le Quotidien de la Réunion, 23/03/08

<sup>2</sup> Al-watwan n°1043, 04/04/08

<sup>3</sup> Lire Kashkazi n°68, décembre 2007

<sup>4</sup> Ouani est un réservoir de l'élite anjouanaise ; Barakani, un modeste village.

<sup>5</sup> Mouvement culturel de jeunes lié aux courants indépendantistes et marxistes

<sup>6</sup> République fédérale islamique des Comores

<sup>7</sup> Lire Kashkazi n°70, mars 2008

<sup>8</sup> Propos retranscrits dans Al-watwan n°1042, 04/04/08

# L'impunité, une histoire comorienne

Des enjeux politiques et diplomatiques, mais également l'inertie de la justice comorienne expliquent l'impunité des anciens tortionnaires que sont Bob Denard et Saïd Abeid Abdérémane.

**VERRATON** un jour le colonel Bacar répondre des accusations portées contre lui devant la justice comorienne ? Les violentes manifestations du 27 mars sur l'ensemble des îles de l'archipel, ne traduisaient pas seulement l'exaspération d'un peuple face aux intrusions de la France, comme l'exprimaient les slogans affichés. C'est aussi l'explosion d'un sentiment refoulé au sein d'une société où l'impunité des hommes politiques est devenue une règle depuis l'accession des Comores à l'indépendance. Une impunité qui tient en grande partie à la confiscation de l'espace démocratique par une succession de régimes politiques arrivés au pouvoir par des coups d'Etat, le plus souvent diligentés par des forces extérieures ou répondant à des intérêts qui ne sont pas ceux du pays. Les douze années de règne des mercenaires ont marqué la mémoire collective : la nation a intégré l'idée que les hommes qui la dirigent n'ont pas de compte à lui rendre.

L'assassinat du président Ahmed Abdallah, en novembre 1989, aurait pu en ce sens marquer un tournant crucial, d'autant plus que la famille de la victime manifestait à l'origine une volonté de voir la justice faire son travail. Mais la personnalité du principal accusé, le mercenaire français Bob Denard, allait rapidement démentir la capacité de la justice comorienne à le juger. L'Etat qui avait saisi la justice comorienne, était lui-même le produit du système mis en place par les mercenaires. Après deux ans d'immobilité du tribunal de Moroni, la famille du défunt a fini par se tourner vers la justice française. Malgré les reconstitutions et enquêtes balistiques effectuées sur place, "la plainte n'a jamais évolué à cause de pressions intérieures et extérieures", nous disait en décembre Salim Abdallah, le fils du défunt président. Du coup, le dossier a échappé à la souveraineté nationale et s'est rapidement transformé en procédure politico-administrative.

L'entrée des Comores dans le processus démocratique en 1992 n'a pas complètement changé la culture héritée des régimes totalitaires. La séquestration en 1995 du président Djohar par le même Bob Denard<sup>1</sup>, n'a pas donné lieu non plus à une procédure judiciaire aux Comores, les implications hautement politiques du dossier ayant conduit à un règlement encore une fois... politique.

**"La plainte n'a jamais évolué à cause de pressions intérieures et extérieures."**

Cinq ans plus tard, lorsque le retraité de l'armée française Saïd Abeid Abdérémane, qui a dirigé Ndzuani à l'époque du séparatisme de 1998 à 2000, est chassé du pouvoir par la force, il est exfiltré vers Maore avant de retrouver sa paisible résidence toulousaine. Accusé d'actions et de viol par une dizaine de victimes, c'est encore une fois la justice française saisie par les plaignants, qui a ouvert une information le 14 janvier 2003 pour des faits commis à Ndzuani. C'est donc en tant que ressortissant français que Saïd Abeid Abdérémane a été placé sous contrôle judiciaire par la Chambre d'appel de Toulouse dans son arrêt du 2 février 2007 pour le chef d'inculpation de "complicité d'actes de tortures aggravés et complicité de viols aggravés, enlèvement, séquestration".

"J'avais saisi également à l'époque la justice angevine, mais il n'y a pas eu de suite", explique l'un des plaignants, Saïd Ali Chahalane, victime des tortures attribuées à Abeid et à ses hommes. L'actuel procureur de la République, Azad Mzè,

confirme qu'à sa connaissance, "il n'y a pas eu de procédure engagée sur ce dossier". Sans doute, puisque le prévenu a pu quitter la France et séjourner à Moroni sans être inquiété, il y a quelques mois. Il a même déposé sa candidature à la présidentielle de 2007 sur l'île de Ndzuani. La Cour constitutionnelle, qui a refusé la candidature d'Abeid parce qu'il n'avait pas passé six mois de résidence ininterrompue aux Comores comme l'exige la loi, avait pourtant été saisie par les victimes quant aux accusations qui pesaient contre lui. La Cour n'a fait qu'évoquer le cas, sans tirer les conséquences de ces accusations...

Le cas de Bacar va-t-il confirmer la persistance de la loi de l'impunité à l'égard des tenants du pouvoir ? De source judiciaire, le président déchu et les hommes



Bob Denard, lors de son procès pour le meurtre d'Abdallah... en France.

## "Etat de droit"

En recevant la demande d'asile effectuée par Mohamed Bacar et ses 22 compagnons, l'Etat français ne pouvait faire autrement que de l'étudier - ce qui ne signifie pas l'accepter. "Il a demandé l'asile politique. Le droit d'asile est un droit constitutionnel. Or nous sommes dans un Etat de droit. Nous devons étudier sa demande comme nous l'ordonne la Constitution", indiquait le préfet de Maore le 27 mars. Yves Jégo, le secrétaire d'Etat à l'Outremer, indiquait lui que "puisque nous sommes un Etat de droit, nous devons l'examiner".

Ce n'est pas Kashkazi qui va s'opposer à ce que le droit des étrangers soit appliqué. L'on peut cependant remarquer que ce droit élémentaire n'a pas toujours été respecté par l'Etat "de droit" qu'est la France. En effet, les belles paroles officielles ne résistent pas à l'examen des faits. Le cas récent de H.S. est en ce sens édifiant. Arrivé en décembre 2007 par kwassa en provenance de Ndzuani, cet opposant au régime - enseignant, il avait été limogé parce que ses cours étaient jugés "anti-Bacar" - est interpellé par la Police aux frontières sur le lagon. Il fait immédiatement savoir aux autorités qu'il entend solliciter l'asile. Le 8 décembre, il se présente à la préfecture afin de formuler une demande, qu'il rapporte le lendemain. Aucun document provisoire de séjour ne lui est délégué - la loi le stipule pourtant.

Fin janvier, la préfecture de Maore lui remet une convocation pour un entretien en visioconférence avec l'OFPPRA. Alors qu'il attend toujours la réponse de l'OFPPRA, il est interpellé le 8 février par la PAF, qui le conduit au Centre de rétention administrative. Malgré l'intervention de son avocat auprès des services de police et de la préfecture - qui étaient donc au courant de sa demande d'asile -, le préfet a pris un arrêté de reconduite à la frontière le jour même.

Ainsi, la législation liée au droit d'asile si chère au préfet et au secrétaire d'Etat a été totalement méconnue dans le cas d'H.S. Y'aurait-il deux poids, deux mesures en terme d'asile ?

RC

KES

<sup>1</sup> Lire notre dossier consacré à Bob Denard dans *Kashkazi* n°68, décembre 2007 (www.kashkazi.com)

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### Gestion des accès

La Banque Centrale des Comores souhaite mettre en place une gestion éprouvée de ses accès intérieurs et extérieurs (personnel, visiteurs, garage) dans les règles de l'art.

La BCC attend des manifestations d'intérêt

de la part de sociétés qui disposent des compétences techniques en la matière et qui proposent une assistance contractuelle viable et pérenne.

Les sociétés sont priées d'envoyer leurs références dans ce domaine avant le 30



Avril 2008 au Responsable Sécurité de la Banque Centrale des Comores Place de France BP 405 Moroni.

Moroni, le 09 Avril 2008



# Les hommes de l'ombre du débarquement

Anciens miliciens du séparatisme, Stalone, Djib et les autres ont été de tous les renversements de régime. Leur connaissance du terrain et leurs réseaux tissés depuis dix ans ont été déterminants pour faire tomber le régime Bacar. Reportage.

**STALONE**, Djib, Amoros, Warka, Badian, Aziz... Des pseudonymes qui sonnent comme des noms de code et dont raffolent les jeunes Anjouanais. Nous les avons rencontrés à Mwali, une semaine avant l'intervention des forces comorienne et africaines à Ndzuani. Leurs visages sont familiers. Ce qui ne l'était pas, c'était de les voir errer dans cette île transformée en un gigantesque campement militaire, et emboîter le pas à une armée pressée de monter sa stratégie de débarquement.

Certains se trouvaient quelques semaines auparavant à Moroni. Fondus dans les rues cosmopolites de la capitale, noyés dans le flot des "réfugiés" qui fuyaient les affres du régime du colonel Bacar, leur présence se faisait plus discrète. Ils faisaient effectivement partie de ces "déplacés"... "A un moment, nous avons décidé de partir. Bacar, qui surveillait nos mouvements, avait décidé que le temps était venu de nous arrêter car il savait que s'il ne nous écartait pas, il aurait des problèmes pour résister à l'armée. Nous le connaissons, il nous connaît. Il avait dressé une liste des personnes à arrêter. Mais des gens à nous, infiltrés dans les rangs de son armée, sont venus nous prévenir", explique Stalone, "l'artiste", auteur d'une chanson à la gloire de Sambi durant la dernière campagne présidentielle. Dans le collimateur du régime, ils se sont retrouvés à Moroni, "sans se concerter", disent-ils. Ils auraient préféré se trouver à Ndzuani plutôt que de fuir.

"Ce n'était pas de gaîté de cœur", assure Warka, qui lui n'est pas venu directement de Mutsamudu. "J'étais à la Mecque. Et au retour, mes parents m'ont

informé que les soldats de Bacar avaient visité la maison et qu'ils me cherchaient. J'ai donc prolongé mon escalade à Moroni, jusqu'aujourd'hui" expliquait-il mi-mars. Aziz, lui, a fait l'objet d'une perquisition dans sa maison. "Je savais que j'étais surveillé. Un soir, j'ai dit à ma femme que je ne passerais pas la nuit à la maison. Ça n'a pas manqué, ils sont venus fouiller, mais je n'y étais pas." Djib, un jeune restaurateur, craignait que dans la foulée, son tour n'arrive, et il a anticipé. Au fur et à mesure que l'option militaire de Sambu prenait forme, ces jeunes devenaient en effet la hantise de Bacar et de son ministre de l'Intérieur, Djaafar Salim, originaire de la même ville qu'eux. Craintes justifiées de part et d'autre, car leurs parcours se sont croisés au cours de la décennie séparatiste sur l'île. Et comme tous les amis d'hier qui se sont brouillés, chaque camp connaissait la capacité de nuire de l'autre et s'en méfiait.

Comme tous les amis d'hier qui se sont brouillés, chaque camp connaissait la capacité de nuire de l'autre et s'en méfiait.

La trentaine passée pour la plupart, ils s'étaient en majorité accrochés aux espérances séparatistes dans les années 1990. Dans les périodes les plus folles de cette décennie, ils formaient l'aile dure de la milice sécessionniste. On les nommait à l'époque "les gens du bateau", cette enclave mutsamudienne qu'ils avaient rendue impenable, telle la citadelle qui veille sur la ville. Aux avant-postes de ce combat qui les avait ramassés sur les bancs du chômage, ils ont appris à connaître les rouages du système, ses forces, ses faiblesses, ses enfants terribles. Ils ont surtout appris à défier l'agressivité, les armes, et maîtriser l'art de la guérilla urbaine, qui leur a permis, en 1997, de vaincre les troupes de l'armée nationale, puis en 1998, de repousser les assauts des factions séparatistes qui voulaient assiéger leur ville. Mais ces combattants sans armes, ces jeunes sans ambitions politiques, sinon l'espoir d'assurer un quotidien difficile, sont les premiers victimes de toutes les "révolutions" dont ils ont été les acteurs. Une fois le combat livré, ils se retrouvent relégués à la marge du pouvoir, rejetés sur les bancs de la place Mnadzjou, contraints de noyer dans l'alcool leurs déceptions accumulées.

Mais même dans cette posture passive, les tenants du pouvoir anjouanais qui les avaient utilisés à l'époque, craignaient leur réveil. Ils sont réputés redoutables, déterminés et capables de mettre l'île qu'ils connaissent dans le détail, à feu et à sang. "Nous nous battons pour notre île", lance Djib. Une cause qui les a conduits à épouser tous les combats perdus. "Ce qui s'est passé en 1997, c'est un virus. On pensait à la démocratie, on pensait à la décentralisation. On ne savait pas qu'il y aurait quatre présidents, mille ministres. A Anjouan, on ne veut pas savoir qui est président. On veut juste lutter contre la misère", explique Djib. En 1997, "les gens nous prenaient pour des délinquants. On nous utilisait, on a passé tout notre temps à mettre des barricades", ajoute Stalone. En 2007, l'arrivée de Sambu dans l'arène politique les a accrochés de nouveau à l'espérance, et ils ont pris fait et cause pour lui. Mais s'ils l'ont soutenu, ils sont toujours restés adossés au mur qui clôture le port de Mutsamudu...

Jusqu'à ce fameux 2 mai 2007, où les forces anjouanaises ont ouvert le feu sur l'armée nationale. "Nous nous sommes dit que nous ne pourrions jamais bénéficier des promesses qu'a faites Sambu, alors que nous voyions que quelque chose bougeait à Ngazidja", dit l'un d'eux. Ce coup de feu les a sortis de leur fatalité. "C'est nous qui avons sauvé les soldats de l'AND. On est allés les chercher, les cacher et on a organisé leur fuite. C'est là que nous

avons fait connaissance avec les officiers militaires", explique Stalone.

Réunis à Moroni au fil de ces aventures personnelles, les anciens miliciens devenus partisans de Sambu, ont commencé à s'organiser. "A Anjouan, on agissait spontanément. Ici, on devait se regrouper et agir de manière organisée. On s'est demandé : 'Qu'est-ce qu'on peut faire ?'", rapporte Stalone. L'étape moronienne a été celle des prises de contacts. Alors qu'à Ndzuani, où ils n'attendaient l'ordre de personne, ils auraient pu décider un jour ou l'autre de déclencher les hostilités, quelques uns ont dû ronger leurs freins pendant les longues semaines d'incertitude. "Nous savons que Bacar ne pourra pas résister, si nous sommes là", s'impatientait ainsi Mohamed à Moroni, avant de rejoindre Mwali. "Cette fois-ci, s'ils [le pouvoir et l'armée, ndr] hésitent, nous chasserons le colonel Bacar. Mais dans ce cas, on ne reflera le pouvoir à personne. Certains parmi nous ont 40 ans, on peut gérer aussi, non ?"

Ils choisissent finalement de se rapprocher de l'armée pour renouer les relations, créer un climat de confiance et assurer à la hiérarchie militaire qu'elle peut compter sur leur fidélité et leur connaissance du terrain. Ces passerelles établies, l'ordre leur est donné de se rendre à Mwali, une fois que l'armée s'y est installée. Ils n'avouent pas réellement leur mission secrète. Mais au fil des échanges, celle-ci transparaît : elle consiste dans un premier temps à créer un interface avec Ndzuani, pour monter un réseau de renseignements nécessaire à l'armée. Grâce à une toile de relations tissée depuis dix ans, ils s'infiltrèrent régulièrement dans l'île et rencontrent leurs complices, y compris au sein des Forces de la gendarmerie anjouanaise (FGA).

Ils sont ainsi à l'origine des nombreuses défections de soldats anjouanais, qui ont regagné ces derniers mois Moroni ou Fomboni. Une technique qui leur a aussi permis de prendre le pouls de l'île, et de connaître les mouvements de l'adversaire. Un ancien gendarme raconte l'une de ses infiltrations dans l'île, visant à exfiltrer un soldat des FGA : "J'ai appelé X et lui ai dit que je rentrais pour le récupérer. Je lui ai donné rendez-vous à Moya à une heure précise. Mais dans la discussion, j'ai senti des hésitations. Il n'arrivait pas de dire qu'il allait venir, qu'il réfléchissait, que ça lui semblait difficile. Lorsqu'il m'a donné finalement son accord, j'ai senti le gnet-apens." L'exfiltration ne s'est finalement pas faite. Renseignements pris, le gendarme était aussi utilisé par le pouvoir de Ndzuani pour récupérer l'ancien militaire. S'il y a eu des coups ratés comme celui-là, et s'ils ont pris des risques qui auraient pu leur coûter la vie, ces anciens miliciens ont contribué à rassurer les stratèges de l'Armée nationale de développement et les services de renseignement de l'Etat qui, pendant dix ans, avaient perdu de vue la réalité du terrain anjouanais et la psychologie des hommes qu'ils se préparaient à affronter.

Le 7 mars, l'armée se félicitait d'avoir brisé "le mur de glace" en réussissant sa première infiltration officielle dans la région de Sima. En réalité, il y en avait eu beaucoup d'autres avant, et elles étaient l'œuvre de cette armée de l'ombre.

Des infiltrations qui ont rendu poreuses les frontières que Bacar affirmait contrôler. Dans la mêlée des Anjouanais qui fuyaient les exactions du régime, combien travaillaient pour la "bonne" cause ? Le renseignement passait par ces flux. Même des militaires de l'AND en fonction sont passés ainsi à travers les mailles du filet et se sont positionnés à Ndzuani avec des moyens de communication, alors que l'île était coupée du monde. Un activisme que certains n'ont pas manqué d'utiliser à des fins personnelles. "Un fond géré par une commission de réfugiés a été mis en place par l'Union pour prendre en charge des déplacés qui, à Mwali, étaient souvent accueillis par les militaires eux-mêmes", révèle un habitant de l'île. Mieux encore, "des pêcheurs avaient organisé un trafic en ramenant de Ndzuani des prétendues victimes qui venaient toucher un peu d'argent et repar-



Ci-dessus, Stalone (à gauche), Aziz (au second plan) et deux de leurs "complices". Page de droite : des soldats de l'AND, avant le débarquement à Ndzuani. (PHOTO AFP)

taient", poursuit l'habitant. Etaient-ce des informateurs qui venaient faire payer leurs services à Mwali ? Difficile de le savoir. Dans ce réseau de renseignement, notre groupe d'une dizaine de jeunes gens était la pièce maîtresse.

Mais comme Stalone, tous ont affirmé ne pas être payés et se débrouillaient avec leurs propres moyens, même s'ils bénéficiaient de coups de main. "On ne nous donne pas de sous", disait Djib avant le débarquement. "Ce sont nos familles qui nous aident", lançait Warka. "Nous faisons la cuisine ensemble et c'est vrai que la vie n'est pas très chère ici. Et puis les gens comprennent nos problèmes, comme la propriétaire d'une des maisons qui nous a fait un bon prix", ajoutait Aziz. Mais si le groupe qui se partageait deux modestes maisons louées à Fomoni et Bandar Salam, ne vivait pas luxueusement, ses membres étaient accrochés en permanence à leur téléphone cellulaire. Qui payait ? Après enquête, l'on apprend que la présidence de l'Union a ouvert certains numéros à tous ceux qui sont concernés par le débarquement. "Des numéros du bouquet", c'est-à-dire des numéros gratuits, explique un connaisseur. Certains de nos miliciens font partie des bénéficiaires. C'est sans doute le seul avantage matériel obtenu par ces garçons, qui ne peut effectivement pas compenser les services rendus.

"Des groupes comme le nôtre se sont créés dans les autres régions de l'île, mais nous ne travaillons pas en coordination."

Car la collecte des renseignements n'était pas la seule mission de cette armée de l'ombre. "Nous avons un rôle de sécurisation à remplir à Mutsamudu au moment du débarquement", nous disaient-ils avant l'assaut. Autre mission : aider aux arrestations de soldats des FGA. "Si un soldat pénètre dans une maison, nous sommes organisés pour l'arrêter et le livrer à l'AND", confiait l'un des membres du groupe. Une mission qui n'était pas exclusive à Mutsamudu. "Des groupes comme le nôtre se sont créés dans les autres régions de l'île, mais nous ne travaillons pas en coordination", expliquait Stalone, qui ajoutait que leur objectif "c'est de

réduire les risques d'actions de revanche dans la population après l'opération".

A la veille du débarquement, ils sont ainsi les premiers à entrer à Ndzuani, avant les militaires. "Nous sommes entrés en kwassa par le nord, avec des munitions", raconte un membre de l'expédition. "Dans la nuit, alors que nous progressions dans la campagne, nous avons évité de justesse des soldats des FGA. Nous sommes entrés à Mutsamudu dans la journée. Ce n'était pas facile d'avancer vers des forces non comoriennes qui ne nous connaissaient pas. Mais devant l'accueil qu'on nous réservait le long du parcours, les soldats étrangers qui nous ont récupérés sur la route ont commencé par se demander qui nous étions vraiment." A Mutsamudu, les éclaireurs de l'AND ont été en première ligne de la "sécurisation". Les résultats prouvent leur maîtrise de l'environnement. Alors qu'ils comptaient parmi les victimes d'un régime qui cherchait à les arrêter, ils ont assuré la sécurité dans leur ville. Ce sont eux qui ont sorti les rebelles de leur cachette. "Ceux qui avaient peur de se rendre nous ont contactés, car ils nous connaissaient." C'est ainsi que les militaires ont pu localiser les alliés de Bacar.

Aujourd'hui, Ndzuani a retrouvé son calme. L'armée boit du petit lait après sa victoire. Sambu, lui, a retrouvé le territoire qui manquait à son pouvoir. Accueilli en triomphe à Mutsamudu le 5 avril, il a reconnu le travail accompli par ces jeunes qu'il a tenu à recevoir et avec lesquels il a partagé un repas à son domicile. En palliant aux carences de l'Etat dans une île qui lui échappait depuis une dizaine d'années, ils ont gagné leur place dans le camp des vainqueurs. Mais si les militaires vont retrouver leur caserne et les fonctionnaires leur poste, Stalone, Djib et les autres espèrent tout simplement "que tout ira bien et qu'on verra un développement". En attendant, ils fêtent cette victoire, tous les soirs, à l'ombre des camions-bars de la place Mnadzjou. Leur quotidien ressemble à celui d'hier, sauf que sans Bacar, ils flânent sans penser à une arrestation intempestive. Djib espère que les touristes viendront pour qu'il relance son restaurant. Stalone se demande toujours quand le pays aura-t-il une véritable politique culturelle, afin qu'il puisse sortir un jour son album.

En cas d'énième déception, ils reprendront le chemin de la contestation qui passe toujours par cette place mythique de Mutsamudu, synthèse d'une réalité souvent oubliée une fois que les élites renouent avec le faste du pouvoir.

Kamal Eddine Saindou

# Droit local / droit commun : les

Hérités de la colonisation, le droit local et les "cadis de la République" permettent de préserver certaines spécificités de la société mahoraise. Alors qu'ils semblent condamnés à disparaître, les élus comme l'Etat préfèrent ne pas affronter directement cette question.

**"JE JURE** par Allah, le Grand, le Miséricordieux..." Comme le fait remarquer Yves Moatty, vice-président du tribunal de première instance de Mamoudzou, "la République laïque française reconnaît à Mayotte", par le biais de la justice cadiale, "la valeur du serment coranique" <sup>1</sup>. Depuis qu'elle a commencé à occuper l'île, en 1841, la France a implanté progressivement deux systèmes judiciaires qui jusqu'à présent se complétaient plus ou moins. Le premier, de droit français, assure à l'origine la justice pénale <sup>2</sup> et règle les litiges impliquant des citoyens français. Le second, basé sur les pratiques locales en matière de droit musulman et de coutume, permet d'administrer les "indigènes" par l'intermédiaire de "cadis" à qui l'on attribue peu à peu, en plus de leur pouvoir judiciaire civil, des missions de notaire et d'officier d'état-civil. L'accession

des "indigènes" au statut de citoyens français ne fera pas disparaître le droit local. Mais l'évolution de la société et l'application de plus en plus large du droit commun sur l'île ont brouillé les frontières entre les usagers des deux systèmes. Résultat : "On a parfois deux justices qui font le même travail en même temps", relève Yves Moatty. "Un homme peut saisir le cadi, sa femme le tribunal de droit commun... et on en arrive à rendre deux décisions au même moment !"

Au-delà de l'anecdote, la relation entre le droit français et le droit local est l'un de ces multiples paradoxes que l'Etat comme les élus locaux évitent soigneusement de regarder de trop près... de peur, sans doute, de se heurter à d'insolubles contradictions. Elle touche pourtant à la fois à la vie quotidienne des Mahorais et aux mutations de fond imposées à leur système social.

Les cadis, chargés de l'application du droit local, font depuis quelques années les frais de cette période de transition durant laquelle les autorités semblent attendre que les changements s'imposent par la force des choses pour pouvoir, ensuite, trancher en faveur du fait accompli. Ni définitivement confirmés dans leurs fonctions, ni supprimés, ils sont en sursis depuis l'approbation en juillet 2000 par les Mahorais, à 73% des voix, de l'Accord sur l'avenir de Mayotte. Ce document, qui préparait le changement du statut de l'île en collectivité départementale, prévoit que "le rôle des cadis sera recentré sur les fonctions de médiation sociale". Selon Laurent Sermet, auteur d'une "proposition de réforme de la justice musulmane à Mayotte" <sup>3</sup>, "les forces politiques représentées au Conseil général ne sont pas étrangères à cette orientation. C'est la volonté de ne pas freiner l'intégration, voulue plus avant, de Mayotte à la République, qui explique cette position politique, la justice cadiale faisant figure d'élément conservateur et rétrograde".

Alors vice-président du Conseil général, l'ancien député Mansour Kamardine est le chef de file des tenants de l'assimilation à la République française. Les cadis lui attribuent d'ailleurs la responsabilité du dénuement de leur justice durant cette période d'incertitude. "Les juges qui partaient à la retraite n'étaient pas remplacés, on ne nous fournissait même pas de stylos, et on ne nous louait plus de bureaux pour travailler" rappelle Oumar Ben Ibrahim,

conseiller administratif du Grand cadi.

Une mise au placard somme toute logique puisque la loi du 11 juillet 2001 supprimait les tribunaux musulmans et prévoyait l'intégration de deux cadis assesseurs aux instances de droit commun, chargées désormais de juger les personnes de

**"Le nouveau député semble d'accord avec le Grand cadi pour dire que la justice musulmane doit être maintenue."**

statut civil local. Cette mesure n'a cependant jamais été appliquée. Yves Moatty pointe dans son article <sup>1</sup> "les difficultés pratiques que suppose le fonctionnement d'un tel tribunal (les cadis ne parlant pas forcément la langue française devant délibérer avec un magistrat métropolitain de confession non musulmane ignorant tout du droit local) (...). En raison des difficultés quasi insurmontables que soulève une telle réforme, la mise en application de celle-ci a été heureusement renvoyée aux calendes grecques", écrit-il.

En 2003, l'Etat fait effectivement marche arrière et modifie la loi. Désormais, les personnes de statut civil local peuvent choisir

entre le cadi et le juge de droit commun pour régler les questions liées à la famille, au mariage, à la succession et au statut personnel. Ce qui n'empêche pas les cadis de voir grignoter peu à peu leurs prérogatives : officiellement, ils ne jouent plus qu'un rôle symbolique dans le mariage, passé aux mains de l'officier d'état-civil <sup>4</sup>, et ils sont amputés d'une partie de leur fonction de notaire. Elu en 2004, le président sortant du Conseil général, Saïd Omar Olli, choisit tout de même d'attribuer un nouveau local au Grand cadi, de nommer des cadis dans les communes qui en étaient dépourvues et d'équiper leurs bureaux en ordinateurs et photocopieuses - une petite révolution. Pour autant, aucune réflexion de fond quant à leur avenir n'est menée à son terme. Le Comité de modernisation du droit local mahorais, instauré en 2001, est abandonné sans avoir fonctionné. Un premier colloque en 2002, puis un second en 2006, voient des juristes se pencher sur la question du droit local... sans qu'aucune conclusion n'en soit finalement tirée. "On ne sait pas exactement où on en est", résume Oumar Ben Ibrahim. "Les personnes qui voulaient la disparition des cadis ne sont plus élues. Le nouveau député semble toujours d'accord avec le Grand cadi pour dire que la justice musulmane doit être maintenue et que son rôle doit être étudié. Mais concrètement, on ne voit rien !"

Comme l'écrit Laurent Sermet, "l'organisation et le fonctionnement de la justice cadiale demeurent donc en l'état, mettant en évidence la difficulté de l'Etat français à appréhender cette réalité juridique particulière et entretenant, chez les Mahorais, une suspicion sur les rapports que l'Etat leur semble tisser avec Mayotte : l'intégration dans la République est suspectée de se faire au détriment de l'islam, et donc de la justice cadiale ; la reconnaissance de la singularité mahoraise est suspectée d'être un instrument de discrimination déguisée".

C'est là l'un des grands enjeux du droit local. Est-il compatible avec l'application de plus en plus généralisée du droit commun français, et avec le statut de département réclamé par la majorité de la classe politique mahoraise ? Le député Mansour Kamardine avait tranché en faveur de l'assimilation la plus complète possible. Sans programmer forcément la disparition du statut local, il avait entrepris d'élaguer, à coups d'amendements à la loi, tout ce qui le démarquait trop fortement du statut de citoyen de droit commun. L'interdiction de la polygamie imposée depuis 2004 aux jeunes générations en est l'exemple le plus flagrant.

Son successeur Abdoulatifu Aly a pris le contre-pied de cette politique. "Pour moi, il n'y a aucun problème. Le droit local existe sous forme métropolitaine : l'Alsace, le Pays Basque, la Bretagne ont beaucoup de droits particuliers", s'exclame-t-il. "Beaucoup de personnes croient que le département est une négation des spécificités. Mais en France, le droit commun n'empêche pas l'existence de droits locaux, que l'Europe défend d'ailleurs. On peut avoir le principe du droit commun mais en même temps déroger, adapter, faire tout ce que l'on souhaite."

Les partisans du département "light" se basent sur l'article 73 de la Constitution, qui indique que "dans les départements et les

Ci-dessous, le Grand cadi de Maore, Saïd Hachim.





# paradoxes d'un héritage colonial

régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités". L'article 75 indique pour sa part que "les citoyens qui n'ont pas le statut civil de droit commun conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé".

Pour Thomas Michaud, vice-procureur de la République, les choses ne sont pas si simples. "Le principe d'unité et d'indivisibilité de la République française, et l'égalité des citoyens devant la loi, fait que celle-ci ne peut pas être trop diverse d'un point à l'autre du territoire", affirme-t-il. "Le département exige l'application pleine et entière des principes de la République. Or, le principe de laïcité est-il compatible avec la société mahoraise ? Est-ce que la justice cadiale, qui fonctionne en dehors de toute règle procédurale, est conforme à la Constitution ?"

La question d'égalité de droits entre l'homme et la femme, qui fait partie des principes fondamentaux cités dans le préambule de la Constitution, est l'un des principaux sujets d'achoppement entre les deux systèmes. "Trois points illustrent bien les différences radicales", remarque Thomas Michaud. "Le droit à la polygamie, l'inégalité testimoniale -le témoignage d'une femme vaut la moitié de celui d'un homme- et la part successorale de la fille dans l'héritage paternel, réduite par rapport à celle du garçon." Un argument auquel le député répond, citant l'article 75 de la Constitution : "Si la majorité des gens de

ce territoire veulent être polygames, de quel droit vous ne voulez pas qu'ils le soient ?"

"L'égalité des citoyens devant la loi, fait que celle-ci ne peut pas être trop diverse d'un point à l'autre du territoire."

Le débat va bien au-delà de la question juridique. Car si la société mahoraise ne reconnaît pas l'égalité entre les sexes, elle repose sur une répartition des droits et des devoirs au sein de laquelle toutes les femmes ne s'estiment pas perdantes. Accéder à l'égalité totale de droits reviendrait pour elles à rompre un contrat social fondé autant sur le *Minhaj*<sup>3</sup> -qui affirme leur infériorité- que sur la coutume, qui leur octroie un certain nombre de privilèges. Ainsi, comme le fait remarquer Ben Younoussa Ali, secrétaire greffier du cadî de Mtsapéré, "on donne à la fille un terrain dans le village, qui ne sera pas compté dans l'héritage, et le frère participe à la construction de la maison de sa sœur. Du coup, quand arrivera le temps du partage, la fille aura finalement eu plus que le garçon". Et Abdoulatifu Aly d'interroger : "Est-ce que beaucoup de filles seraient d'accord pour se marier seulement en droit fran-

çais, sans dot, et sans que le papa ou le frère construisent la maison ?" "Il va falloir que les Mahorais s'interrogent sur le type de société qu'ils veulent", estime pour sa part le vice-procureur.

Mais en aurait-il vraiment la possibilité ? Le droit local est par nature condamné à mourir, puisqu'il ne concerne que les "Français d'origine mahoraise", excluant les Comoriens des autres îles et les métropolitains. "Quand on y regarde bien, les gens de droit local sont moins nombreux qu'on le croit car il y a une augmentation de la mixité", remarque Thomas Michaud. "Il est résiduel et va disparaître. Cela peut prendre deux ans, si on le décide, ou 30 à 50 ans, si on le laisse s'éteindre."

Le processus risque d'être d'autant plus rapide que le droit français, dont l'application se généralise, est loin d'être neutre. Pétri de culture judéo-chrétienne puis fondu dans le moule de la laïcité, le "droit commun" et tout ce qu'il implique, est souvent véhiculé par des fonctionnaires qui l'ont intégré comme la seule règle légitime. C'est ainsi que les administrations sont de plus en plus nombreuses à refuser les documents fournis par les cadis. Impossible désormais d'accéder à l'école, aux soins, à un emploi, à des allocations ou à la terre, sans se plier à la règle du droit commun. Contrairement aux Comores indépendantes, où un Code de la famille a tenté d'adapter les règles islamiques à l'évolution de la société, le droit local mahorais est de plus en plus cantonné à la marge de la "modemi-

té". A moins de choix politiques tranchés, comment les règles sociales qu'il est censé défendre pourraient-elles résister à ce rouleau compresseur ?

Si la déstructuration de la société mahoraise est en marche, rien ne dit cependant qu'elle s'inscrira dans les cases dessinées par le droit français. Derrière la façade administrative, les modes de vie échappent aux *a priori* du droit local comme du droit commun. Un peu comme ces dames, rebaptisées par la Commission d'état-civil pour être en conformité avec la loi, qui sortent leur carte d'identité en disant : "Il paraît que je m'appelle Untelle", et se font appeler tout autrement au village...

Lisa Giachino

<sup>1</sup> Une espèce endémique, le juge des enfants de Mayotte, Y. Moatty, in Mayotte dans la République (2002), Université de La Réunion

<sup>2</sup> La loi en général, et la loi pénale en particulier, est "l'essence même de la nation", estime Thomas Michaud.

<sup>3</sup> Cette affirmation ne vaut que dans le cas des mariages qui respectent la règle française. Les unions chez le cadî, hors du champ républicain, sont encore légion, notamment pour ceux qui pratiquent la polygamie.

<sup>4</sup> L.Sermet, Pour une réforme de la justice musulmane à Mayotte, in Mayotte dans la République (2002), Université de La Réunion

<sup>5</sup> Les cadis appliquent principalement le *Minhaj* et *Twalibin* de Nawani, une interprétation du Coran datant du XIII<sup>e</sup> siècle après JC

## Toujours là dans l'Union

Les Comores indépendantes ont conservé l'existence de cadis en lien avec l'institution judiciaire héritée de la France. Le Grand cadî et celui de Moroni ont ainsi leurs bureaux à l'intérieur du tribunal. Relevant du ministère de la Justice de l'île, les cadis locaux officient lors des mariages, des conflits conjugaux, des actes de ventes et donations, et produisent des jugements suppléifiés de naissance qui doivent être authentifiés par le Parquet. Les personnes mariées par un chef religieux ou un *naib* (subalterne du cadî) doivent apporter leur attestation chez le cadî qui leur délivrera une déclaration de mariage. L'acte de mariage sera quant à lui délivré, ensuite, par la préfecture. Depuis 2005, les cadis comme le tribunal sont censés appliquer, pour juger les affaires familiales et conjugales, le Code de la famille, un texte largement inspiré des traditions islamique et coutumière, qui fait cependant un certain nombre de concessions. L'institution cadiale est par ailleurs inégalement présente sur le territoire : à Mwali par exemple, il ne resterait qu'un cadî à Nyumashua, les autres n'ayant pas été remplacés après leur départ à la retraite.

# Cadis : les marginaux de la République

AVEC UNE QUINZAINE DE PERSONNES PAR JOUR EN MOYENNE -parfois plus de 20, parfois moins de 5- le tribunal de cadî de Mtsapere, qui couvre également Mamoudzou et Kaweni, est le plus ancien et l'un de ceux regroupant le plus d'administrés. La secrétaire dactylo du bureau n'imaginerait pas qu'il puisse un jour fermer. "Les cadis ont un avenir vu que c'est notre religion", explique-t-elle. "Si les tribunaux de cadis disparaissent, notre religion va disparaître. Les cadis, ce sont nos patrons à Mayotte." Ben Younoussa Ali, l'un des deux secrétaires-greffiers, est moins optimiste. "On est un peu les clandestins de l'administration", ironise-t-il. "Nous sommes devenus une justice qui sous-trait avec une autre justice."

C'EST LÀ TOUT LE PARADOXE des cadis : installés dans leurs fonctions actuelles par l'administration coloniale, qui cherchait à l'époque à contrôler plus fortement la population autochtone, ils ont toutefois été considérés par elle comme les acteurs d'une justice subalterne. Au fil du temps, l'évolution de la société a cependant fait d'eux les garants de la "tradition" face au déferlement du modèle occidental. Aux yeux de nombreux habitants de l'île, ils représentent aussi une justice plus accessible et plus proche de ce qu'ils sont. "Les gens sont plus à l'aise. Ils avouent être moins stressés, ils ont l'impression d'être mieux compris", remarque Oumar Ben Ibrahim, conseiller administratif du Grand cadî. "Dans les pays musulmans, l'existence du cadî est obligatoire pour assumer différentes fonctions, mais ici, il y a eu

une extension", poursuit-il. "L'administration nous a utilisés fortement quand ça l'arrangeait. Maintenant elle n'a peut-être plus besoin des cadis, mais elle oublie que la population, elle, en a besoin."

SI LES CADIS EXISTAIENT lorsqu'elle s'est implantée dans l'archipel, la France en a fait des fonctionnaires et leur a attribué des missions qui leur étaient totalement étrangères, notamment en matière d'état-civil. "Le cadî de la République a été créé par l'administration en tant que fonctionnaire rémunéré par l'Etat", indique Yves Moatty, vice-président du Tribunal de première instance de Mamoudzou. "Cette création coloniale française n'existe nulle part ailleurs à ma connaissance." "C'est l'administration républicaine", écrit-il aussi dans un article<sup>1</sup>, "qui a transformé le cadî, simple secrétaire du sultan, en juge-notaire, qui lui a accordé des fonctions en matière d'état civil et même des responsabilités religieuses qu'il n'avait pas auparavant."

DANS SON "ESSAI SUR LES COMORES" PUBLIÉ EN 1870, A. Gevrey décrit ainsi le fonctionnement judiciaire mis en place sur l'île : "Les indigènes sont soumis à nos lois pénales, et justiciables en matière de police des tribunaux européens. On leur a reconnu le droit de faire juger leurs différends civils par des juges indigènes. Les juges sont les cadis de Pamanzi, de Mtsapéré et de Sada, tous musulmans. Il eut été impolitique de laisser à ces musulmans

le monopole de la justice indigène sur les Indiens, les Malgaches et les Africains qui ne connaissent pas le Coran, aussi les difficultés entre les diverses classes indigènes sont-elles jugées par le Commandant supérieur en présence des cadis et des chefs de village assemblés en *ka-bar*. Cette heureuse institution efface l'action des cadis devant l'autorité du Commandant, et prépare la voie à l'acceptation par les indigènes du tribunal européen, auquel la plupart ont déjà recours pour les affaires purement d'intérêts et contentieuses." "La justice musulmane est encadrée par le tribunal de droit commun", confirme Oumar Ben Ibrahim. "Elle n'a jamais été libre. Il y a toujours des interactions."

AUJOURD'HUI, LES CADIS "représentent un instrument de ciment et d'identité sociale", note le juriste Laurent Sermet, qui préconise une réforme de leur organisation<sup>2</sup>. "Leur suppression peut provoquer des bouleversements sociaux majeurs. Ils remplissent un office de proximité lourd et diversifié." Si ces atouts expliquent que les autorités hésitent à les éliminer du système, ils n'en sont pas moins marginalisés. Auxiliaires de l'administration française, ils ont dû en intégrer les rouages et en adopter les règles basiques de fonctionnement -notamment la consignation par écrit. Le fait que leurs principes de juridiction n'aient jamais été fixés rend leurs pratiques bancalées par rapport à la norme française, face à laquelle ils ont été placés dans une position d'infériorité. En plus des règles du droit musulman, "on considère la tradition locale, mais sans fixer de

limites à son application", indique Oumar Ben Ibrahim. "Personne ne sait exactement ce qu'il y a dans le droit local", renchérit Yves Moatty. "La coutume séculière peut-elle jouer contre la loi coranique ? Y a-t-il une

"En les intégrant dans un système qui n'est pas le leur, on les rend inertes et inopérants"

hiérarchie entre les textes musulmans ? Les règles procédurales sont des plus limitées car les principes directeurs du procès cadial et leurs pratiques restent très informels", note Laurent Sermet<sup>3</sup>. Pour le sociologue David Guyot, "en les intégrant dans un système qui n'est pas le leur, on les rend inertes et inopérants".

LE STATUT DE FONCTIONNAIRES SE CONSACRANT LARGEMENT aux tâches d'état-civil, le manque de formation et d'exigences dans le recrutement, ont également freiné l'émergence d'érudits musulmans au sein du corps des cadis, et ont figé leurs pratiques dans la tradition. Yves Moatty cite ainsi le cas extrême d'un jugement rendu en 1991 par le cadî

de Dzaoudzi, et annulé par le Tribunal supérieur d'appel : "Une femme ayant décidé de vivre avec son amant, le cadî avait, sur la demande du mari, 'ordonné l'application de la loi qui punit un acte pareil en permettant d'enterrer les deux accusés vivants' et prié 'le greffier en chef de Mamoudzou d'appliquer cette dite loi'." <sup>1</sup> Recrutés sur concours par la préfecture puis -depuis la décentralisation- le Conseil général, "les cadis ont une formation initiale peu élevée et n'accèdent à aucune formation continue, sauf informelle et occasionnelle. L'articulation du droit local avec le droit français leur est inconnue", relève Laurent Sermet<sup>2</sup>.

UMAR BEN IBRAHIM en est convaincu : si rien n'est fait, "les cadis vont disparaître. Ils sont assimilés à des fonctionnaires de la collectivité de la catégorie la plus basse. Quand les tribunaux de droit commun possèdent des gens formés et du matériel, naturellement, les gens vont là où ils pensent que le travail sera fait le plus vite. Mais si le Conseil général tend à rétablir l'équivalence de situation et recrute des cadis de niveau équivalent à celui des juges, les gens préféreront aller chez le cadî." Il s'agit là d'une question éminemment politique.

LG

<sup>1</sup> Une espèce endémique, le juge des enfants de Mayotte, Y. Moatty, in Mayotte dans la République (2002), Université de La Réunion

<sup>2</sup> L.Sermet, Pour une réforme de la justice musulmane à Mayotte, ibid.

# Comment des centaines d'électeurs

Les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars à Maore ont été marquées par de nombreux dysfonctionnements. 77 requêtes ont été déposées -la plupart concernent l'utilisation à mauvais escient de procurations-, soit deux fois plus qu'à la Réunion. La majorité d'entre elles ne devrait cependant pas remettre en cause le résultat des urnes, les tricheries étant minimales. Ce n'est pas le cas à Bouéni, où l'équipe du vainqueur des cantonales, Mirhane Ousséni, a mis en place une fraude massive à la mécanique redoutable, qui va bien au-delà de l'achat des procurations. Entre loi du silence, utilisation de biens publics et complicités familiales, enquête sur une vaste imposture électorale.

## Mirhane Ousséni, un "gagnant"

Ceux qui le connaissent ne sont pas vraiment surpris par les allégations concernant d'éventuelles fraudes lors du dernier scrutin. Un ami d'enfance dit de lui que "quand il veut quelque chose, il est prêt à tout pour l'avoir". "Mirhane, c'est un gagnant", confirme un autre ami, qui avoue toutefois s'être fâché avec lui depuis qu'il fait de la politique. "Tricher dans le sport ou avec les filles, d'accord, mais pas avec le vote des gens", ajoute-t-il.

ENFANT DE BOUÉNI, Mirhane Ousséni est parti étudier à la Réunion une fois son Bac en poche. D'un niveau DUT (diplôme universitaire technologique) mais sans le diplôme, il revient dans son île et devient formateur au lycée agricole de Coconi, avant de prendre la direction du tout nouveau Sictom -le syndicat intercommunal, qui deviendra plus tard le SIDS. "C'est Ibrahim Bacar [leader politique du sud, ndr] qui l'a placé là", affirme son ancien ami.

Mais sa gestion des affaires, dix ans après sa prise de fonction, ne laisse pas insensible. Au sein du SIDS, il

semble que de nombreuses personnes désapprouvent ses méthodes. "Il y a eu un syndicat une gestion totalement opaque", affirme l'ancien maire de Bouéni, Hamada Ali Hadhuri. "On ne sait rien sur les comptes." A la mairie de Chirongui, on avoue aussi ne pas vraiment savoir ce qu'il se trame dans un organisme censé être chapecauté par les communes.

DE MÊME, SA GESTION du club de football de Bouéni, Miracle du Sud, qu'il a dirigé au début des années 2000, est floue. A l'époque, il avait fait embaucher des emplois CES (lire ci-dessus) "qui lavaient les maillots, faisaient du gardiennage, traçaient les lignes du terrain", affirme le président actuel. Or les cotisations sociales de ces emplois, qui reviennent à la charge de l'employeur -tandis que les salaires sont financés par l'Etat- n'ont jamais été payés. Aujourd'hui, le club s'est vu geler ses comptes bancaires par un huissier qui, au nom de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, réclame plus de 6.000 euros d'arriérés de cotisations remontant aux années 2001, 2002 et

2003, période durant laquelle Mirhane Ousséni était (en partie) président.

CELUI QUI CONDUIT un ENORME 4x4 NE COMPTE cependant pas se cantonner à une structure somme toute réduite ou à un club de foot. Dès la fin des années 90, il s'intéresse à la politique. "Depuis la défaite de Bacar en 2001 aux élections, il était prévu que Mirhane se présente en 2008", sous les couleurs du MDM, affirme son ancien ami. Partisan de la tendance Zoubert Adinani, il s'est présenté face au conseiller sortant, Fahar Madi, également MDM mais plus proche du courant Abdoulatif Aly. Le fait que Mirhane ait été élu quatrième vice-président de l'assemblée le 20 mars prouve son poids au sein de la nouvelle majorité, alors que Fahar Madi semblait plus proche de Saïd Omar Oili. Il est toutefois permis de s'étonner du choix des dirigeants politiques de placer à ce poste un élu dont le mandat pourrait être prochainement remis en jeu.

RC

**JEUDI** 20 mars, dans l'hémicycle du Conseil général. Mirhane Ousséni, la quarantaine, a vite pris ses marques sur l'impitoyable ring de la scène politique. A peine élu, l'homme qui vient de vivre sa première campagne électorale à Bouéni décroche l'un des cinq postes très convoités de vice-président -le quatrième. Un petit exploit pour ce néophyte, qui en dit long sur ses ambitions. "Quand il veut quelque chose, il est prêt à tout pour l'avoir", dit de lui un ami d'enfance (lire ci-dessus). Il voulait gagner l'élection cantonale ? Il l'a gagnée. Il souhaitait que la liste de son ami Mohamed Youssouf remporte les municipales ? C'est chose faite. Mais à quel prix ?

Alors que le Parquet a lancé une enquête judiciaire concernant les deux scrutins -municipal et cantonal- de Bouéni, suite à une plainte collective déposée par les adversaires de Mirhane Ousséni et Mohamed Youssouf, les membres de l'équipe vainqueur sentent le vent tourner. Début avril, des conseillers municipaux ont été entendus par la gendarmerie. Fin mars, un huissier a fait irruption dans les locaux du Syndicat intercommunal de développement des communes du sud (SIDS '1), dont Mirhane est le directeur. C'est que la fraude, ici, ne se cantonne pas aux seules procurations -580 lors du 1er tour, sur près de 3.500 inscrits et 2.500 votants. Le SIDS, et au-delà certains fonctionnaires, semblent être mêlés à ce qui s'apparente à une vaste machine à corrompre les électeurs.

Le mécanisme de cette fraude à grande échelle n'est pas simple à démontrer. Les

personnes qui en ont profité se font discrètes, tandis que ceux qui continuent à en bénéficier préfèrent ne pas parler. "Ce n'est pas simple de dénoncer son employeur", explique une opposante. "A Bouéni, tout le monde ou presque compte de la famille au SIDS. Ici, un emploi est trop précieux pour prendre le risque de le perdre, 700 euros par mois, c'est pas rien !" Or selon nos informations, les pressions sont nombreuses sur les employés du syndicat. "Le directeur [Mirhane Ousséni, ndr] reçoit régulièrement les emplois CES [Contrat emploi solidarité, ndr] pour leur rappeler qu'il peut arrêter leur contrat à tout moment", confirme un cadre de l'organisme, qui a demandé l'anonymat après avoir refusé plusieurs fois de nous rencontrer.

"Certains procurations étaient au nom de jeunes qui sont au village, et en pleine santé."

"Ici, tout le monde craint Mirhane", indique Ibrahim Saïd Madi, un habitant de Bouéni. Après le 1er tour, ce postier a été l'un des seuls à oser s'exprimer sur RFO. Cinq jours plus tard, sa femme manquait de peu de se blesser sur la route, lorsque les deux pneus du côté droit de leur voiture ont éclaté. Des fentes longues de quelques millimètres étaient visibles sur les pneus après l'accident. Si la gendarmerie a refusé d'ouvrir une enquête -la voiture étant sur la route lors de la découverte des entailles-, Ibrahim, qui assure que "la voiture n'avait pas bougé de la nuit", croit dur comme fer à "une intimidation".

Le jour du 1<sup>er</sup> tour, le 9 mars, il était le secrétaire du bureau 14, situé à la mairie de Bouéni. Avant même l'ouverture du bureau, "j'avais noté qu'il y avait un très grand nombre de procurations" : 66 en tout sur 738 inscrits et 504 votants. Au 2nd tour, il y en aura 52 pour 524 votants. "Certaines de ces procurations étaient au nom de personnes qui sont parties depuis des années à la Réunion ou en métropole. D'autres étaient au nom de jeunes qui sont au village, et en pleine santé. Je ne comprenais pas pourquoi ils ne venaient pas voter eux-mêmes. Parmi ceux-là, j'en avais même aperçu le matin, juste en bas de la mairie !" "Vers 10 heures", poursuit-il, "un jeune homme qui votait pour la première fois est venu retirer sa carte d'électeur, mais il n'a pas voté. A 14 heures, j'ai vu le neveu de Mirhane venir voter à sa place - il avait sa procuration." Les cas suspicieux ne manquent pas. Ils sont d'autant plus faciles à relever qu'ici, "tout le monde se connaît", affirme Kourati.

Sur un carnet, Ibrahim a noté les nombreux cas douteux : AA a voté pour BZ, RMIs et inscrite à la Réunion depuis des années ; FHA a voté pour AN alors que ce dernier a été vu le matin même devant le bureau, en train de parler au père de FHA ;

MEB, membre de la famille de Mohamed Youssouf, a voté pour MR, un jeune du village en pleine forme ; MA a voté pour AB qui avait été vu quelques minutes plus tôt, en parfaite santé, dans les rues du village... Dans ce bureau, Mirhane a obtenu 282 voix, contre 224 à son concurrent, Fahar Madi (le conseiller sortant).

Le bureau 108, situé à l'école maternelle, a lui aussi été le théâtre du même type d'incompréhensions. Largement acquis à la cause de Mirhane (qui a obtenu 320 voix contre 139 à Fahar Madi), c'est celui qui a comptabilisé le plus de procurations. Djaroudi Ali, candidat aux municipales, était membre du bureau. Selon lui, "ce jour-là, il y a eu une centaine de procurations. Beaucoup étaient au nom de personnes en parfaite santé, tout à fait capables de voter". D'après Mme Antufati, qui coordonne la plainte des candidats malheureux -un dossier constitué de témoignages a été monté et envoyé à la Justice-, "on recense de nombreux cas d'anciens qui se sont fait bernier. Pour qu'ils prêtent leur carte d'identité, on leur a promis de s'occuper de leurs papiers pour des allocations. Le jour du vote, ils ont appris au bureau qu'ils avaient fait une procuration. On a aussi dénombré beaucoup de jeunes qui ont donné leur vote tout en étant capables de voter."

La loi stipule que pour voter par procuration, il faut attester sur l'honneur "qu'en raison d'obligations professionnelles, d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme", il sera impossible pour l'électeur d'être "présent dans sa commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de [sa] présence dans la commune". Les cas de vacances et de formations (ou d'incarcération) sont également acceptés. Les jeunes présents au village le jour du vote mais ayant donné une procuration ne répondent pas à ces critères. Pour les convaincre -la plupart sont sans emploi, sans bagage scolaire, et semblent croire en l'action politique comme au bienfait du nucléaire- il a suffi pour certains de quelques billets, pour d'autres d'une embauche au SIDS (on y reviendra). Quelques uns se sont même vu payer un pique-nique bien arrosé...

"On se pose des questions sur la gendarmerie. Est-ce dû à un défaut de vigilance ou à un acte volontaire ?"

L'histoire débute la semaine précédant le 1<sup>er</sup> tour. Abdou<sup>1</sup>, un jeune homme de 26 ans porté sur l'alcool, est amené au siège du SIDS, situé à la sortie de Bouéni, par un agent du syndicat. Là, il rencontre Mirhane lui-même. Les deux hommes lui expliquent qu'ils lui offrent, avec des amis, la possibilité de faire la fête dans le village de Mbouini, situé à une quinzaine

# se sont fait acheter à Bouéni



Ci-dessus, Mirhane Ousséni, lors de l'élection du président du Conseil général le 20 mars, dans l'hémicycle Younoussa Bamana.

de kilomètres, le samedi 8 mars. En contrepartie, Abdou doit aller chercher ses papiers et signer une procuration. "On a été à la gendarmerie. On a signé le papier. Le gendarme, un mzungu, ne nous a posé aucune question", dit Abdou. "Puis on m'a dit de n'accepter aucune proposition d'un autre parti."

Le samedi, "un ami de Mirhane est venu me chercher à 7 heures du matin. On était 4 ou 5. Il nous a amenés à M'bouini, chez un nommé Arsen. On nous a donné des gâteaux mais on nous a dit de nous débrouiller pour les bananes et le manioc. On a demandé à retourner à Bouéni pour aller en chercher, puis on nous a ramenés chez Arsen." Dans l'après-midi, ils sont onze avec Abdou, des jeunes pour la plupart, et quelques vieux. "A 18 heures, certains en avaient marre d'être là. On nous avait dit que le vulé ne durerait qu'une journée. Ils sont partis en stop. Mais le lendemain on [les organisateurs du vulé, ndr] a été les chercher." Les hommes resteront enfermés dans la maison d'Arsen Médar (on y reviendra) jusqu'au dimanche soir, 20 heures. Pendant tout ce temps, "on a mangé, fait

la fête et bu de la bière et du vin en brique. Arsen a fait la fête avec nous".

Un habitant de Bouéni, voisin d'Arsen Médar, confirme. "Je les ai vus arriver le samedi. Au début je ne savais pas qui ils étaient. Ils sont restés jusqu'au lendemain. Ce n'est qu'après que j'ai fait le rapprochement avec l'élection."

C'est une fille du village d'Hagnoundrou, âgée de 20 ans, qui a voté à la place d'Abdou alors qu'ils ne se connaissent pas. Ibrahim Saïd Madi s'en souvient bien. "Je lui ai demandé : Qui t'a donné cette procuration ? Elle m'a donné le nom d'un homme qui était sur la liste de Mohamed Youssouf. Je lui ai dit : Tu le connais celui pour qui tu votes ? Elle m'a dit que non. Dans la salle à ce moment-là se trouvait la mère du garçon. Je l'ai fait venir et lui ai expliqué la situation. Elle s'est plainte mais un responsable lui a dit qu'une fois qu'une procuration est signée, on ne peut plus rien faire. Elle a appelé la gendarmerie, qui l'a envoyée balader."

L'examen de ces procurations dont les opposants ont fait des copies est saisissant.

Plusieurs d'entre elles présentent la même écriture et des signatures quasi similaires. "On peut penser qu'elles ont été remplies par la même personne", estime Hamada Ali Hadhuri, le maire sortant battu dès le 1<sup>er</sup> tour. Beaucoup de ces procurations ont été signées entre le 5 et le 7 mars, après 17h25. Ces éléments, ajoutés au témoignage d'Abdou et au fait que nombre de procurations émanent de personnes absentes du territoire depuis très longtemps, font croire, du côté des vaincus, à une complicité au sein de la brigade de gendarmerie de Mzouazia, où l'on faisait signer ces procurations. Logiquement, les gendarmes doivent en effet vérifier que les personnes ne pourront effectivement pas se rendre aux urnes. "Cet examen, ils ne l'ont pas fait. C'est indéniable", pense Ibrahim Saïd Madi. "Sinon, je ne vois pas comment ils auraient pu accepter que des jeunes en parfaite santé et sans emploi donnent leur vote." Une passivité d'autant plus surprenante que dans certains cas, les gendarmes se sont montrés extrêmement zélés. "Un ami à moi partait à Madagascar. Il avait son billet d'avion. Mais il a dû batailler pour obtenir sa procuration."

Autre exemple : "Un vieux qui ne peut plus parler a demandé à faire une procuration. Elle lui a été refusée."

---

**"Un vieux qui ne peut plus parler a demandé à faire une procuration. Elle lui a été refusée."**

---

L'histoire de Zalia Boina Halidi à Bambo Ouest est plus intrigante encore. Cette vieille femme était partie à la gendarmerie quelques jours avant le 1<sup>er</sup> tour, pour demander une procuration pour sa mère, âgée de 97 ans. "Elle ne pouvait pas se déplacer", dit sa petite-fille. "D'ailleurs, elle est morte une semaine après." Malgré tout, les gendarmes, venus vérifier sur place, ont refusé d'accorder la procuration au prétexte que la dame mourante... ne pouvait pas signer. "Cela faisait trois ans que je signais tout pour ma mère, et là ils

m'ont dit que si elle ne signait pas de ses propres mains, elle ne pourrait pas faire une procuration", se désole Zalia, qui n'a finalement pas pu voter pour sa mère.

Dans ce contexte, le doute s'est installé. "On n'a pas de preuves, mais on se dit que c'est bizarre", indique Mme Antufati. "On se pose des questions. Est-ce dû à un défaut de vigilance ou à un acte volontaire ? On est d'autant plus surpris que des personnes qui voulaient annuler leur procuration pour le 2<sup>nd</sup> tour se sont faites refouler"...<sup>4</sup>

Au total, ce sont près de 580 procurations qui ont été comptabilisées lors du 1<sup>er</sup> tour - un peu moins lors du 2<sup>nd</sup>. Sur un ensemble de 2.495 votants, cela représente près de 25% des voix : suffisamment pour faire basculer un scrutin - Mohamed Youssouf l'a emporté avec 289 voix de plus que son adversaire, Mirhane Ousséni 253. Or les opposants de Mirhane et Youssouf estiment que près de 400 procurations leur sont revenues. Un conseiller municipal membre de la liste de Mohamed Youssouf, très proche de Mirhane, parle quant à lui de 300 - "le reste est allé aux cinq autres". Comment le savoir ? ●●●

## MAORE, LA DÉMOCRATIE PAR PROCURATION

●●● "Facile", répond une opposante au vainqueur. "Ici, sur 10 personnes qui se présentent devant l'urne, on connaît le vote de 9 d'entre elles. Soit parce qu'on l'a vue au meeting de tel ou tel, soit parce que la famille vote pour tel ou tel." Le partisan de Mirhane ne cache d'ailleurs pas que la plupart des procurations sont allées à sa liste. "C'est vrai, mais c'est aussi parce qu'on a bien travaillé à la Réunion et en métropole", affirme-t-il.

Selon Djaroudi Ali, les procurations de personnes basées à la Réunion ou en France ont été nombreuses. Dans de nombreux cas, elles sont illégales. L'article R286 du code électoral dispose en effet que "toute personne inscrite sur une liste électorale hors Mayotte doit être radiée à Mayotte". Les Mahorais qui touchent à la Réunion ou en France des allocations sociales ou familiales, inscrits donc sur les listes électorales du lieu où ils les touchent, n'auraient pas dû voter.

"Tout le monde fait pareil. C'est comme ça. Nous, on a juste été plus performants et plus malins."

Pour le partisan de Mirhane, "tout le monde fait pareil et essaye de trouver le plus de procurations possibles à l'extérieur. C'est comme ça. Nous, on a juste été plus performants". Le procédé n'est pas inédit : depuis longtemps et dans toute l'île, les candidats ont éprouvé -d'où le nombre important de requêtes après ces élections. "On

prend les listes électorales", dit le pro-Mirhane, "et on coche les noms de ceux qui ne sont plus sur le territoire. Puis on les contacte, et on leur vend notre programme politique". "Alors que tous les autres ont appelé les gens par téléphone, nous, on a envoyé deux gars sur place. C'est beaucoup plus efficace. On a été plus malins", poursuit-il. Plus malins, mais surtout plus riches. Les deux hommes envoyés à l'extérieur ont en effet passé beaucoup de temps à "recruter" les électeurs. Celui qui est parti en France, un membre de la famille de Mirhane, s'est déplacé de ville en ville -"il a été à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille", dit le pro-Mirhane : tout cela coûte cher. Quant au recruteur parti à la Réunion, il s'agit d'un cadre du SIDS, connu pour effectuer les basses besognes de Mirhane. A-t-il voyagé aux frais du syndicat ? Il est pour l'heure impossible de le dire, alors que diverses sources affirment que le mois précédant le vote, certains des employés du SIDS ont passé leurs journées à appeler avec les téléphones du syndicat à la Réunion et en France pour, eux aussi, "recruter" des voix.

L'affaire prend ainsi une dimension bien plus grave. Les opposants de Mirhane l'accusent en effet d'avoir utilisé les moyens humains et matériels du SIDS, organisme financé par l'argent public, pour sa campagne. Selon plusieurs habitants de Bouéni, la permanence de la campagne du duo Mirhane-Yousouf a été tenue par des agents du SIDS. Les voitures du SIDS auraient également servi aux candidats, notamment les jours des meetings. Pis : "Le jour de l'investiture des deux hommes [fin janvier, ndr], un grand rassemblement a été organisé à Bambo. Chaque agent du SIDS s'est vu demander de venir ce dimanche en échange d'un jour de repos le lendemain. Ils devaient chacun confectionner un

collier de fleurs, et ils ont fait à manger pour les convives", affirme notre cadre. "Ceux qui ne venaient pas aux meetings se faisaient réprimander, tandis que d'autres, qui s'affichaient chez les opposants, se voyaient menacés d'être licenciés."

Le président du SIDS, Ibrahim Madi Colo -qui n'est autre que le beau-père de Mirhane- ces accusations. "Il n'y a jamais eu tout ça" affirme-t-il. Mais quand on lui demande des précisions chiffrées sur certains aspects, il se bloque et dit qu'il nous rappellera<sup>1</sup>. Ainsi depuis plusieurs mois, il semble bien que le syndicat soit devenu le vrai QG de campagne de Mirhane. Pour gagner de nouveaux électeurs, le directeur de l'organisme n'a d'ailleurs pas hésité à recruter à tous les bras. Alors que pour les douze mois de l'année 2007, le syndicat avait embauché 129 CES (Contrat emploi solidarité - des postes financés par la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), parmi lesquels 38 étaient des premières embauches - les autres étaient des renouvellements -, sur les trois premiers mois de l'année 2008, le SIDS en a déjà recruté 73, dont 72 sont des premières embauches - près de 85% de ces derniers recrutements sont des femmes, contre environ 66% en 2007. A ce rythme, le SIDS comptabiliserait 292 emplois CES à la fin de l'année...

A Bouéni, la chose est entendue : "Il a fait des embauches afin de gagner des électeurs." Des emplois qui ont tout de ficif. Un petit tour par le siège du SIDS à 7h30 du matin offre en effet un spectacle éloquent. Sur la terrasse, une quinzaine de femmes discutent. Dans les bureaux, d'autres discutent encore. Elles n'ont visiblement rien à faire... Interrogé à ce sujet, le cadre du syndicat a préféré se taire, cachant difficilement une moue désapprobatoire. "Je lui ai dit ce que je pensais", avoue-t-il,

avant de lâcher : "Le chargé des ressources humaines n'est même pas informé de ces embauches."

Abdou -le même qui a été envoyé à Mbouini le jour du vote- est plus bavard. Il fait partie des nombreux nouveaux employés du syndicat. C'est la même personne qui l'a invitée à se rendre au vulé du 8 mars qui lui a proposé, en janvier, cet

En 2007 : 129 emplois CES. Premier trimestre 2008 : 73. A ce rythme, le SIDS en comptera 292 fin 2008...

emploi. "On m'a embauché en février pour six mois, mais je n'ai jamais signé de contrat", affirme-t-il. Si lui travaille à Mramadoudou, il assure que "les femmes qui sont au siège n'ont rien à faire. Elles restent jusqu'à 11 heures, parlent, puis rentrent chez elles". Toutes seraient de Bouéni, dit-il. Une allégation confirmée par le cadre du SIDS, et par de nombreux habitants. "Ces derniers mois, il y a peut-être eu 150 embauches au SIDS. Toutes de Bouéni", affirme Mme Antufati. "Peu de familles n'en ont pas bénéficié", ajoute un autre habitant.

Pour obtenir tous ces CES octroyés par la DTEFP sans éveiller les soupçons, Mirhane a pu compter sur son ex-beau-frère, un certain... Arsen Médar, celui-là même qui a hébergé les jeunes les 8 et 9 mars chez lui à Mbouini. Responsable des mesures d'insertion (donc des CES) au sein

de la direction du Travail, ce dernier est aussi un grand ami de Mirhane. "Ils sont toujours ensemble à faire la fête", affirme un de leurs compagnons. "On voit souvent Mirhane chez Arsen", confirme un voisin, à Mbouini. D'après les dires d'un autre ami, "tous les deux avaient un rêve : Mirhane se faire élire conseiller général, et Arsen se faire élire maire de Kani-Kély et prendre la présidence du SIDS". En septième position sur la liste "Alliance pour le changement", ce dernier n'a cependant pas réussi son pari.

Peut-on conclure à une complicité entre les deux hommes -ce qui rendrait l'affaire plus scandaleuse encore ? Aucune preuve tangible ne permet de l'affirmer. Les relations très fortes entre les deux et le nombre important de CES octroyés au SIDS ces derniers mois laissent cependant planer le doute. La justice, qui s'est saisie de ce dossier complexe, devrait permettre d'en savoir plus sur une affaire grave de détournement du vote des citoyens aux contours encore flous. Une sorte de démocratie par procuration...

Rémi Carayol

<sup>1</sup> Le SIDS est chargé de ramasser les ordures, gérer la fourrière et nettoyer les plages dans les quatre communes du sud : Bouéni, Kani-Kély, Chirongui et Bandrele.  
<sup>2</sup> Nous avons préféré ne mettre que les initiales des personnes concernées.  
<sup>3</sup> Prénom d'emprunt  
<sup>4</sup> Joint par nos soins, le responsable de la brigade de Mzouzia n'a pas souhaité s'exprimer.  
<sup>5</sup> Mirhane Ousséni n'a pas eu le temps de répondre à notre sollicitation. Il a quitté le territoire peu de temps avant le bouclage de cette édition.  
<sup>6</sup> Il nous a été très difficile de joindre les personnes concernées à la DTEFP. Après plusieurs tentatives, nous avons abandonné.

# A Chirongui, tête de liste ne signifie pas maire

A CHIRONGUI, DANS LE SUD DE MAORE, ON NE COMPREND toujours pas comment "on s'est fait voler notre maire", selon les termes d'une mère de famille âgée d'environ 40 ans. Une partie de la population de ce village-carrefour ne s'est pas remis de la guele de bois qui a suivi le 17 mars l'élection à la tête de la commune de Roukia Lahadj -qui fut ainsi la première femme à occuper ce poste à Maore, quelques jours avant que Ramlati Ali ne l'imite à Pamandzi- en lieu et place de l'enfant du village, Dhoifir Ahmedomar. "C'est scandaleux", affirme Fatima, une étudiante de Chirongui. "Nous, on a voté pour Dhoifir. C'est lui qui a mené la campagne. C'est lui qui était en tête de liste. C'est lui qui avait été défini comme le futur maire. Mais au dernier moment, les conseillers corrompus ont choisi Roukia." Les accusations concernant d'éventuels versements de sommes d'argent pour faire basculer le vote des conseillers municipaux sont régulièrement avancées par les partisans de Dhoifir Ahmedomar -sans preuve aucune-, qui rappellent les liens étroits de Roukia Lahadj avec le député Abdoulatifu Aly -elle est sa suppléante. L'un des conseillers qui a voté Roukia Lahadj s'en défend : "Ce sont des rumeurs infondées. Nous avons voté en notre âme et conscience. Nous avons estimé que Roukia serait une meilleure maire que Dhoifir", affirme-t-il sous l'anonymat. La gravité des accusations dénote l'ampleur du fossé qui s'est creusé, au lendemain des élections, entre une partie de la population de Chirongui et le reste de la commune compo-

sée de sept localités. Car au-delà des personnes, "c'est une question de village" qui a entravé la situation, estime Mlaïli Condro<sup>1</sup>, conseiller municipal nouvellement élu. "C'était au tour de Chirongui de mener la commune", affirme Dhoifir. "Or on se retrouve avec une maire de Mirévén, quand le conseiller général est lui aussi de Mirévén."

POUR COMPRENDRE l'imbroglio électoral qui passionne encore aujourd'hui la commune du sud (les pressions sont fortes pour faire basculer la majorité, tandis qu'un recours a été déposé pour annuler ce scrutin), il faut remonter à la genèse de la liste qui a remporté le scrutin municipal. "Ouvoimoja" est né sur une volonté de membres de plusieurs partis (MPM, MDM, PS, Néma) de dépasser les clivages politiques pour "mener une nouvelle vision de l'action publique", dit Dhoifir. "Au départ, il y avait deux mouvements qui voulaient sortir du cadre du parti. Un à Chirongui, l'autre à Porani", indique un conseiller municipal sous l'anonymat. "Au bout d'un certain temps, on a décidé de se lancer ensemble dans la bataille. Mais les négociations ont été très difficiles pour déterminer le nombre de candidats éligibles - d'abord en fonction des partis, puis en fonction des villages -, et surtout la tête de liste." Après plusieurs mois de négociations sur le fil du rasoir, les différents porteurs de cette union aboutissent à un consensus, selon ce conseiller : Dhoifir Ahmedomar, fort d'une grande popularité à Chirongui, sera tête de liste. Mais, affirme notre

conseiller, "à aucun moment il n'a été question de déterminer le futur premier magistrat. Dès le début on avait précisé que la tête de liste ne serait pas forcément le maire." Roukia Lahadj confirme. "Nous avions décidé d'attendre le résultat du scrutin pour nous déterminer. Après, chacun pouvait essayer de convaincre les conseillers municipaux. C'est ce que j'ai fait, non sans avoir hésité car c'est une lourde tâche." Mlaïli Condro ajoute que cette non-décision visait à maintenir l'union, "qui aurait pu exploser sinon". "On attendait le résultat des urnes et on se disait qu'il y aurait une bataille dans les règles pour le poste de maire."

DHOIFIR AHMEDOMAR PORTE UNE ANALYSE DIFFÉRENTE. Selon lui, "dès le départ on avait décidé que la tête de liste serait le futur maire. Et on avait clairement dit que le maire serait de Chirongui. C'était d'autant plus logique que pour gagner ces élections, on savait que la clé se trouvait à Chirongui. Et je peux dire que ma popularité nous a permis de l'emporter" face à l'autre liste, celle du maire sortant UMP Mohamed Abdou (il n'y avait pas d'autres candidats). Si durant la campagne, Dhoifir sentait que "les tensions entre les différentes tendances" étaient fortes, et s'il reconnaît que "quelques réunions après la première, les gens ont dit que c'était trop tôt pour définir le nom du premier magistrat", il pensait sincèrement qu'il serait élu maire en cas de victoire. "Les gens ici ont voté pour moi !" se défend-il. Notre conseiller anonyme croit Dhoifir : "Il avait tel-

lement envie d'être maire qu'il s'était convaincu qu'en étant tête de liste, il le serait de fait. Mais jamais nous n'avons dit à la population qu'il serait le premier magistrat ! Dans les meetings, il n'y avait pas de consignes."

AU LENDEMAIN DU PREMIER TOUR remporté avec 93 voix de plus que l'UMP, Dhoifir redescend de son nuage. Quatre personnes se portent candidat au poste de maire : Mlaïli Condro, Rahmatou Younoussa (fille de Bamana), Dhoifir Ahmedomar et Roukia Lahadj, même si cette dernière "ne s'est déclarée que sur le tard", dit notre conseiller anonyme. "Dès le lundi, Roukia a ravivé la fibre MDM avec l'aide du député. Elle a réuni les conseillers en conclave dans différents hôtels", accuse pour sa part Dhoifir. Notre conseiller confirme que durant les six nuits qui ont précédé l'élection du maire, la plupart des conseillers favorables à Roukia ont dormi dans différents lieux de l'île, dont l'hôtel Trevani. Une vieille technique éprouvée depuis longtemps, qui permet d'éviter les pressions villageoises et les revirements de dernière minute : Roukia Lahadj, elle, affirme avoir convaincu les élus sur son projet et sur le fait que "l'élection d'une femme est un juste retour des choses". Selon elle, la polémique née avec son élection est essentiellement liée à son sexe. "Ce type de situation a déjà été vu à Chirongui. Il n'y avait jamais eu autant de bruit."

SI NOTRE CONSEILLER ANONYME, qui a voté Lahadj, pense que la personnalité de Dhoifir

a joué contre lui -"il s'est montré odieux durant la campagne", il le rejoint lorsqu'il estime que le nœud de l'histoire se situe quelque part entre Mramadoudou et Chirongui. "Depuis des années, les habitants de Chirongui veulent récupérer des terres du village qui appartiennent à des gens de Mramadoudou. Or ces derniers pensent qu'un maire issu de Chirongui leur donnera raison." "Il fallait à tout prix éviter un maire de Chirongui pour Mramadoudou", pense Dhoifir. "Les intérêts privés mêlés à des rivalités villageoises ont dépassé l'intérêt général", confirme un intellectuel qui habite la commune. "Et dans tout ça, la population ne comprend rien. Il aurait été plus honnête de dire dès le départ qui serait maire" pense-t-il. Ce que les partisans de Roukia contestent : "Les électeurs ont voté pour un projet, pas pour une personne." Le ralliement de l'UMP, l'ancien adversaire, à la candidature de Dhoifir rend ainsi sa posture délicate, lui qui prônait le changement...

RC

<sup>1</sup> Lire notre dossier sur les villages dans *Kashkazi* n°69, février 2008  
<sup>2</sup> La technique du conclave a notamment été utilisée lors de l'élection de Oiti à la présidence du Conseil général en 2004.  
<sup>3</sup> Le jour prévu de l'élection, des habitants de Chirongui ont empêché les élus favorables à Roukia Lahadj, arrivés en bus, de pénétrer dans l'hôtel de ville. L'élection avait été reportée au lendemain, ce qui a provoqué le dépôt d'un recours en annulation d'un opposant, selon lequel le délai de convocation a été trop court.

# Conseil général : des tractations très privées

Les négociations qui ont suivi le 2<sup>nd</sup> tour des cantonales et ont abouti à l'élection à la tête de la collectivité d'Ahmed Attoumani Douchina ont démontré le poids des dirigeants politiques dans un processus démocratique qui échappe parfois aux électeurs eux-mêmes.

SI l'élection à la présidence du Conseil général d'Ahmed Attoumani Douchina, homme de consensus loué par ses pairs pour ses qualités de dialogue et son expérience, n'a pas engendré de polémique comparable à celle de son prédécesseur Saïd Omar Oili (beaucoup plus sulfureux) en 2004, elle n'en reste pas moins singulière. Au-delà du fait que l'ensemble des élus a reconnu que Oili était certainement le plus compétent de l'assemblée pour se succéder à lui-même<sup>1</sup>, elle ne répond pas à la logique des électeurs mahorais. Comme il y a quatre ans lorsqu'un sans étiquette autonomiste (Oili) avait été élu par une majorité hétéroclite départementaliste, le nouveau président de la collectivité porté par une majorité inédite

UMP/MDM, ne représente pas la tendance des urnes enregistrée le 16 mars.

Ce jour-là, tous les ténors de l'UMP étaient battus : Maoulida Soula, chef de file de l'opposition dans la dernière assemblée, à Dembéni, et surtout Mansour Kamardine, ancien député et politicien jugé comme le plus compétent de Maore, à Sada. Si cette défaite a marqué pour ce dernier la fin brutale et prématurée (mais provisoire ?) d'une carrière politique jusqu'ici ascendante<sup>2</sup>, elle sonnait *a priori* le glas des espoirs de l'UMP. D'autant que le parti dominant depuis le début des années 2000 a également perdu un autre fief : Tsingoni. Sur les neuf sièges remis en jeu, seuls deux (Mamoudzou 1 et Mtsamboro) revenaient au parti de la droite

républicaine -qui s'ajoutaient aux cinq élus qui ne remettaient pas en jeu leur mandat.

Cette défaite cinglante symbolisée par celle de Kamardine face au socialiste Ibrahim Aboubacar, n'est pas un accident de parcours. Elle marque la lente mais sûre décadence d'un parti à qui pourtant tout réussissait il y a six ans. Lorsqu'il avait battu Siadi Vita (MDM) aux élections législatives de 2002, Mansour Kamardine, qui était également vice-président au Conseil général, était censé entamer un long règne, à l'image de celui de son prédécesseur, Henry Jean-Baptiste, député de Maore durant 16 ans. Il avait tous les atouts en main : un président de la République à son écoute ; un gouvernement et une Assemblée nationale très majoritairement composés par des élus de son parti ; et une aura certaine au sein de la population mahoraise, gagnée au fil de ses années de lutte face à l'hégémonie de l'ex-parti unique, le Mouvement populaire mahorais (MPM). La défaite aux législatives de Mansour Kamardine en 2007<sup>3</sup> -ainsi que le faible score de Sarkozy à l'élection présidentielle- avaient cependant marqué le divorce entre les Mahorais et le parti. Les résultats du 16 mars n'ont fait que confirmer cette évolution, alors qu'une multitude de candidats sans étiquette (Tavanday, Martial) ou issus de partis mineurs (Oili et Mouhoussou pour le Néma, Hamada et Aboubacar pour le PS) ont été élus.

Dans ce contexte, l'élection à la tête de la collectivité d'un vieux militant du RPR devenu UMP en 2002 paraît illogique. Certes, Ahmed Attoumani Douchina n'est pas un enfant de Kamardine. Plus proche de Oili, qu'il avait soutenu à plusieurs reprises ces dernières années, que de l'ancien député<sup>4</sup>, ce conseiller pédagogique âgé de 51 ans représente l'autre tendance du parti, moins assimilationniste -il s'était d'ailleurs présenté contre Mansour aux législatives en 2007, et avait recueilli 4% des suffrages. Il n'en reste pas moins un leader historique de l'UMP...

Après chaque réunion de Zoubert Adinani à Tsingoni, se tenait, à Mamoudzou, une réunion de Oili...

Comment le parti qui aurait dû présider la collectivité en 2004 avec neuf élus a-t-il réussi à le faire quatre ans plus tard, avec seulement sept conseillers, et sans ses leaders ? Comment le vote sanction des électeurs à son égard s'est-il retourné en sa faveur ? Bref, comment le résultat des urnes a-t-il été -en partie seulement- dévoyé ? Paradoxalement, l'explication est à chercher du côté du MDM.

Echaudés par trois décennies d'instabilité statutaire, de promesses non tenues et de revirements de la part des gouvernements successifs, les leaders historiques du mouvement pour "Mayotte française" ont en effet décidé de se donner tous les atouts pour arriver à leur fin, à l'approche du référendum - que la nouvelle assemblée devrait, le 16 avril prochain, demander au gouvernement d'organiser - sur le statut de l'île. Les caciques du Mouvement départementaliste mahorais qui avaient disparu de la scène politique ces dernières années, ont ainsi repris les choses en main, inquiets de voir une nouvelle génération de dirigeants politiques négliger leur combat statutaire, et opposés à l'éventuelle réélection à la présidence de Saïd Omar Oili.

Pour cela, ils ont accepté l'idée qu'ils devaient s'entendre avec l'ennemi de tous les jours, l'UMP. "Dans mon camp, nombreux étaient les partisans du statu quo. J'ai pris des fléchettes, des couteaux dans le dos. Mais nous avons finalement réussi. Et ce n'était pas chose facile car il faut le dire : le MDM et l'UMP n'étaient pas des adversaires politiques, c'étaient des ennemis !" affirmait le 20 mars Mhamadi Abdou, secrétaire fédéral du MDM. C'est lui qui, avec ses collègues du MDM élus à l'assemblée, a entamé les négociations, il y a un peu plus d'un an. "Ils se sont dit qu'il était temps d'enterrer la hache de guerre avec un parti qui prône lui aussi le département", confirme Zoubert Adinani.

C'est ce dernier qui a pris le relais après le 2<sup>nd</sup> tour. "Ils m'ont mis au courant quelques jours avant le 16 mars de leur intention, que j'ai tout de suite appuyée", dit-il. Celui qui fut l'un des cinq députés mahorais à voter contre l'indépendance en 1974 mais qui s'était fait discret ces dernière

années, a alors multiplié en tant que président du MDM les réunions afin de convaincre les responsables du parti d'accepter un accord avec l'UMP. Dès le soir du 2<sup>nd</sup> tour, il a réuni l'ensemble des conseillers généraux et a clairement dicté leur vote. "Il nous a dit qu'il fallait une alliance MDM-UMP et que le président devait être un membre de l'UMP pour être entendu par le gouvernement actuel à Paris", affirme un conseiller présent à la réunion.

Durant quatre jours, il a pesé de tout son poids -ainsi que de sa science du dialogue- pour aboutir à cette majorité. "Chaque jour, j'ai organisé une réunion chez moi [à Tsingoni, ndr]. Le lundi et le mardi de 16 h à 23 h. Le mercredi jusqu'à minuit [le vote avait lieu le jeudi, ndr]", confie-t-il. Le lundi, "il nous a dit que le président serait Ahmed Attoumani Douchina et que le premier vice-président serait Mhamadi Abdou", affirme un conseiller qui était lui favorable à Oili. "Cela me paraissait logique", confirme Zoubert Adinani, "car l'UMP compte sept élus contre six au MDM, et Ahmed Attoumani est le plus expérimenté de tous." Le troisième jour, les négociations ont traité car les socialistes voulaient un poste de vice-président, ce que refusait Zoubert. Puis Mustoïhi Mari [MDM] voulait être président. Une bataille bien plus serrée que ne l'ont relaté les médias s'est ainsi jouée durant les dernières heures de tractations. Après chaque réunion de Zoubert Adinani se tenait, à Mamoudzou, une réunion de Oili...

Un partisan de ce dernier affirme que l'ancien président a été tout près d'obtenir sa majorité. "Ils étaient dix pendant quelques minutes", affirme-t-il. "Mais au dernier moment, Ahmed Fadul [conseiller UMP de Pamandzi, ndr] a décidé de rejoindre les autres. A ce moment, le groupe autour de Oili a explosé" et le conseiller élu dès le 1<sup>er</sup> tour dans son canton ne s'est pas présenté.

Si l'union entre les deux anciens ennemis et l'élection de Douchina<sup>5</sup>, scellées sur le Coran le 19 mars au domicile de Zoubert Adinani, marque la fin (provisoire ?) d'une guerre sans merci entre les deux partis qui n'avait, idéologiquement, aucune raison d'être, et si elle dénote une réelle volonté des élites politiques d'acquiescer le statut départemental 50 ans après le Congrès de Tzoundzou au cours duquel Georges Nahouda l'avait revendiqué, les tractations très privées qui ont précédé cette élection (comme celles qui avaient marqué celle de 2004) symbolisent la réalité de la vie politique locale. A Maore -comme dans d'autres contrées-, le choix des électeurs n'est qu'une première étape vers celui, en dernier ressort, des dirigeants, transformés en quelque sorte en grands électeurs.

RC



Ci-contre, le nouveau président du Conseil général, Ahmed Attoumani Douchina, le jour de son élection, le 20 mars.

<sup>1</sup> Mhamadi Abdou, 1<sup>er</sup> vice-président, l'a avoué après l'élection de Douchina.

<sup>2</sup> Lire *Kashkazi* n°65, juillet 2007

<sup>3</sup> En 2006 dans *Kashkazi*, il dénonçait l'attitude autocratique du député sortant : "C'est le député qui décide de tout depuis son bureau. Jamais il ne démanche de l'avis de la section UMP de Mayotte alors que nous sommes les premiers concernés".

<sup>4</sup> Élu avec 13 voix pour, 5 contre et un nul.

# A Ndzuanani, le marché florissant des kwassa-kwassa

La migration de milliers de Comoriens (et autres) vers Maore au départ de Ndzuanani a provoqué le boom des entreprises fabricant les vedettes qui servent à la traversée "clandestine". Ces dernières années, elles sont près d'une vingtaine, plus ou moins officielles, à s'être lancées dans ce business fructueux. Reportage à Domoni et Mutsamudu, au coeur de l'industrie des kwassa...



Ci-dessus et page de droite : dans l'atelier de Bahati ya walozzi, à Domoni.

**C'EST UNE** scène qui se répète régulièrement à Maore depuis quatre ans. Sur un terrain vague, un tractopelle broie des dizaines de vedettes sous le regard des responsables préfectoraux visiblement satisfaits, et des journalistes. La médiatisation des destructions de kwassa interceptés par la Police aux frontières dans le lagon a été développée en 2004 par le préfet de l'époque, Jean-Jacques Brot, lorsque la lutte contre l'immigration clandestine est devenue la première des priorités pour l'Etat sur ce territoire. Depuis, ses successeurs, Jean-Paul Kihl et aujourd'hui Vincent Bouvier, n'ont cessé de mettre en lumière ce type d'opérations. En 2007, 179 de ces barques ont été réduites en poussière. Depuis début 2008, ce sont plusieurs dizaines de vedettes arrêtées aux abords du lagon qui attendent leur destruction. Ces deux dernières semaines, les autorités françaises en ont intercepté près de dix... La mise en place promise par le nouveau secrétaire d'Etat à l'Outremer, Yves Jégo, lors de sa visite à Maore les 28 et 29 mars, d'un troisième radar, dans le sud, devrait encore multiplier ces "prises".

"90% de leurs clients sont des commerçants qui se sont lancés dans le marché des passages clandestins vers Mayotte."

Sensées démontrer l'activité de l'Etat, ces images font cependant sourire à Ndzuanani, où l'on capte RFO dans le sud. "Les autorités françaises croient qu'en détruisant les kwassa, elles stopperont les flux migratoires, mais elles ont tout faux", se moque un journaliste de Mutsamudu. "Tant qu'il y aura de la demande, les constructeurs fabriqueront des barques", poursuit-il. Sondi Abdoulouf, qui fut le premier à en construire dans l'archipel, le confirme : "Pour nous, la destruction des barques est une bonne chose. C'est grâce à ça qu'on continue d'en vendre. Si elles n'étaient pas détruites, les passeurs utiliseraient toujours les mêmes. Là, ils sont obligés d'en acheter de nouvelles. Et je peux vous assurer qu'ils en ont les moyens !"

Et pour cause : "Une barque coûte environ 900.000 fc [1.800 euros]", nous indique à Domoni un ouvrier de l'une de ces usines. "Avec le moteur en

plus, on arrive à environ 1,7 million fc [3.500 euros]. S'il prend 40 passagers à 100 euros [une moyenne, ndr], qu'il enlève les frais d'essence et le salaire des passeurs, en deux traversées, le propriétaire a financé sa barque". A ce tarif, le jeu en vaut largement la chandelle pour les propriétaires, tandis que les fabricants se frottent les mains... en douce. Il est toujours plus respectable de produire des barques pour la pêche que pour la traversée de la mort...

"Nous ne vendons qu'à des pêcheurs", nous jure ainsi Kamaldine Abdou à Domoni. Depuis plusieurs années, ce dernier dirige une équipe d'une dizaine d'ouvriers pour le compte de son patron, un grand commerçant de la ville. Bahati ya walozzi - "Le coin des pêcheurs" en shindzuani - : ainsi a-t-il nommé son entreprise. Un nom qui masque sa réelle activité. Malgré le discours de façade du responsable, la quasi-totalité des barques qui sortent de cet atelier sont affectées à la traversée clandestine entre Maore et Ndzuanani. "90% de leurs clients sont des commerçants qui se sont lancés dans le marché des passages clandestins vers Mayotte", affirme un ancien employé. "Cette entreprise est connue par tous les passeurs", confirme un journaliste. Quelques mètres plus bas se trouve le principal port de départ des kwassa. "Ici, chaque jour, deux à trois barques partent", indique un habitant du quartier. Dans la petite crique, une quinzaine de vedettes de 6 ou 7 mètres de long patientent jusqu'à l'heure du départ, prévu à la nuit tombée... Si certaines prendront moins de dix passagers qui auront déboursé entre 200 et 300 euros, d'autres en auront déboursé 50, pour un prix tournant autour de 100 à 150 euros par personne.

Dans l'atelier de Bahati ya walozzi, l'activité bat son plein. Une dizaine d'hommes, jeunes pour la plupart, s'affairent autour de quatre carcasses de vedettes en construction, dans le bâtiment tout en long de la jeune entreprise florissante. Créée il y a trois ans par Djamaaldine Ali, Bahati ya walozzi ne connaît pas la crise. La situation politique extrêmement tendue et le blocus imposé par l'Union africaine ces derniers mois -avant le débarquement le 25 mars (lire par ailleurs)-, n'ont influé en rien son business. Pas plus que la traque aux kwassa menée à Maore. Si Kamaldine Abdou reconnaît que depuis quelques mois, "on vend moins de barques", les raisons sont plus à chercher dans la multiplication des fabricants sur l'île.

"Actuellement, on vend les embarcations de 6 ou 7 mètres moins de quatre mois après leur conception",





dit-il fièrement. A 900.000 francs comoriens (1.800 euros) la vedette de 6 mètres et à raison d'une quarantaine de ces barques écoulées en 2007, il y a de quoi se frotter les mains dans un territoire où le salaire mensuel moyen ne dépasse pas les 50.000 fc (100 euros).

Jadis réputée pour sa magnifique medina arabe et pour la qualité du travail de ses artisans -qui vendent leurs réalisations en bois dans tout l'archipel-, Domoni, la capitale du sud anjouanais, est aujourd'hui celle de la traversée parfois mortelle vers Maore. Une grande partie des départs de ceux qui, sans visa français, souhaitent y tenter leur chance, s'effectue ici. Deux raisons à cela : la proximité de la ville avec l'île

sous administration française, située à moins de 4 heures de mer par beau temps ; mais surtout le flair - et la bonne étoile- d'un enfant de la ville, Sondi Abdoulouf.

Ancien instructeur à l'école de pêche, celui qui était candidat aux élections présidentielles insulaires de 2007 avant de se retirer suite aux manœuvres de Bacar, fut le premier à fabriquer des vedettes à Ndzuani. C'était en 1991. "Avant moi, il y a eu le *Projet pêche à Moroni, financé par la coopération française*", dit-il. "Le but était de produire localement les embarcations plutôt que de les importer, du Japon notamment. On y fabriquait de petites barques, mais seuls les Grand-comoriens les achetaient. Elles ne plaisaient pas aux Anjouanais. Comme ce projet avait pour objectif d'être privatisé au bout d'un certain temps et que j'en faisais partie en tant qu'ancien instructeur à l'école maritime, le directeur du projet m'a proposé de m'aider à ouvrir mon propre atelier de fabrication, que j'ai implanté à Domoni. J'ai commencé par des vedettes fondées sur le modèle des Yamaha de 5 mètres. Je les vendais dans tout l'archipel, même à Mayotte. Au bout de cinq ans, j'ai copié un autre modèle Yamaha, de 6 mètres. Puis j'ai copié celui de 7 mètres."

"**A** l'origine, c'était uniquement pour la pêche" assure-t-il. L'entrée à Maore n'était alors pas réglementée pour les Comoriens des autres îles. Quelques années plus tard, en 1995, la mise en place par le gouvernement Balladur d'un visa quasi impossible à obtenir, a révolutionné le marché. "Les pêcheurs n'étaient plus mes seuls clients. Des commerçants sont venus me voir. Ils voulaient se lancer dans le business des traversées clandestines", indique Sondi Abdoulouf, dont les plans ont été considérablement modifiés. "Dans mes prévisions, j'avais calculé qu'au bout de quelques années, le marché serait saturé. Il n'y a pas 10.000 pêcheurs à

Anjouan. Mais il y a eu cette nouvelle donne. Et le marché n'a pas été saturé !"

Durant des années, son entreprise (Atelier de fabrication d'embarcations de pêche), qui compte aujourd'hui une petite dizaine de salariés, a été la seule à construire des kwassa dans l'archipel. "Nous en vendions 20 à 30 chaque année." Mais depuis le début des années 2000, d'autres entrepreneurs se sont engouffrés dans la brèche. "Aujourd'hui, on est quatre à être officiellement déclarés, mais il y en a en fait une vingtaine sur l'île. Chaque commerçant qui se rend à Dubaï achète le matériel nécessaire et n'importe qui s'improvise constructeur de vedettes", regrette-t-il. Selon lui, "cela se fait au détriment de la qualité, car chacun rogne sur les prix".

Lui-même a dû suivre le mouvement : "Au début, mes embarcations coûtaient 1,5 million fc [3.000 euros, ndlr]. Aujourd'hui, je suis descendu à 900.000 fc. Pour m'aligner sur les prix de la concurrence, j'ai dû faire comme eux : j'achète du matériel de moins bonne qualité. C'est un vrai problème. Les vedettes sont moins solides. Mais comme personne ne contrôle la qualité des barques à Anjouan, cela ne dérange personne." Sauf les pêcheurs, "qui voient leur barque se détériorer au bout de deux ans", et les passagers "clandestins" qui n'arriveront jamais à Maore...

A raison d'une trentaine de barques vendues chaque année à 1.800 euros, le marché a de quoi attirer tous les requins que compte l'île. "C'est un marché qui va aller en se développant. Les autorités françaises ont beau lutter contre l'immigration clandestine, multiplier les radars et détruire les embarcations, il y aura toujours une demande pour effectuer la traversée", analyse Ibrahim Ben Saïd. Après Sondi, cet autre ancien instructeur à l'école marine fut l'un des premiers à se lancer dans le business. Aujourd'hui, sa boîte, Pêche Service, compte une dizaine d'employés et fabrique entre 20 et 30 barques par an, dans les environs de Mutsamudu. Dans la

même zone, la SOPEA (Société de pêcherie d'Anjouan), située entre Mirontsy et Ouani et fondée par un grand commerçant, Emile Mahamoud, annonce les mêmes chiffres. "Officiellement, on vend à des pêcheurs", indique son frère. "Mais on sait très bien à quoi ces barques servent."

---

"Tant qu'il y aura de l'argent à se faire, il y aura des candidats. La récente explosion des constructeurs le prouve."

---

Cela les dérange-t-il ? Pas vraiment : "Nous ne sommes que les fabricants. Leur usage, nous n'en sommes pas responsables", dit-on dans l'entrepôt de la SOPEA. A Domoni, chez Sondi et Kamaldine, le discours est le même. "Il ne faut pas oublier que pour nombre de ces gens, Mayotte est comorienne. Ils ne font donc rien de mal", ajoute un ancien fonctionnaire licencié par le régime Bacar. Et d'ajouter : "Tant qu'il y aura de l'argent à se faire, il y aura des candidats. La récente explosion des constructeurs le prouve. Chacun aujourd'hui veut construire ses kwassa."

La concurrence pousse même à la surenchère : depuis quelques mois, la SOPEA propose des barques de 12 mètres. "C'est uniquement pour la pêche celles-là", jure son responsable. Mais comment affirmer qu'elles ne transporteront pas, à terme, 100 candidats à l'émigration -voire plus ? Silence gêné... La question dérange. "Ce n'est pas notre travail de vérifier à quoi serviront ces embarcations."

Rémi Carayol

## Tous à Dubaï

Tous les fabricants anjouanais utilisent les mêmes filières pour produire leurs vedettes : ils se fournissent en matériel (résine et films) à Dubaï, l'importent à Ndzuani, et utilisent deux à trois modèles de taille différente -souvent les mêmes d'un atelier à l'autre- sur lesquels ils appliquent plusieurs couches de résine, auxquelles ils ajoutent des planches et de la mousse. "Il faut moins d'une semaine pour produire une barque", affirme Kamaldine Abdou. "Trois jours", dit-on du côté de la SOPEA. Une fois finies, les barques n'ont plus qu'à attendre leur acheteur. "Aucun contrôle n'est effectué par l'Etat pour vérifier leur qualité", indique Sondi Abdoulouf. Dans ce contexte, n'importe quel commerçant se rendant régulièrement dans les Emirats peut se lancer dans ce business juteux.

# Une seconde vie pour

Complètement éteinte à Ngazidja, la production d'essence d'ylang-ylang était en voie de disparition à Maore et vivotait à Ndzuani et Mwali. Mais la hausse récente de son cours international semble susciter de nouvelles vocations...



19. GRANDE COMORE. — L'Ylang.

Dans un champ d'ylang, à Ngazidja, au début du XX<sup>e</sup> siècle. (PHOTO : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAYOTTE - Réf. : IF171/10/72)

**LE VERBE** haut et la voix bougonne, Christian Oheix bichonne son alambic comme d'autres plongent dans le moteur de leur bagnole : avec passion. "C'est un système à pétrole chinois qui marche impeccable", dit-il en énumérant ses trouvailles : "Un mélange avec 30% d'huile de vidange" pour économiser le carburant, un système de poulie pour soulever le lourd couvercle sans encombre, un petit moteur pour éviter de pomper... "Dans une autre vie, j'aurais bien mis l'alambic sur un camion pour aller dans les villages distiller les fleurs des gens", avoue-t-il. "Le Papa Ylang", comme le surnomme Omar Boitcha, un jeune producteur, se contente en réalité de produire quelques variétés d'huiles, notamment de combava. Son rôle de collecteur est en revanche essentiel : c'est lui qui exporte la plus grosse partie de l'essence d'ylang-ylang produite à Maore. "Depuis tout petit, je l'ai toujours vu dans les villages", commente Omar.

Quand Christian Oheix débarque de Madagascar avec son épouse, en 1984, "on était sept collecteurs", se souvient-il. Avec William Toto, qui a pris la succession de son père, ils ne sont aujourd'hui plus que deux véritablement actifs. Et pour cause : de presque 40 tonnes en 1977, la production était tombée en dessous des 8 tonnes en 2006<sup>1</sup>. Cette régression du marché ne l'empêche pas de s'emporter contre "les conneries racontées par les journaux". "Ils parlent de la concurrence de Madagascar ! Pas du tout ! A Madagascar, ils ne peuvent pas faire d'extra, c'est lié aux fleurs. Ça ne convient pas pour les grands parfums. L'huile de Mohéli, par contre, est très bonne", bien que ses quantités soient limitées et que "leur parc d'alambics soit foutu". A Ndzuani, l'île qui produit le plus d'ylang parmi les Comores indépendantes, "il y a beaucoup de trafic et de fretage". Quant à

# l'ylang ?

Ngazidja, la plupart des exploitations sont à l'abandon depuis des années.

Importé d'Asie du sud-est, l'ylang-ylang a été distillé à la Réunion à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1950, l'île Bourbon est le premier producteur mondial d'essence, avant que la filière ne s'effondre et ne soit transférée vers les Comores et Madagascar<sup>2</sup>, qui sont aujourd'hui les seules zones productrices. On parle toutefois de deux pays d'Afrique qui auraient commencé à planter, mais que le vieux collecteur balaie d'un revers de main. Non ! Le problème ne vient pas de la concurrence. Christian Oheix a son explication : *"Moi je dis que Mayotte, c'est comme les Philippines en 1930. L'ylang vient des Philippines, qui ont été occupées par les Espagnols puis les Américains. En 1929-1930, les Philippines exportaient 30 tonnes d'ylang. Puis le niveau de vie a augmenté et en 31-32, elles faisaient 10 tonnes. Ça n'intéressait plus personne... Ici c'est pareil : si on ne trouve pas de main d'œuvre, l'ylang sera bientôt bon pour le musée !"* Et de dresser la liste des villages qui ont perdu leurs producteurs : *"A Mtsangamouji ils étaient 37, ils ne sont plus que trois. A Sohoa ils sont trois aussi. A Mtsangadoua, il n'y en a plus. Il n'en reste vraiment que dans le centre : à Ouangani, Mtsahara, Vahibe", se désole-t-il en pointant le doigt au-delà de son vaste jardin de Combani. "Et ces champs dont on a fait un golf... les fleurs ne sont plus*

---

*"On n'est pas emmerdé : chaque jour, on gagne de l'argent. Si tu ne peux pas distiller, tu ramasses un peu et tu vends pour acheter à manger aux enfants."*

---

*ramassées !"*

L'inquiétude est partagée par les administrations : si la production ne se maintient pas au-dessus de dix tonnes, Maore, dont l'essence d'ylang a pourtant la réputation d'être la meilleure au monde, risque de ne plus être référencée auprès des acheteurs, affirme-t-on dans les bureaux. *"Il y avait une baisse depuis 2004"* indique Ibrahim Moussa, à la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (Capam). En plus des problèmes de main d'œuvre (lire ci-dessous), *"toutes les unités de distillation étaient foutues. On a opéré avec le Stabex<sup>3</sup> la rénovation des marmites et la construction d'alambics."* A partir de 2001, le Cnasea<sup>4</sup> signait également avec 335 producteurs, des contrats de cinq ans destinés à les encourager à maintenir l'entretien des pieds, à récolter et à distiller. Résultat : *"La production a augmenté"*, assure Ibrahim Moussa. *"On est passés de 6,6 tonnes en 2006 à environ 10 tonnes en 2007. Selon les dernières infos, on risque cette année de dépasser les 10 tonnes d'essence pure exportée, sans compter les ventes locales non recensées."*

Si les aides accordées restaient modestes –environ 500 euros par an et par hectare– elles en ont convaincu quelques uns de ne pas laisser tomber. A Combani, Attoumani Riday ne regrette pas d'avoir gardé ses 1.721 pieds répartis sur 4,5 hectares. *"J'ai commencé à planter en 65"*, explique-t-il. *"Lorsque j'ai pris le champ de mon père, il faisait du paddy, des cocos, de la vanille, du café, de la came à*

*sucre... C'est le colon Laurette, à Bambao Combani, qui m'a expliqué qu'il fallait planter de l'ylang pour gagner de l'argent. Il a d'abord acheté mes fleurs, puis, quand j'ai eu 100 ou 150 kg, il m'a dit : 'Il faut fabriquer un alambic, je t'achèterai l'essence.' Quand les prix ont baissé, j'ai continué car on nous donnait des aides. C'est un bon travail. On n'est pas emmerdé : chaque jour, on gagne de l'argent. Si tu ne peux pas distiller, tu ramasses un peu et tu vends pour acheter à manger aux enfants. Ce n'est pas comme la vanille ou le café, qui sont annuels. Il y a toujours des fleurs mûres. Si on ramasse tout aujourd'hui, on peut avoir 50 kg, ce qui donne environ 90*

*euros si l'essence est bien distillée..."*

Depuis que les cours de l'ylang remontent, ceux qui ont tenu le coup se félicitent d'avoir fait le bon calcul. Mais ils sont rares : les producteurs mahorais sont incapables de répondre à la demande des clients, qui utilisent leur huile pour rehausser la qualité de l'essence des autres îles. *"On en ferait trois fois plus, ce serait acheté tout de suite"*, assure Christian Oheix. *"Les acheteurs sont pris à la gorge. Celui qui s'en occupe très sérieusement peut gagner de l'argent."*

Omar Boitcha et Fouadi Halidi, la trentaine et fils

d'agriculteurs, l'ont compris. Omar, qui a repris la parcelle de son père, *"vers le Mont Benara"* (au centre de l'île), il y a moins d'un an, tente de moderniser les activités de polyculture, d'élevage et d'ylang sur ses douze hectares. *"Depuis que j'ai commencé, c'est l'ylang qui fait rentrer des sous et me permet de tourner"*, explique-t-il. *"J'ai 2.297 pieds. Cette année, je vais en planter 500. J'ai repris les alambics de mon père, j'en ai acheté d'autres, et le Conseil général m'en a octroyé un en inox. L'ylang, j'ai grandi avec, c'est ça qui payait mes études. Je crois en ça. Si je gagne de l'argent tant mieux : je vais le perpétuer."* Fouadi exploite quant à lui 670 ●●●



Fouadi Halidi pendant l'entretien de ses pieds d'ylang, à Combani.

## gros plan

●●● re d'exception. "L'agriculture est vue comme une punition, un truc de vieux", analyse Soula Saïd, directeur adjoint des affaires européennes au Conseil Général. "C'est un métier difficile qui dépend de la conjoncture internationale : il faut être solide mentalement, se dire qu'il y aura des mois où je n'aurai pas de salaire... C'est dissuasif envers la jeunesse." "En tout, on est une dizaine, mais la plupart ne s'y sont pas investis comme dans une activité principale, ils sont instituteurs ou autre", constate Fouad. "Nous, notre ressource en dépend. Sinon, les producteurs sont presque tous des anciens. Heureusement qu'ils y croient encore ! A Ouangani, il y a pas mal d'anciens qui disent : 'Si je meurs, mes pieds aussi...'" Les jeunes exploitants font partie des fondateurs d'une nouvelle association, Apym Pia, qui

cherche à redynamiser la filière et dont "l'un des objectifs est de faire de la vente directe auprès des touristes, par petites quantités".

A Ngazidja, l'augmentation des cours de l'ylang commence aussi à faire des émules. Au Syndicat des agriculteurs comoriens (Snac), on attribue cette aubaine aux "stocks possédés par les utilisateurs qui ont baissé", tandis que Fernand Humblot, qui a relancé son exploitation il y a six ans, estime que "la hausse des prix est à cause du succès du bio. Le synthétique ne marche plus". Cette embellie "pourrait bien durer une décennie", espère le président du Snac.

Après le départ des gros distillateurs, dans les années 80, "on n'a plus exploité", explique Fernand

Humblot. "A Anjouan, chaque producteur a son petit alambic et distille, tandis qu'à Ngazidja les producteurs et distillateurs étaient séparés." La famille Humblot de Mitsamihuli<sup>1</sup>, au nord de Ngazidja, a été l'une des rares à ne pas arracher ses pieds d'ylang. "On a été les seuls à entretenir nos arbres", affirme Fernand. "C'était la philosophie de mon père..." Il y a quelques années, Azad Kalfane, membre d'une grande famille d'exportateurs de produits de rente, "a vu la propriété de 300 hectares que j'avais et a investi dans la distillation. C'est lui qui exporte mes huiles. La Maison des épices 6 m'a aidé à réhabiliter les terrains, les alambics et les pépinières." Alors que son père se contentait de produire des fleurs, Fernand s'est lancé dans la distillation. "Avant, j'avais un resto-dancing. Mon père et moi travaillons mainte-

nant à la distillerie. Pour élaguer, il y a vingt permanents. J'emploie aussi 60 cueilleurs au moment de la récolte, et il y a des gens qui cassent le bois pour me le vendre... A l'époque, mon père avait à peu près le même nombre d'employés. Peut-être que ça marchera", conclut l'agriculteur. "Mais pour l'instant, je suis en train de rembourser l'investissement d'Azad, et il me faudrait encore du matériel adéquat comme une moto-pompe... Il m'a prêté 30 millions de fc [60.000 euros, ndr], et il me reste 5 millions [10.000 euros] à payer. Je lui donne la production, il me paie une partie et prend le reste comme remboursement."

Ali Ahamada Mvou, à Vuvuni, a lui participé à la relance de l'ylang dans le sud de l'île. "Dans les années 1970, mon père en cultivait sur 15 hectares", se souvient-il. "A partir de 1989, le prix a baissé et de 1990 à 2000, on ne produisait plus d'ylang en Grande-comore. Parce que les grandes sociétés ont fermé, les petits producteurs ont arrêté leurs activités. En 2002, je suis allé à Anjouan et j'ai vu que là-bas l'ylang marchait bien. J'ai alors eu l'idée de créer une distillerie dans mon champ. En 2003, mes plantes ont commencé à donner des fleurs. J'ai d'abord préparé ma production et celle d'un ami." La Maison des épices, financée par l'Union européenne, a appuyé la réhabilitation des parcelles et poussé à la création de pépinières. "Aujourd'hui, alors que les cours remontent, beaucoup de gens replantent dans le sud", constate Fernand Humblot. "Chacun d'entre nous devait faire 20.000 plants, et 18.000 des miens ont été achetés", affirme Ali Ahamada Mvou, qui estime cependant que "nos activités iraient mieux si on trouvait une banque pour nous prêter de l'argent. Maintenant nous prenons de l'argent chez les exportateurs et on leur livre l'essence ensuite, du coup on ne peut pas négocier le prix."

# Pas d'ylang mahorais sans cueilleuses anjouanaïses

DANS LES DÉDALES TERREUX DU QUARTIER ANJOUANAÏS D'UN VILLAGE du centre de Maore, Faouzia attend qu'on l'embauche. Comme elle, "quarante filles" offrent leurs bras aux producteurs du village pour la récolte de l'ylang, indique Ali Saïd, qui surveille un alambic en bord de route. Toutes anjouanaïses. Toutes sans papiers français. "Les Mahoraises, elles, attendent le chômage", sourit le producteur. A 30 centimes le kilo de fleurs ramassées, soit en moyenne 1,50 euro de l'heure, la cueilleuse n'a en effet pas de quoi attirer celles qui peuvent s'en passer. Du coup, "quand la Paf [Police aux frontières, ndr] vient nous menacer ici, elles courent se cacher dans la forêt et je suis obligé d'aller récupérer les fleurs pour les peser", raconte Ali Saïd.

ARRIVÉE À MAORE IL Y A DIX ANS, Faouzia cueillait déjà l'ylang à Ndzuanu. "On est obligées de le faire : on a besoin de manger et de s'acheter un peu de savon", explique-t-elle. Connues pour leur disponibilité et leur dextérité, les cueilleuses tournent sur les propriétés en fonction des besoins des producteurs. "Les patrons viennent nous chercher pour travailler le lendemain. Certains viennent nous voir pour cultiver leur champ, d'autres pour cueillir. S'il y a beaucoup de fleurs, je peux cueillir jusqu'à 50 kilos en travaillant du matin jusqu'au soir." Le manque de main d'œuvre a permis à Faouzia et ses collègues de revendiquer une légère augmentation. "Quand beaucoup de patrons nous demandaient de travailler, on a dit qu'on ne voulait plus être payées 20 centimes le kilo. On est passées à 30 centimes", indique-t-elle. Le salaire reste tout de même dérisoire : convoquées vers 6 heures du matin, les femmes travaillent en général jusqu'à 11 heures et arrivent à cueillir 20 à 25 kilos si ce sont "de bonnes cueilleuses", ce qui leur assure un gain compris entre 6 et 7,50 euros.

AUTREFOIS, LES PRODUCTEURS recouraient plus largement à la main d'œuvre familiale, tandis que les Mahoraises ne dédaignaient pas de gagner un petit complément de revenu. "Quand j'avais 12-13 ans, avec mes tantes et mes grands-parents, on allait tous aux champs. On y allait aussi avec l'école coranique", se souvient Omar Boitcha, un jeune producteur. Attoumani Riday, un ancien, rappelle de son côté que "jusqu'à dans les années 90, les filles mahoraises venaient cueillir pour s'acheter des vêtements pour aller à l'école. Mais dès qu'elles ont eu des bourses, elles se sont dit que ce n'était pas la peine d'aller cueillir de l'ylang !" Le collecteur Christian Oheix attribue aussi la pénurie de main d'œuvre aux départs vers la Réunion. "Beaucoup de femmes sont parties avec leurs enfants. Soho, par exemple, a été complètement vidé."

AUJOURD'HUI, ALORS QUE LA LUTTE contre l'immigration clandestine ne fait pas dans le détail, non seulement les producteurs craignent les contrôles de la Police aux frontières ou de la Direction du travail, mais ils peinent à trouver le personnel nécessaire. "Tout le travail dur, ce sont les Anjouanaïses qui le font, à part les anciens cultivateurs comme moi qui résistent à la campagne", constate Attoumani Riday. "Et même eux préfèrent être manoeuvres au village : ils gagnent plus. Du coup, les fleurs pourrissent maintes fois. On ne peut pas prendre des brouettes, il faut les porter dans des sacs sur la tête ou les épaules, et pour ça il faut beaucoup de main d'œuvre."

DANS CES CONDITIONS, quelques centaines de femmes se sont fait une spécialité de la cueillette et sont devenues un maillon indispensable de la filière. "Ce sont tout le temps les mêmes, on sait qui elles sont", indique-t-on dans les organismes qui interviennent au niveau de l'agriculture. "Ce sont des femmes que je connais et qui me connaissent, des habituées", explique

Omar Boitcha. "Ces femmes ont la main, il faut les voir ramasser ! Un salarié agricole n'aurait pas ce rythme."

LA RÉCOLTE EST AINSI DEVENUE à Maore le principal obstacle à la santé de l'ylang-ylang. "Si on pouvait résoudre ce problème, on augmenterait la production de 20 à 30%", calcule Ibrahim Moussa, à la Chambre de l'agriculture. "Il y a des gens à qui on a donné des alambics, mais dont les fleurs pourrissent sur l'arbre parce qu'il n'y a pas de gens pour récolter." "Quand il y a eu des rafles sur Mivereni, la production s'est carrément arrêtée", observe de son côté Christian Oheix. "On est conscients du risque de contrôles, mais on n'a pas d'autre solution", explique Omar Boitcha. "On sait bien que la Direction du travail viendra un jour ou l'autre", comme elle l'a fait en décembre dernier chez certains grands exploitants agricoles<sup>2</sup>.

DANS LES SERVICES PUBLICS QUI INTERVIENNENT SUR LA FILIÈRE, plus personne ne se voile la face. "Dans nos rapports, on le dit : la filière ne vivra que par le biais des Anjouanaïses", tranche Ibrahim Moussa. "Ils la tiennent à 90%. Les Mahorais recensés sont devenus des chefs d'exploitation qui font travailler les Anjouanaïses. Mais comme les flics font des patrouilles sur les champs, nos producteurs ont peur, et ça devient très compliqué. Il y a eu plein de négociations, des réunions pour régulariser les gens, mais ça n'a jamais abouti." Au Stabex, un programme de l'Union européenne piloté par le Conseil général<sup>3</sup>, Soula Saïd et Anli Mahamoudou regrettent que le problème n'ait jamais été abordé de front par les élus mahorais et l'Etat français. "La question a été soulevée vers 2000 par Ibrahim Aboubacar [aujourd'hui conseiller général de Sada, ndr], qui a proposé de mettre en place des emplois saisonniers avec visas temporaires. Ça a provoqué un tollé pas possible au niveau local, et l'Etat n'a pas voulu répondre. On n'en a plus parlé..." Le même Etat qui finance d'un côté la relance d'une filière, traque ainsi de l'autre la main d'œuvre qui lui est indispensable. Pour les responsables locaux du Stabex, il est temps de réfléchir au problème du salariat agricole de façon globale. "L'ylang est une filière interdépendante entre les Comores, Madagascar, Mayotte. On est obligés de se concerter. Mais à l'heure où on parle de coopération régionale, il faut réfléchir à un politique régionale de développement agricole. On ne peut pas faire au cas par cas."

RESTE À SAVOIR SI LES PRODUCTEURS pourraient assumer les charges salariales d'un personnel déclaré. "A 1 euro le kilo, c'est jouable, à condition de produire de bonnes quantités", estime Omar Boitcha. Faouzia et les autres peuvent toujours en rêver...

LG

<sup>1</sup> Prénom d'emprunt  
<sup>2</sup> Lire *Kashkazi* n°69, février 2007  
<sup>3</sup> Système de stabilisation des recettes d'exportation

"Dans l'océan Indien, nous dépendons les uns des autres, puisque l'huile de Mayotte est utilisée pour améliorer celle des autres îles."

La demande internationale laissera-t-elle le temps à l'ylang comorien de se remettre sur pieds ? "Pourvu que ça ne fasse pas comme la vanille !" s'inquiète Fernand Humblot. Aux Comores indépendantes comme à Maore, les organismes qui interviennent dans la filière insistent sur la nécessité de privilégier la qualité des essences. "Le marché est prêt à surpayer des produits bio", constate Jean-Paul Danflous, chargé du programme agro économique du Cirad à Maore. Or "dans l'océan Indien, nous dépendons les uns des autres, puisque l'huile de Mayotte est utilisée pour améliorer celle des autres îles. Il y a donc urgence, pour toutes les Comores, de faire reconnaître une qualité Océan Indien. Sinon, le jour où il n'y aura plus suffisamment d'offre de qualité dans l'archipel, d'autres finiront par prendre le relais, et ce sera la fin."

Lisa Giachino (avec Faissoil Abdou)

## Délabrement à Ndzuanu

Jusqu'à ce que quelques producteurs de Ngazidja ne se relancent dans la filière, Ndzuanu fournissait l'essentiel de l'essence d'ylang dans l'océan Indien : selon le Centre international de recherche en agronomie et développement (Cirad), les Comores indépendantes en produisent chaque année entre 55 et 65 tonnes, Madagascar 20 à 25 tonnes, et Maore 6 à 8 tonnes (l'île aurait franchi en 2007 la barre des 10 tonnes). Comme Maore, Ndzuanu compte une multitude de petits alambics où quasiment chaque producteur va distiller sa production. L'île a cependant connu "une baisse de la production car les plantations étaient très anciennes" et "un délabrement de la qualité des essences", indique la Maison des épices à Moroni. Les plantations ont été réhabilitées, et les producteurs incités à se regrouper. "S'ils détruisent une dizaine d'alambics, on en fournit un de meilleure qualité. Depuis 2004, on commence à voir la production et la qualité remonter." Restent deux problèmes majeurs : le déboisement occasionné par la distillation -particulièrement visible dans la région de Bambao-, et le tarissement de nombreux cours d'eau, indispensables au fonctionnement des alambics.

<sup>1</sup> Source : Cirad (Centre international de recherche en agronomie et développement)

<sup>2</sup> Lire le numéro spécial d'*Univers Maore*, la revue des Naturalistes de Mayotte, sur l'ylang et la vanille

<sup>3</sup> Système de stabilisation des recettes d'exportation, un programme de l'Union européenne destiné aux pays Afrique Caraïbes Pacifique, et dont Maore a été le seul territoire français d'outremer à bénéficier.

<sup>4</sup> Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

<sup>5</sup> Loinaine descendante de Léon Humblot, le premier colon français de Ngazidja, cette branche de la famille s'est intégrée à la société comorienne.

<sup>6</sup> Le GIE "La Maison des épices" est financé par le Stabex, un programme de l'Union européenne.

# Presse : quand la police s'en mêle...

Si aucune censure systématique des médias n'a été relevée durant la période de crise, des journalistes sont régulièrement la cible d'abus de pouvoir de la part de certains services de police, à Ngazidja.



Ci-dessus, le journaliste Aboubacar Mchangama.

**DÉBUT** mars à Moroni. L'effervescence médiatique bat son plein : en plus des journalistes nationaux sur le qui-vive depuis des semaines, des médias internationaux, et notamment français, ont envoyé des équipes pour couvrir l'intervention de l'armée nationale à Ndzuani. L'Agence France Presse (AFP), Radio France International (RFI), la chaîne de télévision France 24, le quotidien *Le Monde* vont se succéder à Moroni, puis Fomboni et Mutsamudu.

C'est ce moment que choisit Aboubacar Mchangama, directeur du journal *L'Archipel*, pour "tirer la sonnette d'alarme". Au nom de l'Organisation comorienne de la presse écrite (OCPE), dont il est le président, il publie un communiqué s'inquiétant "du traitement dont les journalistes font l'objet depuis quelques temps en Union des Comores de la part de la DNST", la Direction nationale de la sûreté du territoire. "Au lieu de faciliter leur travail et garantir l'exercice libre et serein de leur métier, la DNST, voulant sans doute justifier ses errements, s'en prend à la profession. Empêcher les journalistes de se rendre à Anjouan est devenu systématique", accuse l'OCPE, ajoutant que "souvent, des journalistes ont eu à passer des heures dans les locaux de la DNST pour des interrogatoires flous (...) qui portent atteinte à l'image de notre pays (...)".

Cette réaction fait suite à plusieurs incidents. Le dernier en date ne met pas directement en cause la DNST mais plutôt la

Direction nationale de la documentation et de la protection de l'Etat (DNDPE), un service de renseignements relié à la présidence via le cabinet militaire. Fraîchement débarqués après avoir pris contact avec le ministère comorien des Affaires étrangères et obtenu de sa part une autorisation de circuler dans l'archipel, le journaliste et le photographe envoyés par l'AFP ont certes une altercation avec Abou Achirafi, le directeur national de la sûreté du territoire. Celui-ci s'étonne, au moment de leur délivrer des visas, qu'ils ne disposent pas également d'une autorisation signée par le ministère de l'Information, et le ton monte.

Mais c'est plus tard dans la journée que les deux hommes se vront convoqués à la DNDPE pour "45 minutes de questions policières" selon Ibrahim Youssouf, l'un de leurs correspondants sur place. Le directeur du service, Mfohaya Mohamed - qui travaillait auparavant sous les ordres d'Abou Achirafi - leur demande par téléphone de se rendre sur place le plus rapidement possible. "C'est juste une question de contrôle", nous a-t-il expliqué quelques jours plus tard. "Mohéli est une île qui garde notre armée, on a demandé une explication, s'ils avaient une autorisation spéciale, si le ministère de l'Information était au courant de leur arrivée." Un interrogatoire était-il nécessaire alors qu'ils étaient passés par le ministère des Affaires étrangères, les services de l'immigration, et disposaient d'une autorisation ? "Il y a eu un retard au niveau de l'Etat", reconnaît Mfohaya Mohamed. "Ils étaient

bel et bien connus au sein de la machine gouvernementale. C'est une faute de l'administration. Il n'y a aucun chef qui les poursuit... Mais nous sommes des flics. Un agent préfère dire : 'Monsieur, veuillez patienter', pour une petite chose qui aurait pu être faite en une fraction de seconde."

Ce cafouillage ne serait qu'une anecdote isolée si durant la même période, deux journalistes n'avaient pas été empêchés de se rendre à Ndzuani. Ibrahim Youssouf, cameraman de Télé Mayotte et photographe d'Alwawan, a été intercepté in extremis alors qu'il s'appropriait à monter dans l'avion qui devait le mener à Ouani, fin janvier. "Abou Achirafi m'a appelé au téléphone en disant : 'Je te signifie que tu n'as pas le droit de quitter Moroni pour Anjouan.' J'avais déjà pesé mes bagages quand des policiers l'ont

appelé", explique-t-il. "C'est pour la protection des journalistes", prétend Mfohaya Mohamed. "Lors de sa conférence de presse, le ministre a dit que tout déplacement vers cette île doit faire l'objet d'une demande. Si Ibrahim avait formulé sa demande, il serait parti." Une information démentie par Djae Ahamada, directeur général de la communication au sein du ministère de l'Information : "Il a été dit que nous laissons libre droit à chaque journaliste d'y aller par ses propres moyens. Il n'y a pas eu de décision officielle ou officielle empêchant les journalistes de se rendre à Anjouan." Finalement, c'est en kassawa qu'Ibrahim Youssouf rejoindra Ndzuani.

Hadji Hassanali, directeur de *La Tribune des Comores*, a connu une mésaventure similaire. Dialoguant au téléphone avec le chef d'état major, le lieutenant-colonel Salimou, il affirme qu'il s'est entendu répondre que le directeur de cabinet chargé de la Défense, Mohamed Bacar Dossar, le soupçonnait de vouloir "négocier avec Bacar"...

Autant de cas particuliers qui viennent tenir la volonté des autorités politiques - reconnue par l'ensemble de la presse - "ne pas étouffer l'information de tout bord" durant cette période de crise. "Une libre opinion s'est dégagée de la presse écrite et des médias audiovisuels", souligne Djae Ahamada. Le pouvoir a même mis un point d'honneur à ne pas traccasser Djabal TV, la chaîne associative d'Icoï qui lui a donné tant d'urticaire en relayant les discours du clan Bacar, et avait par le passé subi les foudres des autorités.

Mais bien avant cette période de tension, plusieurs dérapages avaient laissé penser non pas à une censure orchestrée par les autorités, mais à des abus de pouvoir perpétrés par les services de police et de gendarmerie. El Had Said Omar, directeur du quotidien *La Gazette des Comores* et de l'agence HZK, en sait quelque chose. La première fois qu'il

a été convoqué à la DNST, c'était il y a un peu plus d'un an, après la parution d'un article intitulé : "La guerre des polices".

"Ils sont venus me prendre et m'ont demandé : 'Qui t'a donné l'info ?' J'ai refusé de leur dire. Ils étaient nombreux, car tout le monde s'était senti concerné, et ne me laissaient pas placer un mot. Il n'y a pas eu d'écrit, c'est resté verbal, c'est mon problème : je n'ai pas de trace, c'est comme s'il ne s'était rien

"On lui reproche d'écrire sans vérifier ses sources. Mais on a discuté, et on a passé l'éponge !"

passé." Son second interrogatoire a été selon lui plus musclé, et pour cause : Mfohaya Mohamed lui-même s'était senti diffamé par le journaliste, qui avait mis en doute les critères de sa nomination à la tête de la DNDPE. "Abou Achirafi et Mfohaya Mohamed étaient là tous les deux et m'ont dit : 'C'est la deuxième fois qu'on a affaire à toi. Il faut que tu nous dises qui t'a filé ces infos.' Ils m'ont insulté : 'Imbécile, malhonnête. On a le pouvoir de te garder aussi longtemps qu'on veut.' Ils m'ont laissé moisir dans un coin puis ont envoyé un officier de police judiciaire pour prendre une déposition. Je suis resté de 14h30 à 19 heures." Aux dires du journaliste, les deux directeurs n'ont pas hésité à le menacer : "C'est la seconde fois que tu viens ici. La troisième, ce sera ça", disaient-ils en faisant le geste de le frapper."

Questionnés à ce sujet, Abou Achirafi et Mfohaya Mohamed se justifient en pointant les défaillances d'El Had, qui aurait selon eux publié des informations erronées. "On lui reproche d'écrire sans vérifier ses sources", explique le directeur de la sûreté. "Mais on a discuté, et on a passé l'éponge !" Sous couvert de discussion, certains policiers profitent ainsi de leur pouvoir pour tancer les journalistes qui leur ont déplu - au lieu de porter tout simplement plainte en diffamation devant la justice - et leur donner des leçons d'éthique professionnelle. Une tendance à régler ses comptes soi-même qui n'est pas sans rappeler les 48 heures de garde à vue infligées en mars 2006 à Aboubacar Mchangama, cette fois par les gendarmes. Ceux-ci voulaient qu'il livre l'identité de ses sources suite à un article sur l'armée...

Dernière anecdote qui interroge : selon nos informations, Mfohaya Mohamed a entamé il y a quelques semaines des démarches auprès du principal imprimeur de l'île, pour pouvoir lire les journaux avant qu'ils ne soient diffusés. "Pas pour censurer", aurait-il assuré, "mais pour éviter que le président ne soit le dernier à savoir ce qui est écrit dans la presse". Il n'a finalement pas donné suite à cette initiative. S'il l'avait fait, aurait-il résisté à la tentation de sévir, le jour où un article lui aurait semblé défavorable à ses services ?

## Des médias "embarqués"

QUAND LES CHARGÉS DE COMMUNICATION DU POUVOIR jouent les journalistes, n'y a-t-il pas risque de mélange des genres ? C'est en tous cas l'avis d'un certain nombre de professionnels de l'Office de la radio et de la télévision comorienne (ORTC), qui a subi les assauts d'une "campagne de sensibilisation" durant la période du débarquement. Directeur de la communication au sein du ministère de l'Information, c'est cependant en tant que président de la Cellule nationale de communication mise en place à l'occasion de l'offensive armée que Djae Ahamada est devenu un habitué de l'antenne publique. "Ça n'a rien à voir avec un accaparement des médias par le pouvoir", plaide-t-il. "Mais nous avons décidé de mobiliser l'opinion sur cet évènement spécial. En temps normal, je ne me permettrais jamais ça." Toujours est-il que le communicant a animé tout au

long de la campagne militaire des émissions de débat... "Je faisais l'introduction et la synthèse, et les journalistes animaient", précise-t-il. "Mais il y a pas mal de fois où j'ai présidé et animé quand les journalistes n'étaient pas là."

M. IMADOUUDINE, chargé de presse de la présidence, pilotait lui l'information à Mwali, répondant directement aux ordres du commandement militaire et de la commission politique qui préparaient l'opération. C'est lui qui contactait les journalistes et négociait avec l'armée les reportages possibles, comme la mise en scène offerte à France 24 et à l'AFP, qui ont été les seuls médias conviés à filmer un entraînement à Mwali. Les journalistes de l'ORTC se sont eux retrouvés relégués au rang de simples exécutants. Leur unique véhicule de travail sur l'île était souvent réquisitionné par le

conseiller en communication, si ce n'est pas l'armée elle-même... Coiffé d'un chapeau militaire et de l'insigne de l'AND, le même conseiller en communication a été chargé de remettre en fonction à Ndzuani l'antenne de l'ORTC, qui a repris sur les décombres de la Radio et télévision anjouanaise (RTA) après le débarquement.

CETTE CONFUSION (MOMENTANÉE ?) entre information et propagande n'est pas sans rappeler, justement, les pratiques de Radio Télé Anjouan (RTA), l'ancienne voix de Bacar, dont nous avons acquis la preuve que les éditoriaux étaient rédigés par les services du ministère anjouanaise de l'Intérieur chargé de l'information, et donnés à lire aux présentateurs et journalistes...

KES et LG

Réflexion d'embryon

LAURENT CANAVATE, LE DIRECTEUR de *Mayotte Hebdo*, nous avait habitués à des réflexions dignes d'un enfant de 10 ans dans son éditorial hebdomadaire intitulé "Ce que j'en pense". Du genre : la paix, c'est mieux que la guerre, ou encore : voler, c'est pas bien. Dans l'édition du 28 mars, il a réussi l'exploit de nous offrir une réflexion d'embryon. Réagissant aux émeutes du 27 mars, il écrit : "Les Comoriens, Anjouanais pour la plupart, clandestins essentiellement (...) veulent récupérer Bacar... Mais pourquoi les Anjouanais ne l'ont-ils pas récupéré tant qu'il était chez eux ? Ils dormaient à côté de chez lui. Ils n'avaient qu'à aller à son palais, sa maison... Et ils l'auraient eu ! Ils auraient fait ce qu'ils en voulaient". Ben oui, c'est vrai ça ! Pourquoi personne n'y a pensé ? C'est tellement simple d'aller chez un dictateur qui pratique la torture et ne tolère aucune opposition, de frapper à sa porte, la nuit comme le jour, et de lui dire : "On vous arrête, colonel !" Fastoche !...

"100% moi"

A RFO, ON NE S'EST TOUJOURS PAS REMIS du coup de Patrick Millan, le présentateur vedette qui monopolise télé, radio et panneaux publicitaires depuis des mois. Non content de toucher des subventions de toutes parts (dont le Conseil général) pour son émission "100% Mayotte", le producteur s'est accaparé les images de RFO le jour des émeutes du 27 mars pour les refiler à TF1. Sauf qu'à l'antenne, en plein 13 heures, ce n'est pas "Images : RFO" qui a été diffusé, mais bien : "Images : Patrick Millan /Antenne Réunion". Pas très sympa pour les copains journalistes, qui n'ont pas vraiment apprécié et le lui ont fait savoir. Porteur d'un projet de télé privée sur l'île, on ose espérer qu'il ne piquera pas les images de RFO quand il fera concurrence à la chaîne...

Un gentil, Bacar !

LORS DE SON RETOUR de Ndzuani après le crash de l'hélicoptère d'Héli Mayotte au large de Sima (lire ci-contre), le mécanicien de la société a eu cette réaction : "En tous cas, ce qu'on dit ici c'est n'importe quoi. Les gens sont très accueillants là-bas. D'ailleurs le remplaçant du Consul [M. Lanners, qui fait office de consul provisoire depuis la crise institutionnelle à Ndzuani, ndlr] nous l'a bien dit : 'Allez dire à Mayotte que ce qu'on raconte dans les journaux c'est n'importe quoi. Il n'y a pas de torture ici.'" Ceux qui doutaient encore de la position de certains Français installés dans les Comores indépendantes -et influents- ont la réponse à leurs questions...

"Une vieille rivalité"...

Lu dans *Libération*, quotidien français jadis de gauche : "(...) le conflit entre Bacar et Sambu, tous deux originaires d'Anjouan, se double d'une vieille rivalité entre Chirazis (populations d'origine arabe ou persane) et descendants des populations africaines du Mozambique - des anciens esclaves pour la plupart. Sambu, surnommé "Yatollah" par ses détracteurs, en raison de ses liens avec l'Iran, est un Chirazi. Tandis que Bacar est un descendant d'esclaves, ce qui lui a valu l'hostilité et le mépris de nombre d'Anjouanais." Bref, du grand n'importe quoi de la part d'un journal qui n'a envoyé aucun reporter sur place vérifier ces informations complètement incongrues. Quelques jours plus tôt, *Le Figaro*, d'habitude excellent dans les infos internationales, titrait : "La Grande Comore s'apprête à envahir l'île d'Anjouan"...

# Crash de l'hélicoptère français à Ndzuani : le doute persiste

**On l'avait presque oublié, ce crash quelque peu ubuesque de l'hélicoptère de la société Héli Mayotte au large de Ndzuani, dans la nuit du 18 au 19 mars. Si l'histoire avait alimenté les rumeurs les plus folles les jours suivants, la thèse d'une tentative d'exfiltration de Mohamed Bacar par les airs semblait peu probable, malgré le nuage de mystère qui entourait cet "accident". La fuite du dictateur déchu vers Maore quelques jours plus tard éclipse cependant d'un jour nouveau cette affaire.**

A l'annonce mercredi 19 mars de l'atterrissage forcé de l'hélicoptère de la société Héli Mayotte, propriété du directeur de Comores Aviation, Jean-Marc Heintz, au large de Sima, dans l'ouest anjouanais, de nombreuses personnes avaient évoqué une mission secrète lancée depuis Maore, dont le but aurait été d'exfiltrer Mohamed Bacar avant que les troupes de l'Armée nationale de développement n'entament leur offensive - qui interviendra six jours plus tard. La thèse paraissait d'autant plus crédible que ce même hélicoptère avait permis, début janvier, à l'une des plus proches collaboratrices du dirigeant anjouanais, Roukia Ahmed, directrice des Douanes de l'île autonome, de regagner son île en catimini après une courte (et mystérieuse) virée à Maore, malgré l'interdiction qui lui avait été faite par l'Union africaine de sortir du territoire -les autorités françaises s'étaient alors excusées de

l'avoir laissée filer auprès de Moroni. Cette thèse avait cependant été rapidement abandonnée, malgré les explications peu convaincantes de la préfecture. La taille de l'engin -qui ne peut accueillir que quatre passagers-, le témoignage du mécanicien et l'in vraisemblance d'une telle tentative avaient fait croire à un simple accident.

Selon les autorités françaises, l'hélicoptère de type Robinson 44 a décollé le mardi 18 mars vers 23 heures de l'aéroport de Pamandzi, où il est basé, avec à son bord trois personnes : le pilote, un mécanicien et un agent de la Police aux frontières. Depuis quelques semaines, ce petit appareil capable de se poser sur l'eau ne sert pas seulement à balader les touristes : il est affrété par les autorités françaises pour survoler les côtes mahoraises et repérer les kwassas dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine.

"L'appareil part généralement pour 2 heures, 2h15", affirmait-on à la préfecture le 19 mars. Vers 00 h 40 ce jour-là, le pilote ne donne plus de signe de vie. Immédiatement, indique la préfecture, un plan Secmar est enclenché, bientôt géré par le Cross à la Réunion. Dès le lever du soleil, un Transall décolle de la Réunion tandis que de Dzaoudzi s'envolent un gyrocoptère de Mayotte ULM et le Cessna 172 de l'aéro-club. Ce n'est qu'en fin de matinée que les trois membres de l'équipage, que l'on a cru un temps disparus, donnent des nouvelles, à Sima. Selon

la préfecture, "l'appareil a connu une panne technique ou de carburant et a dû se poser en catastrophe" à 300 mètres de la terre. Rencontré le soir même à l'aéroport de Pamandzi, l'un des trois passagers de l'hélico, le mécanicien, rapatrié avec le policier alors que le pilote était resté à Ndzuani avec les restes de l'appareil, avait corroboré cette thèse. "Nous étions partis

"Cet incident n'a absolument rien à voir avec la situation politique dans l'île d'Anjouan", indiquait-on à la préfecture. Cet atterrissage "ne doit pas être lié à une quelconque opération militaire ou une exfiltration de Mohamed Bacar", avait affirmé pour sa part l'ambassadeur de France aux Comores, Christian Job, selon qui il ne fallait pas y voir "une quelconque malice de la France".

"Il n'y a aucune raison pour qu'ils se trouvent au-dessus d'Anjouan."

pour faire notre travail de surveillance", racontait-il, alors que le côté droit de son visage était éraflé. "Au bout d'un moment, le pilote nous a dit que ses instruments de positionnement ne fonctionnaient plus. On ne savait plus où on était. Puis on a eu un problème mécanique et on a dû atterrir en catastrophe. On s'est posé sur l'eau, puis on a rejoint la côte à la nage. Au matin, on a marché 10 km pour regagner la ville de Sima."

Dénoncée par les autorités comoriennes "cette histoire d'hélicoptère n'est vraiment pas claire" soulignait dans les colonnes du *Quotidien de la Réunion* le vice-président de l'Union des Comores, Idi Nadhoim- cette affaire en était restée là.

De nombreuses questions restent cependant en suspens. Comment un hélicoptère guère équipé -et que beaucoup de spécialistes des airs qualifient de tombeau volant en raison de ses nombreux accidents-peut-il servir à des surveillances de nuit ? L'on peut surtout s'interroger quant à la position de l'hélicoptère au moment de l'incident. Sima se trouve en effet très loin des côtes mahoraises et des lieux de départ habituels des kwassas, situés à Domoni, Bambao, Moya ou dans le Nyumakele, mais pas à Sima. "Il n'y a aucune raison pour qu'ils se trouvent au-dessus d'Anjouan", note un spécialiste des airs. "Normalement ils doivent rester dans l'espace aérien français. Pour franchir la frontière ils doivent demander l'autorisation aux autorités comoriennes, ce qui n'a pas été fait." L'explication du mécanicien quant à la panne de l'instrument de positionnement laisse perplexe ce professionnel. "Anjouan est quand même loin. Il faut avoir volé longtemps pour y arriver, surtout avec cet hélico qui est assez lent. Or sans instrument de positionnement, la première chose qu'aurait dû faire le pilote était de rebrousser chemin et revenir à Mayotte." D'autre part, cette nuit là, "il y avait la pleine lune. Elle éclaire suffisamment pour pouvoir différencier Mayotte d'Anjouan, qui n'ont pas le même relief". Il faut noter en outre que l'hélicoptère était muni de lunettes nocturnes pour repérer les kwassas. Peu bavard, le mécanicien n'a pas voulu nous en dire plus.

Dans ce contexte, il n'est pas inutile non plus de rappeler l'histoire de la collaboration d'Héli Mayotte avec la préfecture. A l'origine, c'est un bimoteur, un Push Pull immatriculé aux Etats-Unis qui possède un radar de détection, propriété de Jean-Claude Rigal, patron de Périgord Travail aérien, qui devait assurer la surveillance aérienne des côtes. Ce dernier avait remporté un appel d'offre en ce sens. Mais quelques mois après le début de son activité, son avion a connu de nombreux problèmes. -lors de la dernière avarie, l'on a parlé d'un sabotage. Rapidement, les autorités dénoncent le contrat -"On m'a fait venir après avoir remporté ce marché, c'est donc que tout était en règle et soudain, tout change", dénonçait M. Rigal dans *Les Nouvelles de Mayotte* du 16 janvier 2008-, qui échoie à Héli Mayotte sans passer par une nouvelle procédure, et à son hélicoptère qui possède un avantage sur le bi-moteur : il peut se poser un peu partout...

Aujourd'hui, l'hélicoptère est en morceaux, mais le doute quant à sa virée anjouanaise reste entier.

RC



Damned ! Jégo veut une campagne de vérité !

LORS DE SA VISITE à Maore, les 28 et 29 mars, le nouveau secrétaire d'Etat français à l'Outremer, Yves Jégo, n'a pas ménagé ses hôtes. Alors que le Conseil général devrait prochainement demander au gouvernement l'organisation d'un référendum sur le statut de l'île, le secrétaire d'Etat a beau avoir "entendu le message du président du Conseil général", il a aussi souhaité "un référendum

et une campagne de vérité". "Une fois que l'échéance du référendum sera connue, je souhaite que les services de l'Etat agissent en toute neutralité pour faire connaître aux Mahorais les avantages du département, mais aussi les bouleversements et les changements d'attitude que cela impliquera pour les Mahorais. Il ne faut pas laisser d'illusions car la découverte de la réalité des

choses serait dramatique", a-t-il dit devant un parterre de conseillers généraux quelque peu médusés. C'est la première fois qu'un représentant de l'Etat ose évoquer les bouleversements (ou inconvenients, en langage moins policé) du statut de département et le besoin d'une campagne objective à ce sujet. Les anti-département ne seront donc plus traités d'indépendantistes ?



## no comment

"Je suis prêt à mourir pour défendre le droit et la démocratie à Anjouan, nous sommes prêts à combattre les envahisseurs et à défendre Anjouan. Nous ne réclamons que le respect de la loi."

**Mohamed Bacar, le 12 mars à un journaliste de l'AFP.**

"Si l'Union arrivait à prendre Anjouan, cela impliquerait nécessairement que Bacar n'existe plus. Il serait... au paradis."  
**Mohamed Bacar, le 22 mars à un journaliste du Quotidien de la Réunion.**

"Soit on gagne, soit on meurt. Dans cette guerre, il n'y aura pas de prisonniers."

**Mohamed Abdou Madi, numéro 3 du régime Bacar, début février à un journaliste de Kashkazi.**

"Beaucoup de mensonges sont véhiculés sur Anjouan, mais ici les fonctionnaires sont payés chaque mois, nous avons le courant électrique 24 heures sur 24 et malgré l'embargo nous avons fait des réalisations dans l'île : école, aéroport, augmentation de la capacité de stockage d'hydrocarbures."

**Mohamed Bacar, le 12 mars à un journaliste de l'AFP.**

"S'il y a quelqu'un qui mérite d'être président ici, c'est bien vous."

**M'hamadi Abdou, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Général, à Saïd Omar Oili, ancien président, le 20 mars lors de l'élection d'Ahmed Attoumani Douchina.**

"Je représente malgré moi la Françafrique, l'inégalité et les compromissions du gouvernement français. C'est dommage mais je le sais. En tout cas depuis hier aucun *mzungu* ne pourra se cacher les yeux et retourner à la plage sans y réfléchir."

**Un internaute sur le forum de www.malango.net, au lendemain des émeutes du 27 mars.**

"La France n'est pas notre soeur, elle n'est pas notre ennemie, elle est notre amie. C'est un Etat qui connaît et qui défend ses intérêts, rien de plus, tandis nous le plus souvent, nous ne savons même pas où se trouvent les nôtres."

**Ahmed Abdallah Sambi, le 5 avril, à Mutsamudu.**

"Dans l'imaginaire collectif, les Comoriens pensent que Mayotte sert de base logistique pour déstabiliser les Comores et les empêcher de construire l'Etat et l'Unité nationale. C'est l'une des causes profondes du sentiment anti-français aux Comores."  
**Abdou Djabir, professeur à l'Université des Comores, dans Al-watwan.**



## Les bavures de la sécurisation

ENTRE LA LIESSE DE LA "LIBÉRATION" ET LA DÉCEPTION de la fuite de Mohamed Bacar, les civils ont dû prêter main forte aux militaires de la coalition pour arrêter les dignitaires du régime à Ndzuani. Certaines sources parlent de 160 soldats de Bacar arrêtés et de 60 civils, dont l'ensemble des membres du gouvernement. D'autres évoquent plus de 500 personnes arrêtées. A la gendarmerie de Domoni, où sont incarcérés une partie des soldats anjouanais, "les gens sont bien traités" confie un membre du Croissant Rouge. "Tout le monde veut venir à Domoni, les Soudanais ne frappent personne" ajoute un habitant de la ville. C'est dans ce secteur qu'a été interpellé Mohamed Abdou Madi.

A LA PRISON DE KOKI, tenue par les Tanzaniens, d'autres sources affirment que "les prisonniers ne sont pas battus". Certains "sont même plus en sécurité en pri-

son que dehors, car les Anjouanais veulent leur faire la peau", affirme un militant de la Fédération comorienne des droits de l'Homme (FCDH).

SI LA PROPAGANDE de la défense de Bacar, qui vise à faire croire à des représailles d'envergure et des tortures, ne tient pas, elle n'est pas non plus totalement infondée. Si nos correspondants n'ont pas entendu parler de cas de torture, et si Djaafar Salim, numéro 2 du régime, n'a pas été fouetté et dénudé dans la rue comme le laissent entendre des rumeurs -on l'a fait danser sur le tarmac de l'aéroport, qu'il a dû balayer-, ils reconnaissent que les arrestations se font souvent dans la brutalité. "Si ce sont les civils qui retrouvent les ministres ou les officiers, ils les passent à tabac et les humilient. Si ce sont les soldats de l'AND aussi, car ils ont vraiment la haine contre ceux des FGA [Forces

de la gendarmerie anjouanaise, ndr]. Mais après leur arrestation, ils ne sont plus frappés", affirme Fatima Bacar, de la FCDH. Les bavures seraient ainsi nombreuses. Elles étaient prévisibles : les premières arrestations, notamment des proches de Bacar, se sont déroulées dans un climat de très grande nervosité, surtout au sein de l'AND.

AU PORT DE MUTSAMUDU et à Ouani, les deux principaux points de rassemblement des membres des FGA arrêtés, les détenus sont selon nos sources brutalisés au moment de leur arrestation. Ils sont soient placés dans des conteneurs, soit laissés pieds nus sur le quai, au soleil. D'autres sont humiliés dans la rue. Certains ont été transférés à l'hôpital. À l'instar de Ba Goulam, le leader séparatiste, frappé lors de son interpellation.

KES et RC

## Sambi : un nouveau père est né...

**On connaissait le goût prononcé des Comores pour les titres de paternité attribués à leurs présidents. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont décernés de plus en plus tôt au cours de leur mandat !**

Après le "Père de l'Indépendance" (Ahmed Abdallah), ceux de la Révolution (Ali Soilihi), de la Démocratie (Saïd Mohamed Djohar) et de la Réconciliation nationale (Assoumani Abzali), ne voilà-t-il pas qu'Ahmed Abdallah Sambi est, après deux petites années de règne, affublé de la glorieuse appellation de "Père de l'Unité nationale"...

On en sourirait gentiment, si ce titre ne s'était pas sur des posters imprimés "gracieusement" par la société Gulf-Com Management, qui a également acheté une pleine page dans *Al-watwan*, le journal d'Etat, pour publier la photo du président et

le féliciter chaudement "suite à la libération avec succès de l'île d'Anjouan". Les portraits géants affichés à Moroni, à Mutsamudu ou encore à la sortie de l'aéroport de Hahaya produisent un effet saisissant sur les Comoriens, habitués malgré tout à une certaine modestie de la part de leurs dirigeants...

Tandis qu'une partie de l'élite craint -parfois à juste titre- de voir le pays dériver vers un culte de la personnalité du président, l'on peut s'interroger sur les relations de celui-ci avec Gulf-Com Management, qui gère le port de Moroni depuis plus d'un an, et d'une façon générale avec Comoro Gulf Holding, ce groupe d'hommes d'affaires du Golfe Persique porteur de nombreux projets d'infrastructures, de télécommunications et de tourisme. Simple campagne de communication, ou début d'immixtion de la holding dans les affaires publiques ?

## Elle est où, la crise humanitaire ?

"QU'EST-CE QU'IL FAUDRAIT DE PIRE QU'UN DÉBARQUEMENT armé, pour que les Comores connaissent une crise humanitaire ?" Les dix spécialistes africains dépêchés dans l'archipel par le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), n'en reviennent pas. Venu coordonner le dispositif censé faire face à un éventuel afflux de blessés et de réfugiés, ils n'ont pas eu à penser une seule plaie... Seul le Croissant Rouge, à Ndzuani, aurait soigné trois personnes. Du jamais vu pour ces experts habitués à intervenir sur les champs de bataille de la scène africaine...

## Quand la crise réveille les vieilles ardeurs coloniales

LA CRISE ANJOUANAISE A UNE FOIS DE plus réveillé les vieilles ardeurs coloniales. A la Réunion, certains se font une joie de prouver par des raccourcis historiques faussés, que l'unité des Comores est un leurre. *Le Journal de l'île de la Réunion*, qui prend un malin plaisir à refaire l'histoire, affirmait le 1<sup>er</sup> avril que "si elles sont unies par l'Islam, les quatre îles [de l'archipel] ont suivi une histoire très voisine sans être pour autant commune. C'est seulement la France, puissance coloniale, qui les a regroupées administrativement." Vieil argumentaire séparatiste que contredit pourtant tous les travaux d'historiens.

Dans le même quotidien, le 7 avril, Jean-Pierre Espéret va jusqu'à évoquer dans le courrier des lecteurs une recolonisation des îles de la Lune : "Maintenant, le cas d'une 'adjonction de territoire' est prévu par la constitution française, recueillerait-il un accueil favorable auprès des populations des autres îles [des Comores] ?" se demande-t-il. "A en croire ce qui s'est passé en 2000 à Anjouan, il semblerait que oui. Mais outre les foudres de l'ONU et de l'OUA, la France de Sarkozy est-elle disposée à accueillir des milliers de demandeurs d'emploi ?" Ces gens-là n'ont donc rien d'autre à faire ?...

## le chiffre qui tue

# 8

Huit kwassa interceptés en sept jours. Qui dit mieux ? Le score réalisé par la Police aux frontières de Maore entre le 28 mars et le 3 avril tend à prouver l'efficacité des radars qui quadrillent une partie du lagon. Le zèle des autorités -qui se sont empressées d'envoyer des communiqués à la presse- visait-il à faire oublier leur piètre échec concernant la fuite de Mohamed Bacar ?

ver **b**atim

# iconi un amalgame de plus contre les Anjouanais

Le 4 mars, une fille d'Icôni, à Ngazidja, est victime d'une tentative de viol. Les soupçons se portent sur un Anjouanais, et c'est toute la communauté qui trinque...

*"Il parlait anjouanais."* Il aura suffi d'une phrase, début mars à Icôni, pour jeter l'opprobre sur tout un groupe d'habitants de la ville. Alors que les mouvements d'humeur contre les Anjouanais se banalisent à Maore, la stigmatisation dont ils sont victimes à Ngazidja et Mwali à la moindre occasion, est souvent passée sous silence. Un mois avant les contre-manifestations qui ont suivi les troubles du 27 mars à Maore (lire pages 8-9), les incidents d'Icôni ont montré combien dans tout l'archipel, le comportement d'un individu peut faire rapidement l'objet d'amalgame avec toute une communauté insulaire.

Le 4 mars, dans le quartier Mutuelle construit en lisière de cette vieille cité côtière du sud de Moroni, une jeune fille de 14 ans est victime d'une tentative de viol. Alors qu'elle se rendait aux toilettes de son école privée, à l'écart de la ville, *"un inconnu l'attrape, lui ferme la bouche et la tire dans les sous-bois à côté de l'école. Et là, il lui demande de se déshabiller en la menaçant avec un couteau. La fille est sortie avec des blessures à la main, entre les cuisses et sur le dos. Cet individu s'est sauvé, on l'a cherché un peu partout en vain"*, raconte Cheikh Ahmed Saïd Bacar, directeur de l'établissement. Pour décrire son agresseur, la victime précise qu'*"il portait un pantalon bleu et une chemise blanche, et parlait anjouanais"*. Ce dernier détail, sans aucune autre preuve, suffira pour qu'un lien soit établi avec l'origine du malfaiteur et qu'un groupe de jeunes en colère s'en prenne à tous les Anjouanais vivant dans le quartier. Le gardien de l'école, qu'une rumeur répandue dans la ville avait désigné dans un premier temps comme le coupable - alors qu'il dormait encore à ce moment là- est molesté, de même que son ami qui se trouvait avec lui.

Rien ne semblait pourtant destiner le quartier Mutuelle à devenir le théâtre de telles violences. Situé à l'entrée d'Icôni, sa construction a débuté vers 1975 selon Moussa Issihaka, un notable de la ville. Nommée autrefois Sangadjou, la zone est rebaptisée en l'honneur de la Mutuelle de la vanille, dont le bâtiment abrite aujourd'hui l'école primaire publique. Lorsque les vieux quartiers sont devenus saturés, de nombreux natifs de la cité ont bâti leur maison dans ce nouveau secteur qui mêle des habitants d'horizons divers. Avec Ouzio, Mutuelle est l'un des quartiers de la ville qui concentre le plus grand nombre d'Anjouanais. Venu pour la plupart de Maniassini, dans le Nyumakele, ils sont souvent maçons et assurent la garde des maisons neuves dont les propriétaires sont en France. Sur les chantiers, on les préfère aux

gens du cru parce qu'ils sont payés moins chers, assurent les villageois. *"Ce sont eux qui occupent ces belles maisons que vous voyez là. Ils y travaillent comme gardiens, les propriétaires sont en France et leur envoient leur salaire chaque mois"* explique Nouridine, un maçon d'Icôni. Une fois installés dans ces maisons dont ils ont l'entière responsabilité, certains y accueillent leurs amis qui ne travaillent pas forcément dans la ville, mais évitent ainsi de louer un logement.

La tentative de viol a servi de détonateur à une série de représailles à leur encontre, après lesquelles il aura fallu du temps pour que la peur et la méfiance ne finissent par retomber. *"Il règne encore une certaine tension ici"*, nous annonçait quatre jours après les premiers incidents une habitante, tandis que certains Anjouanais d'Icôni, notamment des femmes, revenaient tout juste après avoir fui la ville, et que d'autres n'osaient pas encore sortir de leur maison.

Le lendemain du viol, Chadhouli se trouvait dans sa case, construite dans la cour d'une grande maison, avec sa femme et leurs deux enfants en bas âge, quand des jeunes sont arrivés et lui ont ordonné de quitter la ville. Pris de panique, le jeune homme, qui vit à Icôni depuis quatre ans, est parti chercher son ami, responsable de la garde de la maison. A leur retour, ils retrouvent la case en feu et ne peuvent sauver aucun objet. *"Tout ce que j'avais est parti avec le feu : ma valise qui contenait un lecteur DVD, une radio et une somme de 175.000 fc [350 euros, ndlr], mes habits, ceux de ma femme et de mes enfants, notre matelas..."* se plaint-il.

Salima a perdu dans un incendie similaire *"un montant de trois mois de salaires [45.000 fc, 90 euros, ndlr] que mon mari avait placé dans notre valise, mes bijoux en or et un sac de riz"*. Un autre Anjouanais trouvera la porte de sa case défoncée et *"mon sac de riz que je venais juste d'acheter, versé par terre et arrosé de pétrole"*.

Pour autant, les habitants de la ville ne veulent pas en conclure à la fin de l'harmonie entre les natifs d'Icôni et la communauté anjouanaise. *"Ce sont des problèmes politiques. Ils ont utilisé l'incident du viol comme prétexte"*, pense Nassabia, tandis que Moussa Issihaka, un notable de la ville, rétorque que *"c'est un acte isolé. Si c'était une manipulation politique, ça aurait été au niveau de toute la ville"*. Comme preuve de bonne foi de la cité, tous nos interlocuteurs évoquent l'appel lancé par Icôni aux Anjouanais en 1999. En pleine crise séparatiste, alors que ceux-ci étaient chassés de nombreux villages de Ngazidja, l'ancienne cité royale s'était proposée pour leur servir de refuge...

Neuf ans plus tard cependant, les données ont changé. Un jeune originaire de Ngandzale, à Ndzuani, affirme que *"depuis le problème du séparatisme, on nous insulte et on nous traite mal"*. *"C'est comme dans les autres localités de la Grande Comore"*, précise son

ami. Bercés par une classe politique qui dans tout l'archipel construit et instrumentalise les identités insulaires, les jeunes qui se sont attaqués aux Anjouanais ont grandi avec Djabal Télé, la chaîne associative de la ville, dont les programmes induisent régulièrement en erreur les Grand-comoriens quant aux opinions de la population de Ndzuani. *"Ils ont moins de 20 ans"*, indique Nassabia. L'âge de ceux qui sont sortis de l'enfance pendant que le débat sur le séparatisme et les idées reçues entre communautés insulaires envahissaient le champ public... Rencontré sur la route, l'un de ces garçons, qui avoue avoir participé aux préparatifs des expéditions punitives, décrit celles-ci comme *"une correction à nos frères. Si ton ami a commis une faute, il faut lui faire savoir sa faute"* soutient-il...

Un passage à l'acte qui gêne les adultes de la ville, quand bien même certains d'entre eux avaient eux aussi fait l'amalgame, en pensée ou en paroles, entre l'auteur de la tentative de viol et la communauté anjouanaise. *"Nous condamnons ce qui est arrivé à notre fille, mais nous désapprouvons et condamnons aussi la réaction de ces jeunes"*, précise-t-on dans la rue. *"Nous n'avons jamais dû à qui que ce soit de réagir ainsi. Ces jeunes, nous ne les connaissons pas"*, certifie la mère de la jeune fille agressée. *"Il y a plus de vingt foyers d'Anjouanais ici. Les Anjouanais sont ici chez eux"*, souligne de son côté Moussa Issihaka.

Dans la ville, les uns et les autres reconnaissent qu'ils vivent en bonne entente mutuelle. *"Les Anjouanais qui vivent ici sont calmes et respectueux, ils n'ont jamais commis quelque chose d'anormal. Un seul d'entre eux avait eu des problèmes avec la justice pour attouchement sexuel sur une fillette de 4 à 5 ans. Lorsque nous avons appris ce qui est arrivé à notre fille, nous avons tout de suite pensé à lui. Il s'est enfui et depuis ce jour, il n'est pas revenu"* note un jeune. De mémoire d'Anjouanais, aucun d'entre eux n'a jamais eu de problème avec les gens d'Icôni.

Les jeunes qui ont tout perdu durant ces incidents se plaignent cependant des discriminations sociales, qui s'ajoutent aux préjugés insulaires. *"Je suis allé à la gendarmerie faire une déclaration mais on ne m'a pas pris au sérieux"*, affirme Chadhouli. *"Et l'autre jour, j'ai rencontré des gens sur la place publique. D'après ce qu'ils disaient, j'ai compris qu'ils se préparaient à nous demander pardon, mais finalement c'est à un directeur de société d'Etat mohélien, dont la femme est anjouanaise, qu'ils sont allés demander pardon, car lorsque ces jeunes s'en étaient pris au gardien de l'école, il s'était caché chez lui et les jeunes ont proféré des menaces contre sa famille..."* Et son ami de conclure : *"C'est parce qu'il est mieux placé que nous. C'est toujours à nous, les gens de condition modeste, qu'on s'attaque, et non aux Anjouanais bien placés."*

Faissoil Abdou (avec LG)

## ➔ +loin

Lire à ce sujet "Ouangani, la vie sans Ibrahim et sans les Anjouanais", Kashkazi n°69, février 2008

www.kashkazi.com